

Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Communes de Daumazan sur Arize, Le Fossat, Lézat sur Lèze et Le Mas d'Azil

Communauté de Communes Arize Lèze

PETR de l'Ariège

Contrat Cadre

Arize Lèze

2019 - 2021



Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental de l'Ariège, représenté par Henri NAYROU, son Président

La Commune de Daumazan sur Arize, représentée par Jean-François VIE, son Maire

La Commune de Le Fossat, représentée par Laurent PANIFOUS, son Maire

La Commune de Lézat sur Lèze, représentée par Jean-Claude COURNEIL, son Maire

La Commune de Le Mas d'Azil, représentée par Raymond BERDOU, son Maire

La Communauté de Communes Arize Lèze, représentée par Laurent PANIFOUS, son Président

Le PETR de l'Ariège, représenté par Jean-Jacques MICHAU, son Président.

Le CAUE de l'Ariège, représenté par Karine ORUS-DULAC, sa Présidente,

Le PNR des Pyrénées Ariégeoises, représenté par Kamel CHIBLI, son Président

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du 11/10/2019 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Cadre Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée des 4 communes bourgs-centres en Arize Lèze (Daumazan sur Arize, Le Fossat, Le Mas d'Azil, Lézat sur Lèze),

Vu les délibérations N°2017/AP-JUIN/09 et N°CP/2017-DEC/11.21 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée du 30 juin 2017 et de la Commission Permanente du 15 décembre 2017, relatives à la mise en œuvre de la nouvelle génération des politiques contractuelles territoriales pour la période 2018 / 2021,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du Conseil Départemental de l'Ariège en date du 14/10/2019,

Vu les délibérations des Communes de Daumazan sur Arize en date du 21/06/2019, Le Mas d'Azil en date du 3/07/2019, Le Fossat en date du 24/06/2019, Lézat sur Lèze en date du 25/06/2019

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Arize Lèze en date du 24/07/2019,

Vu la délibération du bureau du PNR des Pyrénées Ariégeoises en date du 14/10/2019,

Vu la délibération N°14CS2019 du PETR de l'Ariège en date du 12/03/2019,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

La structuration territoriale de la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée se caractérise par une forte majorité de communes de très petite taille :

- 2 751 des 4 488 communes de notre région comptent moins de 500 habitants, ce qui représente 61 % des communes contre 55 % au niveau national,
- 3 475 communes ont moins de 1 000 habitants (77 % des communes),
- seulement 77 communes ont plus de 10 000 habitants.

2109 communes représentant 1,13 million d'habitants sont situées en zones de massifs (47 % des communes de la région) ; parmi elles, 1612 communes totalisant plus de 800 000 habitants sont situées en zones de montagne.

Selon les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2017, notre région compte désormais 137 Communautés de Communes contre 264 en 2016.

Sur la base de la nomenclature définie par l'INSEE, notre région est constituée de 215 bassins de vie dont 167 bassins de vie ruraux.

Chacun d'eux comprend une « ville-centre » qui assure une fonction de centralité au service de la population de son bassin de vie ainsi que des communes qui peuvent également remplir la fonction de pôle de services de proximité.

En ce qui concerne plus particulièrement les bassins de vie ruraux, ces communes (Villes-centres et Communes/ Pôle de Services) doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

Par ailleurs, les communes rurales ou péri-urbaines ont besoin d'agir pour l'attractivité de leurs territoires en valorisant leur cadre de vie, le logement, leurs espaces publics, leur patrimoine,...

Pour leur développement économique, elles doivent également être en capacité d'apporter des réponses adaptées aux nouveaux besoins des entreprises : qualité des infrastructures d'accueil, Très Haut Débit,...

De par son rôle de chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire et plus particulièrement dans le cadre de ses politiques contractuelles territoriales, la Région a

décidé de renforcer son soutien en faveur des investissements publics locaux en agissant notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée »,

Cette nouvelle politique :

- vise à accompagner les Bourgs-Centres dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un Projet global de valorisation et de développement,
- s'inscrit dans les Contrats de Plan Etat-Région 2015/2020 des ex régions Languedoc Roussillon (*thématique 8.1 « équilibre territorial »*) et Midi Pyrénées (Article 28.2 « *soutenir les fonctions de centralité* »),
- est ciblée :
 - en direction des communes « villes centres » des bassins de vie ruraux tels que définis par l'INSEE,
 - vers les communes « Pôles de services » de plus de 1 500 habitants, qui, par leur offre de services (équipements, commerces,...) remplissent également une fonction de centralité en terme d'offres de services aux populations d'un bassin de vie,
 - enfin, vers les communes « Pôles de services » de moins de 1 500 habitants qui remplissent aussi un rôle pivot en termes de services dans les territoires de faible densité démographique de notre région (ancien chefs-lieux de canton).

Article 1 : Objet

Le présent contrat Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département de l'Ariège, les 4 communes bourgs-centres en Arize Lèze (Daumazan sur Arize, Le Fossat, Le Mas d'Azil, Lézat sur Lèze), la Communauté de Communes Arize Lèze, le PETR de l'Ariège, le CAUE de l'Ariège, le Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises, en y associant les services de l'Etat : DDT, ANAH..., la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Ariège, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ariège, l'Agence Ariège Attractivité...

Il a également pour objectifs d'agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité de 4 communes bourgs-centres en Arize Lèze (Daumazan sur Arize, Le Mas d'Azil, Le Fossat, Lézat sur Lèze) vis-à-vis de leurs bassins de vie, dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la qualification du cadre de vie –qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- la valorisation des spécificités locales –patrimoine naturel /architectural /culturel, ...

L'ensemble s'inscrit dans une démarche transversale de transition écologique et énergétique.

Article 2 : Contexte et enjeux

Présentation des Communes et de leur territoire

LOCALISATION DES BOURGS-CENTRES ARIZE-LEZE



Daumazan sur Arize

Daumazan-sur-Arize est une commune rurale de 730 habitants, qualifiée de pôle local dans l'étude du schéma départemental des services au public du Conseil Départemental de l'Ariège. Sa situation géographique, au croisement de plusieurs vallées, et orientée vers l'axe Tarbes –Toulouse (Carbonne) explique son attractivité.

La tendance pour l'évolution de la population est une poursuite de la hausse actuelle. Ce qui marque c'est effectivement une augmentation de 20% de la population en 30 ans, mais surtout le fait que le renouvellement est principalement dû à un apport extérieur. Ce dernier est à la fois constitué par des personnes retraitées faisant le choix de se retirer dans le monde rural, mais aussi par beaucoup de couples jeunes.

Daumazan-sur-Arize joue le rôle de bourg-centre pour les communes alentour dans un rayon de 8 -10 kms, sauf dans la direction du nord où la commune de Montesquieu-Volvestre exerce son influence. Plusieurs communes dépendent de Daumazan pour les services de base : La Bastide de Besplas, Fornex, Thouars sur Arize, Montfa, Castex, Loubaut, Méras, Montbrun-Bocage et Campagne sur Arize, soit un total d'environ 2 000 – 2 500 habitants (Daumazan inclus) dans le bassin de vie quotidienne.

Le Mas d'Azil

Le Mas-d'Azil est une commune ariégeoise rurale et touristique de 1200 habitants, située en plein massif du Plantaurel, sur le cours de la rivière Arize, affluent de la Garonne, à 70 km au sud de Toulouse et à 35 km au nord-ouest de Foix.

Elle est agglomérée autour d'une ancienne bastide sise au centre d'une vaste cuvette, au contour et au caractère jusqu'ici protégés, au cœur de laquelle se trouve l'Eglise Saint-Etienne dont le clocher octogonal datant de 1754 est classé à l'inventaire des monuments historiques et d'un temple, l'un des trois inscrits en Ariège. Le développement urbain récent sur les pentes de la cuvette est moins organisé.

Maury et Raynaude, deux hameaux importants lui sont rattachés.

La commune du Mas-d'Azil, ancien chef-lieu de canton, fait partie depuis le 1^{er} janvier 2017 de la Communauté de Communes de Communes Arize-Lèze (11 000 h). La commune est entièrement située dans le Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises. Elle est administrativement incluse dans le PETR Ariège, mais également très en lien avec le territoire du Couserans. La commune du Mas-d'Azil est en ZRR. Elle a une partie de son territoire en zone NATURA 2000.

Après une perte de 38 habitants entre 2008 et 2013, la population du Mas d'Azil se stabilise (données Insee 2016) malgré un solde naturel pénalisé par la présence d'un EHPAD mais grâce à un solde migratoire positif qui traduit un regain d'attractivité.

L'économie locale du Mas-d'Azil est essentiellement une économie de service – commerces,

artisanat – et agricole (agriculture familiale à la fois traditionnelle et innovante) qui réussissent à fixer « au pays » un certain nombre de jeunes. Le Mas-d’Azil est classé, grâce à sa grotte, parmi Les Grand Sites de Midi-Pyrénées- collection Ariège : chaque année, celle-ci attire plus de 40 000 touristes, l'enjeu étant de transformer un tourisme essentiellement de passage en un tourisme résidant. Ce rôle de locomotive de la grotte devrait servir non seulement au village du Mas-d'Azil mais à l'ensemble des villages de la vallée de l'Arize, de Sabarat à Daumazan-sur-Arize. Cette montée en puissance du tourisme résidant devrait être favorisée par le label Station Verte et par une candidature en cours au label « Petites Cités de Caractère »

Le Mas-d’Azil joue de façon évidente le rôle de bourg centre.

La commune est un ancien chef-lieu de canton qualifiée de pôle de proximité dans l'étude du Schéma Départemental des services au public du Conseil Départemental de l'Ariège.

Les autres pôles d’attractivité concurrents sont éloignés (Saint-Girons à 25 km, Foix à 35 km, Pamiers à 30 km, Lézat sur Lèze à 35 km et Montesquieu-Volvestre à 35 km) ou sont de taille moindre. Son influence va ainsi au-delà des limites de l’ancien canton.

Par son isolement, le bassin de vie quotidienne du Mas-d’Azil est vaste et concerne une douzaine de communes et environ 4 000 habitants.

Le Mas-d’Azil dispose de tous les éléments d’attractivité, même s’il en a perdu quelques-uns qu’il faudra rétablir et d’autres qu’il faudra énergiquement conserver. Le Mas-d’Azil est le siège d’un très important marché hebdomadaire et d’une foire mensuelle en pleine expansion, véritables vitrines du savoir-faire des producteurs locaux et dont le rayonnement, notamment en matière de produits biologiques, va au-delà du bassin de vie quotidienne.

Pour l’avenir, le Mas-d’Azil dispose de grands atouts : la situation actuelle, son potentiel touristique et ses richesses naturelles auxquels on peut ajouter la richesse de sa vie associative. Les faiblesses sont aussi bien réelles.

Soutenir l’attractivité touristique, rester digne des labels dont bénéficie la commune nécessite des moyens financiers importants. Le bâti de la bastide, de grande qualité patrimoniale, est souvent en voie d’abandon par des propriétaires âgés et impécunieux.

Pour faire face à ces défis la commune manque de ressources. La disparition d’importantes entreprises dans le domaine de la fabrication de meubles, l’arrivée de nouvelles populations très modestes, souvent dépourvues d’emploi mais qui créent des besoins nouveaux, font qu’elle ne dispose plus des moyens financiers qui seraient nécessaires. Les réserves sont faibles, la capacité d’autofinancement très réduite, alors que le niveau d’endettement et la fiscalité ont atteint des niveaux qui ne peuvent pas être dépassés.

La situation actuelle de la commune se trouve à un point de basculement. L’accompagnement de son développement et la valorisation de ses atouts présentent un important enjeu pour tout un territoire que l’on pourrait qualifier « de loin de tout ». Par ailleurs, dans son projet de développement la Communauté de Communes Arize-Lèze a besoin de cette complémentarité touristique et naturelle présente au Mas-d'Azil, grâce notamment à sa grotte, son réseau de sentiers de randonnée, ses dolmens, ses équipements sportifs, son terrain de camping, la vallée de l'Arize, le village lui-même.

Le Fossat

Le Fossat est une commune rurale de 1100 habitants, ancien chef-lieu de canton, qualifiée de pôle de proximité dans l'étude du Schéma Départemental des services au public du Conseil Départemental de l'Ariège.

Sa population : en 1990: 754 h - en 1999: 783 h - en 2009: 982 h - en 2012: 1076 h - en 2015: 1090 h. Les données Insee 2016 montrent une stabilisation pour l'évolution de la population voire une légère baisse.

Du foncier est disponible dans les lotissements notamment, des opportunités de remise en location de logements sont envisageables dans le centre du village.

Le Fossat joue le rôle de bourg-centre dans un rayon de 10 à 12 kms, sauf dans la direction du nord où Lézat sur Lèze exerce son influence.

Artigat, Durfort, Pailhes, Casteras, Carla-Bayle, Lanoux, Monesple, Sainte-Suzanne, Villeneuve du Latou et Le Fossat constituent un bassin de vie quotidienne d'environ 3500 à 4000 habitants.

Ces communes dépendent du Fossat pour les services de base comme perception, la Poste, pharmacie, boulangerie, banque, EHPAD, superette, centre social, service des eaux et assainissement, antenne du service départemental des routes, brigade chef-lieu de gendarmerie, centres médicaux, centre de loisirs jeunesse, déchetterie, siège de l'intercommunalité...

Lézat sur Lèze

Lézat sur Lèze est une commune rurale de 2500 habitants.

Sa population : en 1990: 1954 h - en 1999: 2157 h - en 2009: 2229 h - en 2012: 2348 h - en 2015: 2435 h. Les données Insee 2016 montrent une stabilisation pour l'évolution de la population voire une légère baisse.

Du foncier est disponible dans les lotissements et la zone d'activités intercommunale de Peyjouan, des opportunités de remise sur le marché locatif de logements sont envisageables dans tout le territoire de la commune.

Lézat joue le rôle de bourg-centre dans un rayon de 10 à 12 kms, sauf dans les directions du nord où Saint-Sulpice sur Lèze (2200 habitants) exerce son influence et du sud sous influence du Fossat.

Saint-Ybars, Sieuras, Lacaugne, Massabrac, Castagnac, Canens, Montgazin, Saint-Sulpice (partiel : exemple les enfants de Saint-Sulpice vont au collège à Lézat) et Lézat constituent un bassin de vie quotidienne d'environ 5000 habitants.

Ces communes dépendent de Lézat pour les services de base comme la Poste, pharmacie, alimentaire, médical...

Le portage groupé des candidatures de quatre bourgs-centres: un choix stratégique pour la Communauté de Communes Arize-Lèze

Des contraintes fortes

La géographie du territoire de la CC Arize-Lèze impose la prise en compte de son articulation autour des deux axes parallèles que constituent les vallées de l'Arize et de la Lèze. Ces deux vallées s'ouvrent au nord sans converger vers la vallée de la Garonne et l'agglomération toulousaine. La traversée des coteaux qui séparent les deux vallées est malaisée et suppose que l'on s'écarte des voies principales plus fréquentées et mieux équipées.

Un développement harmonieux du territoire passe donc par la recherche de mises en réseaux et de complémentarités sans ignorer les contraintes géographiques.

Le travail déjà accompli depuis la fusion des Communautés de Communes Arize et Lèze en matière de politiques « enfance et jeunesse » (DSP unique sur le territoire), culturelle (choix d'un réseau de bibliothèques intercommunales) et de services (unification des modalités de collecte et traitement des déchets, voirie intercommunale en régie, office de tourisme unique, pôle d'économie collaborative et hôtel d'entreprises...) a favorisé la prise de conscience de la nécessité d'une organisation autour de plusieurs pôles complémentaires.

Ainsi par exemple: la ZAE de LEZAT n'ayant pas vocation ni capacité à irriguer et dynamiser la vallée de l'ARIZE, les élus de la Communauté de Communes ont décidé de conforter la ZAE de DAUMAZAN, porte d'entrée du territoire vers le Volvestre Haut-Garonnais, afin d'équilibrer le développement économique du territoire.

Des atouts spécifiques à chaque bourg-centre

Dans l'environnement communautaire, les quatre bourgs-centres candidats jouent chacun un rôle différent:

- dynamisme commercial et économique de LEZAT sur Lèze en lien avec la toute proche agglomération toulousaine,
- pôle touristique d'intérêt régional du MAS d'AZIL dont les retombées profitent aux autres sites des deux vallées,
- centralité et dynamisme du FOSSAT, siège administratif et technique de la Communauté de Communes, ouvert vers les Communautés d'Agglomération de la vallée de l'ARIEGE,
- pôle de développement des énergies vertes de DAUMAZAN sur Arize avec une centrale photovoltaïque au sol et un projet de méthanisation en cours d'étude.

A l'énoncé des atouts de chacun de ces bourgs-centres, on comprend qu'aucun d'eux ne peut être remplacé par aucun des trois autres dans le rôle qu'il joue au bénéfice de la collectivité.

Quatre points d'appui pour un accès équitable aux services de proximité

La revitalisation des bourgs-centres, en renforçant les services offerts à la population bénéficie à l'ensemble des 23 autres communes de la Communauté de Communes en favorisant leur cohérence, leur accessibilité et la mobilité des usagers ce qui participe à l'attractivité du territoire. L'enjeu de cette revitalisation concerne donc l'ensemble de la collectivité.

Les contraintes géographiques fortes, l'identité affirmée et les atouts très divers des quatre bourgs centres qui structurent son territoire, font que la Communauté de Communes Arize-Lèze ne peut envisager une action pour leur revitalisation qui n'inclurait pas l'un ou plusieurs d'entre eux. Une telle exclusion se traduirait par un déséquilibre des conditions d'accès aux services au détriment d'une part importante de la population.

Une opportunité pour dynamiser l'opération d'amélioration de l'habitat initiée par la CC

La Communauté de Communes Arize-Lèze s'est engagée au printemps 2017 dans la préparation d'une opération d'amélioration de l'habitat sur ses 27 communes. Une étude pré-opérationnelle a défini des axes d'interventions prioritaires relevant d'une OPAH, diagnostic entériné par la DDT de l'Ariège. L'inflexion de la politique d'intervention de la DREAL en faveur des bourgs centres relevant de l'appel à candidature du Conseil Régional s'est traduite par une proposition s'articulant en deux dispositifs simultanés :

- PIG mis en place immédiatement sur l'ensemble du territoire,
- PIG pouvant être élargi avec des mesures de type OPAH multi-sites concernant les 4 bourgs-centres dès 2020 du fait qu'ils sont retenus pour bénéficier du dispositif porté par le Conseil Régional.

La complétude de l'action engagée par la Communauté de Communes Arize-Lèze pour l'amélioration de l'habitat passe donc par cette candidature multiple, qui permettrait, si elle aboutit, de conforter le PIG par des actions complémentaires, notamment en faveur de la réhabilitation des logements vacants.

Une conclusion logique

Toutes les raisons énoncées ci-dessus concourent à justifier le choix des élus de la CC Arize-Lèze de porter la candidature conjointe des bourgs centres de LEZAT sur LEZE, Le MAS d'AZIL, Le FOSSAT et DAUMAZAN sur ARIZE car il en va du développement cohérent et harmonieux de leur jeune collectivité.

Diagnostic et identification des enjeux

Le diagnostic réalisé dans le cadre de l'étude des 4 bourgs-centres Arize Lèze a permis d'identifier les forces et les faiblesses, en vue de qualifier le potentiel de renouvellement et la stratégie de développement.

Forces : Entrée de vallée de l'Arize ariégeoise Positionnement sur un axe de flux important Densité commerciale forte Lisibilité commerciale le long d'un axe principal Un patrimoine de qualité naturel	Faiblesses : Le passage de la D628 qui déqualifie le centre-bourg et laisse un large espace vide et rend le parcours piéton difficile Une population aux faibles revenus Une offre commerciale qui tend à se disperser le long de l'axe principal Une croissance démographique en ralentissement Une centralité difficilement identifiable Une hausse des personnes seules et des couples sans enfant 11% des logements sont vacants sur la commune, et ce taux est stable. Une présence marquée dans le coeur de bourg historique Un rythme de construction au ralenti et quasiment nul
Opportunités : Un cadre naturel le long de l'Arize Un solde migratoire supérieur à 2% Le long d'un axe de flux Des espaces publics de convivialité à valoriser : Boulodrome, aire de pique nique... Une offre en restauration et bars de qualité	Menaces : Une économie concentrée sur une économie présentielle Une départementale qui coupe le bourg en 2 parties qui déqualifie le centre bourg avec un problème de cohabitation piéton-véhicule Un taux de chômage élevé, une paupérisation de la population Un vieillissement de la population : 39% de la population a plus de 60 ans... qui interpelle sur le devenir des grands logements qu'ils occupent actuellement et du maintien à domicile, mais aussi sur la baisse du pouvoir d'achat dans les prochaines années Un faible taux de résidences principales Un développement limité par la zone inondable Un manque d'organisation des espaces de stationnement Le vieillissement des commerçants Le développement de Montesquieu-Volvestre qui pourrait fragiliser les activités présentes sur la commune

Carte des enjeux



I-Renforcer l'attractivité du centre-bourg



Valoriser l'offre commerciale existante



Réorganiser et rendre plus lisible l'offre de stationnement pour les commerces et services



Accueillir de nouveaux habitants et connecter les nouvelles zones d'habitat

II-Rendre le centre-bourg plus lisible



Limiter l'effet « coupure » de la départementale en centre-bourg

Hiérarchiser la signalétique



Requalifier et retravailler les entrées de bourg

III-Dynamiser l'image de centre-bourg



Ouvrir le centre-bourg vers son cadre naturel et l'Arize



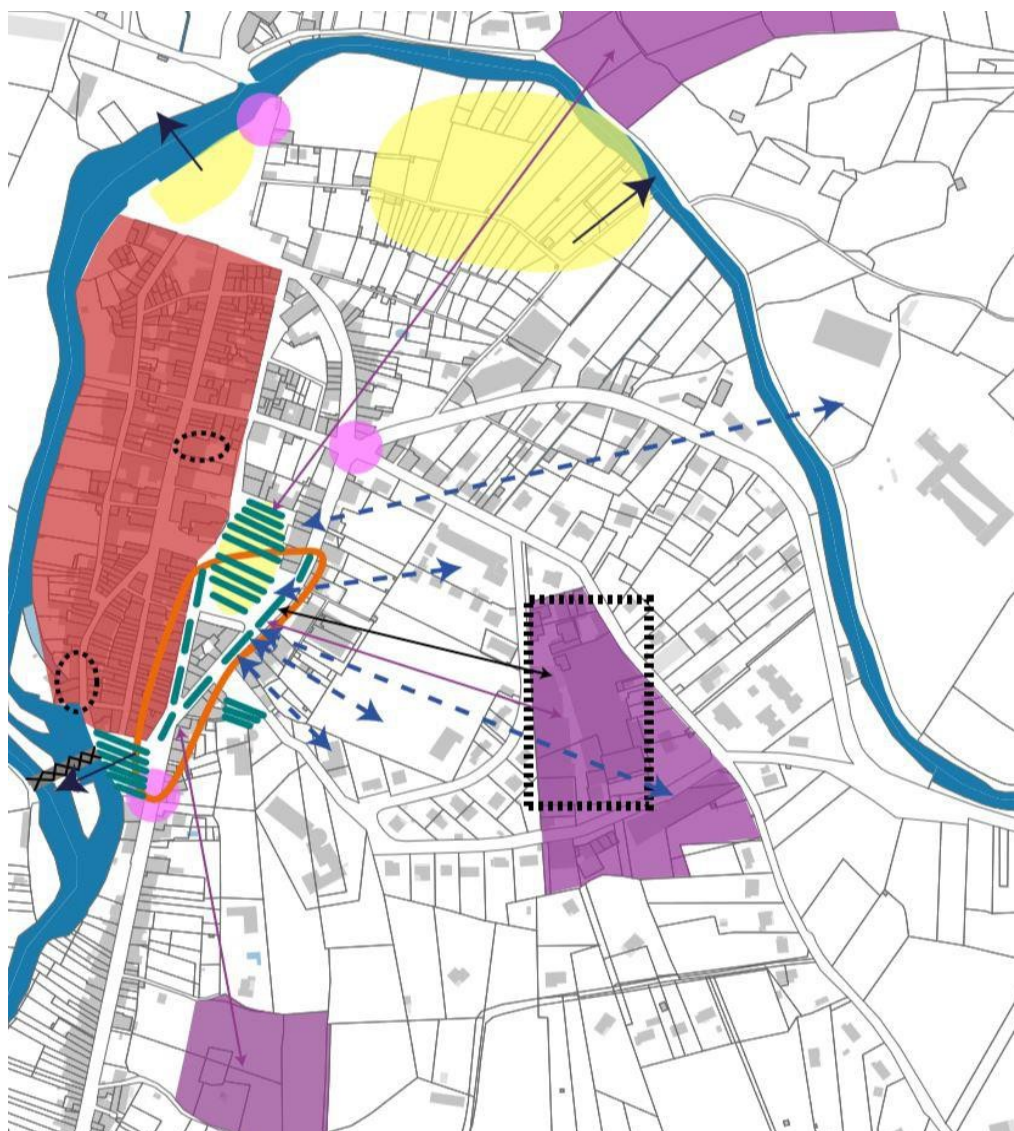
Recréer des espaces de respiration



Requalifier le patrimoine et bâti historique pour repeupler le centre-bourg

Forces : Au coeur d'un patrimoine naturel de qualité Un patrimoine de qualité naturel et bâti Une présence de grands sites touristiques à proximité Une concentration des commerces et une bonne lisibilité Nombreux espaces de respiration en non bâtis Plus de 60% des actifs travaillent sur la commune	Faiblesses : Un manque de connexion entre le centre bourg et la Grotte Des entrées de ville peu marquées Des commerces de coeur de bourg peu adaptés à l'activité touristique Des activités liées au tourisme (hôtel, artisanat, cafés...) peu présentes Des revenus faibles Une décroissance démographique depuis les 5 dernières années 40% des ménages sont des personnes seules 10% des logements sont vacants sur la commune, et ce taux est stable. Une présence marquée dans le coeur de bourg historique des logements vacants et des logements dégradés Un rythme de construction au ralenti et proche de zéro Bourg le plus isolé de la Communauté de Communes
Opportunités : Au croisement de 3 bassins d'emplois : Toulouse, Saint-Girons, Foix-Pamiers Une opportunité foncière sur la friche industrielle à proximité du coeur de bourg Un potentiel touristique comme atout Une place centrale en coeur de bourg Un cadre naturel le long de l'Arize Une centralité relativement identifiable Le marché : une locomotive attractive en coeur de bourg Des espaces de respiration potentiel à valoriser	Menaces : Une économie concentrée sur une économie présentielle Un vieillissement de la population : 38% de la population a plus de 60 ans... qui interpelle sur le devenir des grands logements qu'ils occupent actuellement et du maintien à domicile, mais aussi sur la baisse du pouvoir d'achat dans les prochaines années Une baisse des familles avec enfant(s) Un solde migratoire positif, mais en net ralentissement ces dernières années. Un taux de locaux commerciaux vacants important Un développement limité par la zone inondable Une vacance commerciale forte Une attraction commerciale du supermarché des Bordes sur Arize

Carte des enjeux



I-Renforcer l'attractivité du centre-bourg

-  Valoriser l'offre commerciale existante en lien avec l'activité touristique de la Grotte
-  Réorganiser et rendre plus lisible l'offre de stationnement pour les commerces et services
-  Accueillir de nouveaux habitants et connecter les nouvelles zones d'habitat
-  Travailler la connexion du coeur de bourg avec les équipements structurants générateurs de flux

II-Rendre le centre-bourg plus lisible

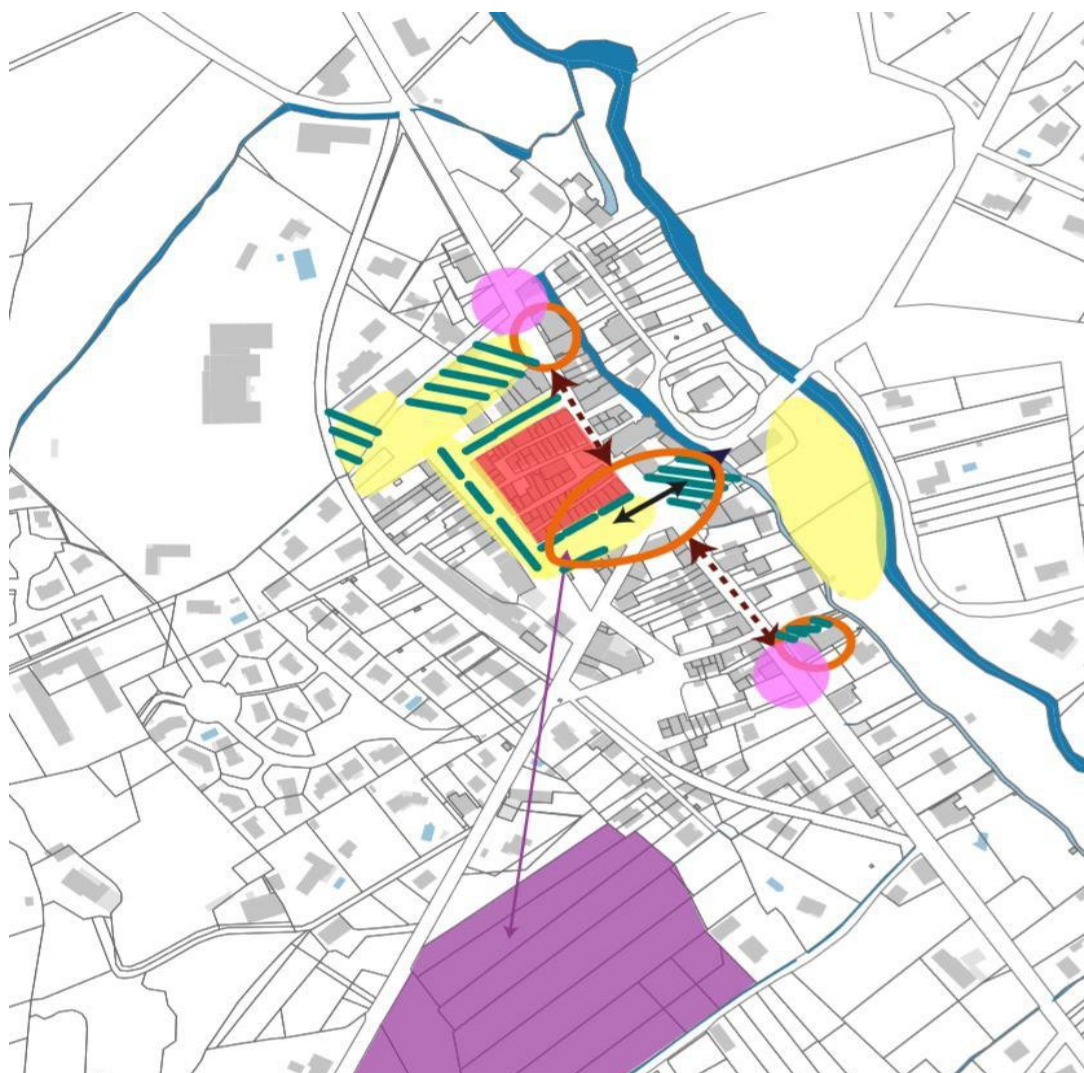
-  Travailler la connexion au milieu naturel
-  Hiérarchiser la signalétique
-  Requalifier et retravailler les entrées de bourg

III-Dynamiser l'image de centre-bourg

-  Ouvrir le centre-bourg vers son cadre naturel
-  Valoriser les espaces de respiration existants par des cheminements doux
-  Redonner une identité touristique au Mas d'Azil en lien avec les sites touristiques présents (Grotte, dolmens, parc Xploria...)
-  Opportunité foncière de la friche industrielle : en faire un moteur d'attractivité de la commune en lien avec le coeur de bourg
-  Intégrer les futurs projets urbains (moulin+pôle santé)
-  Requalifier le patrimoine et bâti historique pour repeupler le centre bourg

Forces : Axe routier important Près de la moitié des actifs travaillent sur la commune Des aménagements et des équipements de qualité autour de la place de la mairie Une présence marquée des lieux de convivialité, notamment les terrasse de café et de restaurant Un patrimoine de qualité naturel et bâti Un hébergement touristique présent sur la commune (camping) et à proximité (Carla Bayle) Plus de 8 logements sur 10 sont des résidences principales, dont près de 70% occupés par des propriétaires Des professionnels de santé bien positionnés en cœur de bourg Une aire d'attraction large pour les services et équipements de la commune	Faiblesses : Commune plus isolée hors influence de pôle Une faible densité commerciale par rapport à sa taille de population Une croissance démographique en ralentissement Une centralité difficilement identifiable Une faible attractivité touristique De moins en moins de familles avec enfants, et une hausse des personnes seules 12% des logements sont vacants sur la commune, et ce taux est en légère hausse. Une présence marquée dans le cœur de bourg historique Un rythme de construction au ralenti et proche de zéro
Opportunités : Un solde migratoire en augmentation : +28% entre 2011 et 2016 Un cadre naturel Sur un axe stratégique vers des grands sites touristiques (Foix, les pyrénéens ariégeois) Une progression de nombre de logement occupé par des propriétaires : un levier pour l'entretien du parc Le marché : une locomotive attractive en cœur de bourg L'ancienne gendarmerie en cœur de bourg	Menaces : La RD919 coupe le centre en 2 qui déqualifie le centre bourg avec un problème de cohabitation piéton-véhicule Un développement limité par la zone inondable Un manque d'organisation des espaces de stationnement Une économie concentrée à près de 75% sur une économie présentielle Une hausse des personnes seules Vigilance sur la reprise du centre médical, avec seulement deux reprises d'assurées.

Carte des enjeux



I-Renforcer l'attractivité du centre-bourg

-  Valoriser l'offre commerciale existante ; renforcer les liens entre les locomotives commerciales
-  Réorganiser et rendre plus lisible l'offre de stationnement pour les commerces et services
-  Valoriser les espaces publics en lien avec les commerces et les équipements structurants
-  Accueillir de nouveaux habitants et connecter les nouvelles zones d'habitat

II-Rendre le centre-bourg plus lisible

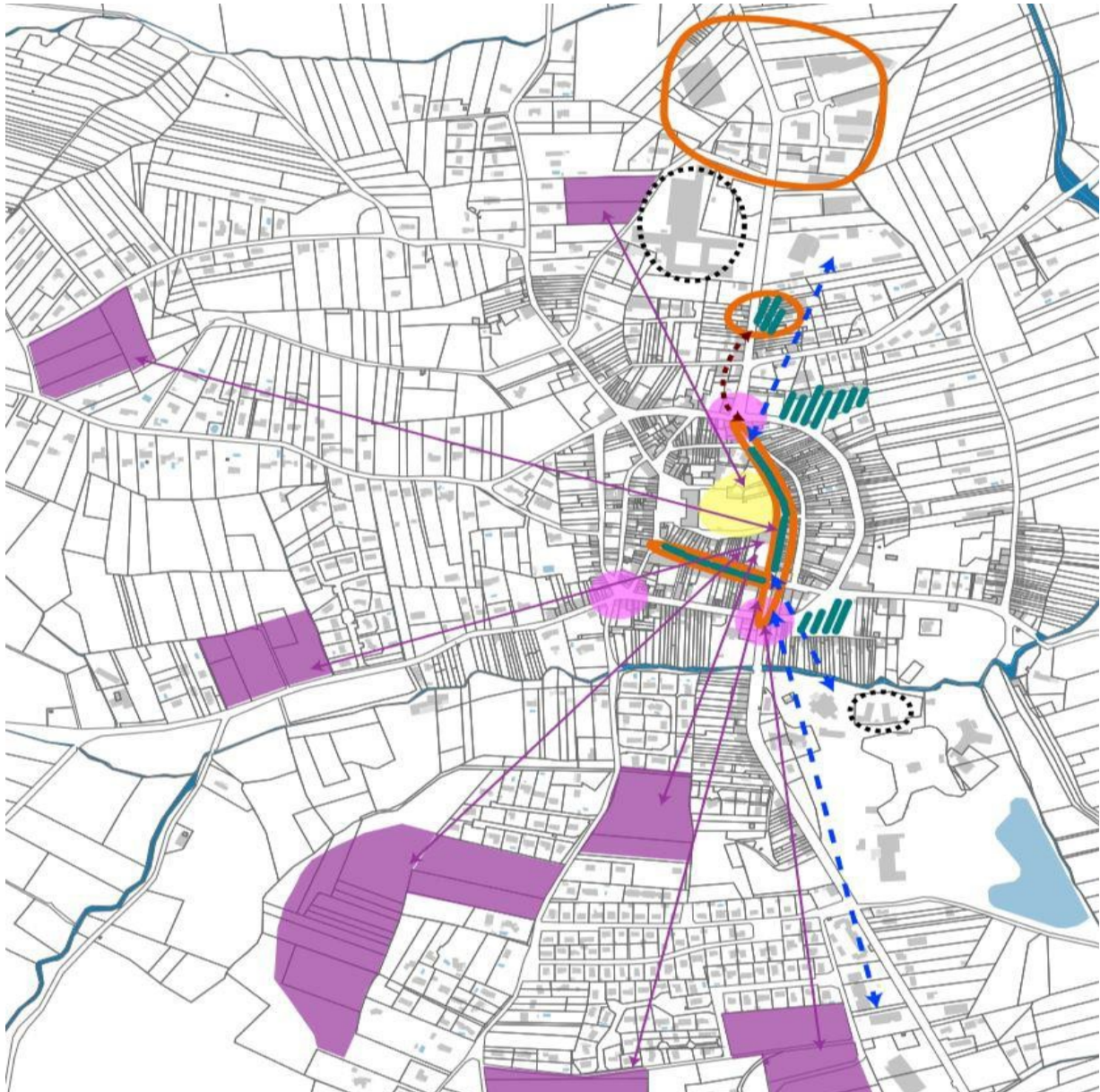
-  Limiter l'effet «coupure» de la départementale
- Hiérarchiser la signalétique
-  Requalifier et retravailler les entrées de bourg

III-Dynamiser l'image de centre-bourg

-  Ouvrir le centre-bourg vers son cadre naturel
- Valoriser les espaces verts et créer des espaces de respiration dans le centre-ancien
-  Requalifier le patrimoine et bâti historique pour repeupler le centre bourg

Forces : Porte d'entrée de l'Ariège, à proximité de l'agglomération Toulousaine Commune la plus peuplée de la CC Une offre de proximité bien présente et diversifiée en termes d'équipements, commerces et services publics et de santé qui conforte son rôle central de polarité dans son bassin de vie Une structure des ménages qui reste très familiale Plus de 8 logements sur 10 sont des résidences principales, dont 70% occupé par des propriétaires Un patrimoine bâti de qualité Des espaces de respiration de qualité Une offre de proximité en commerce et services diversifiée Une accessibilité en transport collectif Une bonne représentativité des professionnels de santé en cœur de bourg	Faiblesses : Une dynamique démographique fragile : un nombre de décès 3 fois plus important que celui des naissances Une croissance démographique proche de 0% 12% des logements sont vacants, et ce taux est en légère hausse Une dynamique de construction au ralenti comparé à la fin des années 2000. Des entretiens d'immeubles très disparates Peu de stationnement avenue de la République Peu de commerces dits de convivialité, notamment avec terrasse
Opportunités : Dans l'aire d'attraction de l'agglomération toulousaine, notamment en terme d'emploi La présence d'équipements, de services et de commerces en centralité et à proximité Sur un axe stratégique, sur la RD919 Des revenus supérieurs à la moyenne du département et de la CC Une progression de nombre de logement occupé par des propriétaires : un levier pour l'entretien du parc Peu de vacance en centre bourg Le marché: une locomotive attractive en coeur de bourg Une friche à proximité immédiate du bourg pour un futur développement de l'habitat Un nouveau pôle santé à disposition Des espaces verts de qualité en plein coeur de bourg	Menaces : La présence d'une polarité commerciale de périphérie qui doit compléter le coeur de bourg et non pas venir le concurrencer Une économie concentrée à près de 75% sur une économie présentielle Un solde migratoire qui s'est fortement ralenti Une hausse des personnes seules Une lisibilité commerciale limitée à l'axe principal de la RD 919 Une vacance commerciale forte en coeur de bourg et qui concerne des locaux importants

Carte des enjeux



I-Renforcer l'attractivité du centre-bourg

-  Valoriser l'offre commerciale existante et notamment dans le centre-bourg (avenue de la République-Rue F. Verdier)
-  Protéger le commerce de centre-bourg ; développer une complémentarité avec une polarité commerciale de périphérie
-  Réorganiser et valoriser l'offre de stationnement pour les commerces et services
-  Accueillir de nouveaux habitants et connecter les nouvelles zones d'habitat
-  Connecter les équipements structurants au centre-bourg
-  Valoriser les espaces publics dans le cadre d'un cheminement

II-Rendre le centre-bourg plus lisible

-  Reconnecter le centre-bourg avec les commerces isolés
-  Hiérarchiser la signalétique
-  Retravailler les noeuds routiers comme des entrées de bourg

III-Dynamiser l'image de centre-bourg

-  Valoriser le patrimoine local
-  Valoriser les espaces verts et créer des espaces de respiration
-  Intégrer les futurs projets urbains (friche) et équipements (pôle santé)

Article 3. La stratégie de développement et de valorisation

Volet commun aux quatre bourgs-centres

Axe stratégique n°1. Améliorer les conditions de mobilité sur le territoire et hors territoire

Compte-tenu des spécificités géographiques et urbaines du territoire, organisé autour de deux vallées et de quatre bourgs-centres, absence de pôle de services d'échelle supérieure, un premier enjeu territorial concerne le fait de faciliter l'accessibilité aux services des bourgs centres et aux services hors territoire, et cela en diversifiant les modes de déplacement et en accompagnant les mobilités durables.

Pour permettre de réaliser cet enjeu, les actions à soutenir concernent :

- la création de pôles d'échanges multimodaux situés dans les centres-bourgs des bourgs-centres ou à distance accessible à pied pour encourager leur fréquentation et connectés aux cheminements doux piétons et cycles
- la création et l'aménagement de cheminements doux, cycles et piétons, en bordure des rivières (Arize et Lèze) pour « mettre en service » ces axes de circulation naturels en privilégiant les séquences qui permettent l'accès aux centres-bourgs des bourgs-centres
- l'expérimentation puis l'éventuelle pérennisation de navettes permettant de rejoindre les gares SNCF ou les lignes de bus régulières,
- l'engagement d'une réflexion sur l'amélioration des liaisons entre communes appartenant aux bassins de vie des bourgs centres et les bourgs centres eux-mêmes.

Les moyens à mobiliser sont :

- Le fond Mobilités actives de l'État et les appels à projets pour le mobiliser. + la DSIL dont 35 % sont réservés à la mobilité durable et à la performance énergétique. La DETR avec une nouvelle catégorie spécifique aux aménagements pour la mobilité durable.
- Les appels à projets lancés par la région sur les mobilités durables (voir PETR).
- La création d'emplacements réservés dans le PLUI (bénéficiaire CCAL) et d'OAP mobilité.
- Une étude sur le réseau de cheminements doux et phasage (maitrise d'ouvrage CCAL).
- La réalisation des cheminements doux par la CCAL et les communes suivant l'intérêt communautaire ou communal.

Axe stratégique n°2. Développer l'attractivité touristique

Riche à la fois d'un patrimoine historique bâti et d'un patrimoine naturel, de surcroît situé sur des itinéraires touristiques majeurs, le territoire doit s'engager dans un objectif de développement et d'intensification de son attractivité touristique pour lui permettre de davantage capter les flux traversants des deux vallées et générer des retombées économiques tout au long de l'année.

Les actions qui doivent permettre de viser ces ambitions croisent des dimensions complémentaires.

- Aménager de nouveaux sentiers en bord d'Arize et de Lèze dans les quatre bourgs-centres, pour valoriser ce patrimoine naturel (signalétique, aires de pique-nique ou de détente...),
- Bien marquer les deux entrées de territoire en créant une aire d'accueil lisible et amène dans chaque bourg centre, par exemple par l'intégration d'OAP Entrée de ville dans le PLUi.
- Développer encore la signalétique d'orientation et de valorisation du patrimoine,
- Accompagner la hausse du niveau d'équipement hôtelier et de restauration après analyse de l'offre actuelle.

Les moyens à mobiliser sont :

- La compétence économique et touristique de la CCAL.
- L'aide à l'ingénierie de la région.
- Le réseau « grands sites d'Occitanie ».

Axe n°3. Valoriser les centres-bourgs et les entrées de bourgs

Les centres-bourgs des quatre bourgs-centres sont chacun soumis à des difficultés qui enrayent leur fréquentation et la qualité de vie ou de séjour. Ils sont confrontés, au-delà des actions thématiques de régénération liées notamment à l'habitat ou au commerce, à un fort enjeu de valorisation de leur cadre de vie par la qualification de leurs espaces publics. L'objectif est d'accroître leur attractivité et leur rôle de centralité de services et d'usages et de retrouver une dynamique de fréquentation par des publics divers (habitants, visiteurs, clients, touristes), aujourd'hui plutôt détournés vers des zones périphériques ou extérieures. Parallèlement, les entrées de bourg sont sur le plan paysager relativement déqualifiées, or l'enjeu est de faire jouer leur effet d'appel pour capter davantage de flux, sur ces routes touristiques des vallées de la Lèze ou de l'Arize, et les amener potentiellement jusqu'aux centres-bourgs.

Dans un premier temps, l'objectif à l'échelle des quatre bourgs-centres est d'engager une réflexion commune sur la manière de valoriser les espaces publics des centres-bourgs selon un schéma commun (qui pourra aussi concerner les autres centres bourgs du territoire). L'action visées est ainsi :

- L'élaboration d'un plan de référence intercommunal de valorisation des espaces publics de centres-bourgs tendant vers une charte des espaces publics intégrant les propriétaires privés. Prévoir l'animation de ce dispositif et les moyens de la mettre en place. Possibilité d'OAP Espaces publics dans le PLUi.

Les moyens à mobiliser sont :

- L'expertise intercommunale pour l'élaboration du schéma commun.
- L'articulation avec les interventions prévues dans le PIG, élargi à des mesures de type OPAH multi-sites, pour la réalisation des équipements et pour compter sur l'effet d'entraînement d'une intervention sur l'espace public sur l'initiative et l'action privée.

Axe n°4. Habiter le territoire

Les quatre bourgs-centres partagent des difficultés communes concernant l'habitat ancien, notamment dans les secteurs centraux, en termes d'habitat dégradé, de vacance, et avec des situations ponctuelles de péril. Parallèlement, la fonction résidentielle est un levier majeur de l'attractivité du territoire et de son économie. L'objectif pour chacun des bourgs-centres est de renforcer leur attractivité résidentielle, en satisfaisant la diversité des besoins résidentiels d'une sociologie nouvelle ou évolutive, tout en répondant aux enjeux d'amélioration de l'habitat ancien, de valorisation des secteurs centraux et de limitation de l'extension urbaine.

Pour mener à bien ces objectifs, les actions à engager sont :

- La mise en place de l'opération d'amélioration de l'habitat privé par la mise en œuvre de l'outil PIG élargi avec des mesures de type OPAH multi-sites, en maîtrise d'ouvrage intercommunale
- Une réflexion sur la densification des tissus pavillonnaires et des zones urbaines déjà constituées des bourgs-centres pour limiter l'étalement urbain et rapprocher les futurs résidents des centres-bourgs des bourgs-centres.

Les moyens à mobiliser sont :

- La signature d'une convention territoriale CCAL/EPFO permettant l'accompagnement et le financement dans certains cas la réalisation d'actions ponctuelles ainsi que le financement du PLUi. Pour cela, une stratégie foncière est à établir, basée sur les concepts ERC (Eviter, Réduire, Compenser) pour donner du poids au cœur de ville, voir PLUi.
- L'intervention de l'OPH exclusivement sur des îlots dégradés en centres de bourgs.
- Le PIG/OPAH financement par la CCAL de l'ingénierie et de l'animation.
- L'élaboration du PLUi.
- L'accompagnement sur le plan de l'ingénierie par l'EPF : détection des opportunités et des possibilités d'études de restructuration des îlots ; études de faisabilité et de capacité.

- L'intervention des bailleurs sociaux, le cas échéant
- En lien avec le PLUI, une étude de capacité foncière pour la densification des tissus pavillonnaires ou des zones urbaines déjà constituées

Axe n°5. Créer un accès équitable aux services de proximité et aux services intermédiaires

L'enjeu général est bien de considérer les quatre bourgs-centres comme points d'appui pour un accès équitable aux services de proximité et aux services intermédiaires pour l'ensemble de la population du territoire, en offrant aussi des conditions d'accès aux services de gamme supérieure situées en dehors du territoire. Parallèlement, il est de considérer que la réalité de la situation géographique d'une structure en deux vallées aux liaisons difficiles doit déterminer l'organisation de l'offre ou de l'accès aux services. Est intégré dans cet enjeu la question des services économiques, en termes de structures dédiées à l'emploi, à l'entrepreneuriat et au développement économique.

Pour mettre en œuvre ces enjeux, les actions suivantes sont visées :

- Créer un accès aux services de santé au sein des deux vallées à travers l'outil des Maisons de santé qui constituent des solutions opérantes en mutualisant différents services
- Créer un MSAP multi-sites sur les 4 bourgs centres, labélisée "France Services"
- Installer une antenne de l'hôtel d'entreprise, type espace de co-working et de télétravail, dans la vallée de l'Arize,
- Identification et réhabilitation de nouvelles zones d'activités sur les bourgs-centres en suivant l'objectif d'une répartition équitable entre les deux vallées

Les moyens à mettre en œuvre sont :

- Le PLUI pour la définition des ZA.
- Une étude de faisabilité pour la maison de service supplémentaire (MO par CCAL).
- La compétence économique de la CCAL : étude de faisabilité et d'opportunité pour les développements envisagés, étude bilan d'évaluation de l'activité de l'hôtel d'entreprise situé à Lézat.

Axe n° 6. Valoriser, maintenir et développer le commerce et l'artisanat sur le territoire

Les quatre bourgs-centres enregistrent des dynamiques communes de dévitalisation commerciale de leurs centres-bourgs, de développement des pôles périphériques mais aussi de concurrence avec de fortes polarités commerciales extérieures au territoire. Les enjeux sont importants de valoriser et de développer l'activité commerciale dans sa diversité en articulant la complémentarité des espaces commerciaux entre centre-bourgs, entrées de bourg et périphérie, mais aussi spécifiquement de maintenir, protéger et valoriser le commerce de proximité en centre-bourgs. Par ailleurs, il s'agit de compter sur la compétence

intercommunale et de s'engager dans une réflexion et des actions communes à l'échelle des bourgs-centres.

Pour ce faire, il s'agit de mettre en place les pistes d'actions suivantes :

- L'élaboration d'une stratégie intercommunale commerciale et déclinaison dans les outils règlementaires, en affirmant une stratégie de développement commercial à la bonne échelle et en la traduisant dans le PLUi
- La valorisation des facteurs de commercialité
- L'élaboration de chartes de devantures et terrasses
- La mise en place d'outils de veille sur les dynamiques commerciales avec l'appui des chambres consulaires

Les moyens à mobiliser sont :

- La mise en place d'un groupe de travail communautaire intégrant les commerçants, la CCI et les élus dans le cadre de la commission économie.
- L'élaboration d'une stratégie et/ ou d'une charte commerciale dans le PLUI.

QUATRE BOURGS CENTRES - ARIZE-LEZE

Carte Communautaire



1. Polariser

Des bourgs-centres à consolider

Des centres-bourgs dynamiques et attractifs

- Aménager les espaces publics structurants
- Mettre en valeur le patrimoine
- Encourager les commerces de proximité
- Aider à un habitat diversifié

...dans un environnement de campagne à préserver / valoriser

- Paysager les entrées de ville
- Renforcer les limites des zones urbaines déjà constituées
- Renforcer l'armature d'espaces verts et de promenade

2. Spécifier

Renforcer la spécificité de chacun des bourgs-centres



Renforcer la « personnalité » économique de chaque bourg

- Lézat-sur-Lèze : patrimoine et vie locale
- Le Fossat : pôle administratif
- Daumazan-sur-Arize : activité économique durable
- Le Mas d'Azil : Station Verte (tourisme, agriculture responsable...)

Repartir les équipements intercommunaux

- Zones d'activités
- Hôtels d'entreprise
- Maisons de santé
- Maisons de services

Rendre un accès équitable aux services

3. Relier

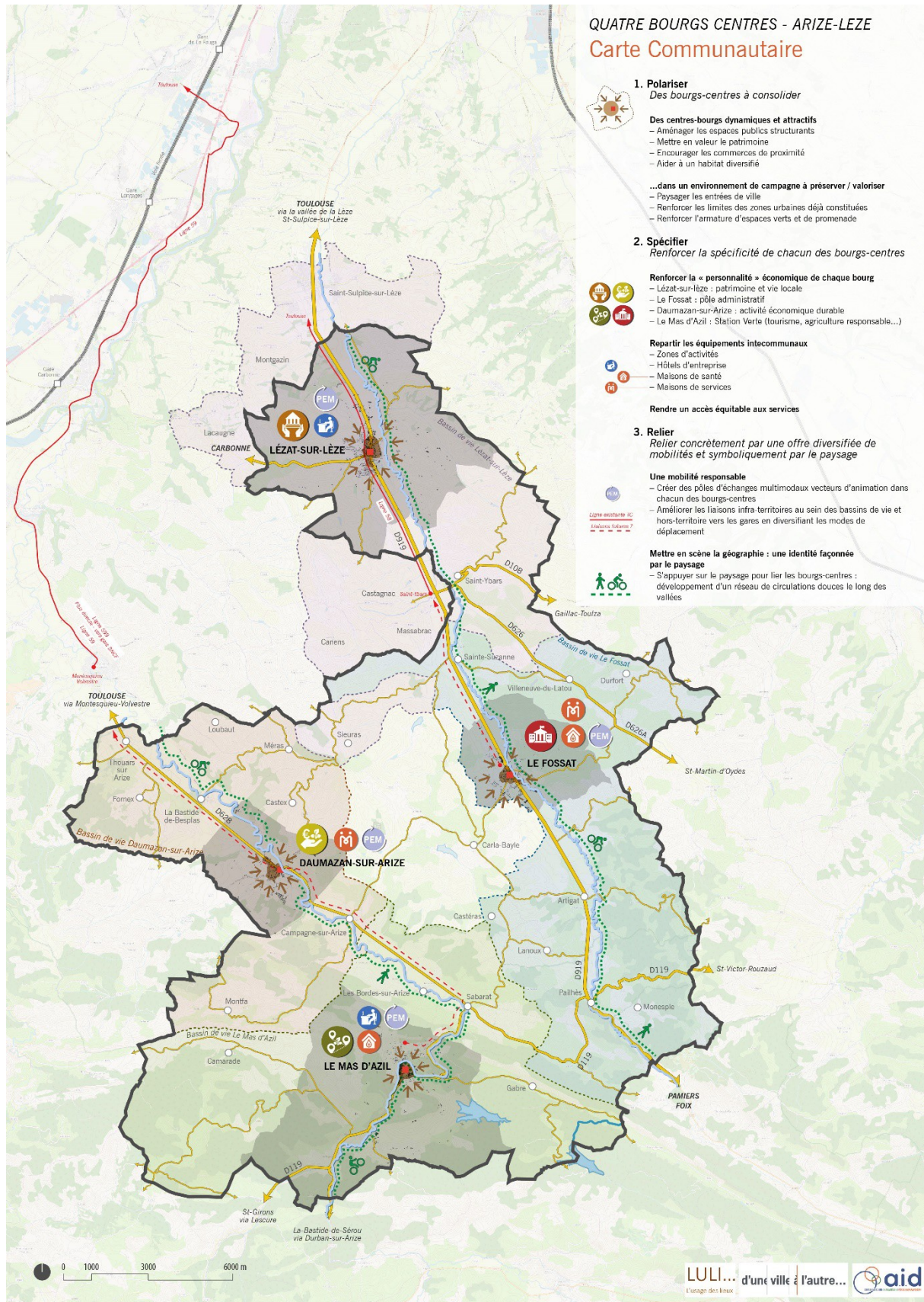
Relier concrètement par une offre diversifiée de mobilités et symboliquement par le paysage

Une mobilité responsable

- Créer des pôles d'échanges multimodaux vecteurs d'animation dans chacun des bourgs-centres
- Améliorer les liaisons infra-territoires au sein des bassins de vie et hors-territoire vers les gares en diversifiant les modes de déplacement

Mettre en scène la géographie : une identité façonnée par le paysage

- S'appuyer sur le paysage pour lier les bourgs-centres : développement d'un réseau de circulations douces le long des vallées



A l'échelle de chacun des quatre bourgs-centres

DAUMAZAN SUR ARIZE

Axe stratégique n°1. Redonner une centralité au village en y réinscrivant le centre-ancien

Le centre-ancien (partie sud de la rue du Barry) est devenu sous le poids des difficultés sociales, de l'état de dégradation des lieux (bâti et espaces publics) et de la perte d'activités et d'animation, un lieu peu fréquenté autrement que par ses habitants, mais aussi peu traversé, voire évité, malgré ses nombreux atouts et son rôle à jouer dans le centre-bourg de Daumazan. Par ailleurs, les espaces de vie sont disséminés entre des lieux non reliés. L'objectif est de redonner une centralité claire au village, à travers un travail de valorisation et de requalification des espaces publics du centre-bourg, une centralité qui accueille toutes les populations qui habitent et fréquentent Daumazan, une centralité qui intègre le centre-ancien, le réinscrit dans son fonctionnement, et trouve des liaisons avec l'ensemble des lieux de vie de la commune.

Cet enjeu de centralité nécessite de mettre en œuvre des actions qui concernent :

- l'aménagement de la rue du Barry comme espace public majeur (voirie, profil de voie, signalétique et mobiliers) avec un travail sur les devantures et le linéaire commercial
- la valorisation et la dynamisation des différents pôles de vie du centre-bourg, chacun dans leur spécificité et comptant sur leur complémentarité (la Halle, le complexe sportif, le Champ de Mars, les bords de l'Arize)
- le désenclavement du centre-ancien par la mise en connexion du pôle de vie de l'école / bibliothèque / salle des fêtes au centre-ancien via la Halle, pour chercher à engager une plus grande fréquentation des espaces publics du centre-ancien via les itinéraires piétons, pour désenclaver les parties les moins visibles et les moins fréquentées du centre-ancien.

Axe stratégique n°2. Renouvellement urbain du centre-bourg

Face à des enjeux socio-urbains croisés (précarité, pauvreté, insalubrité...), l'enjeu est de répondre par un projet transversal pour enclencher un cercle vertueux articulant les différents champs d'intervention concernés, de redonner de la valeur paysagère et de la valeur d'usages aux espaces publics du centre-ancien, de la valeur immobilière au centre-ancien.

Cela doit se traduire par :

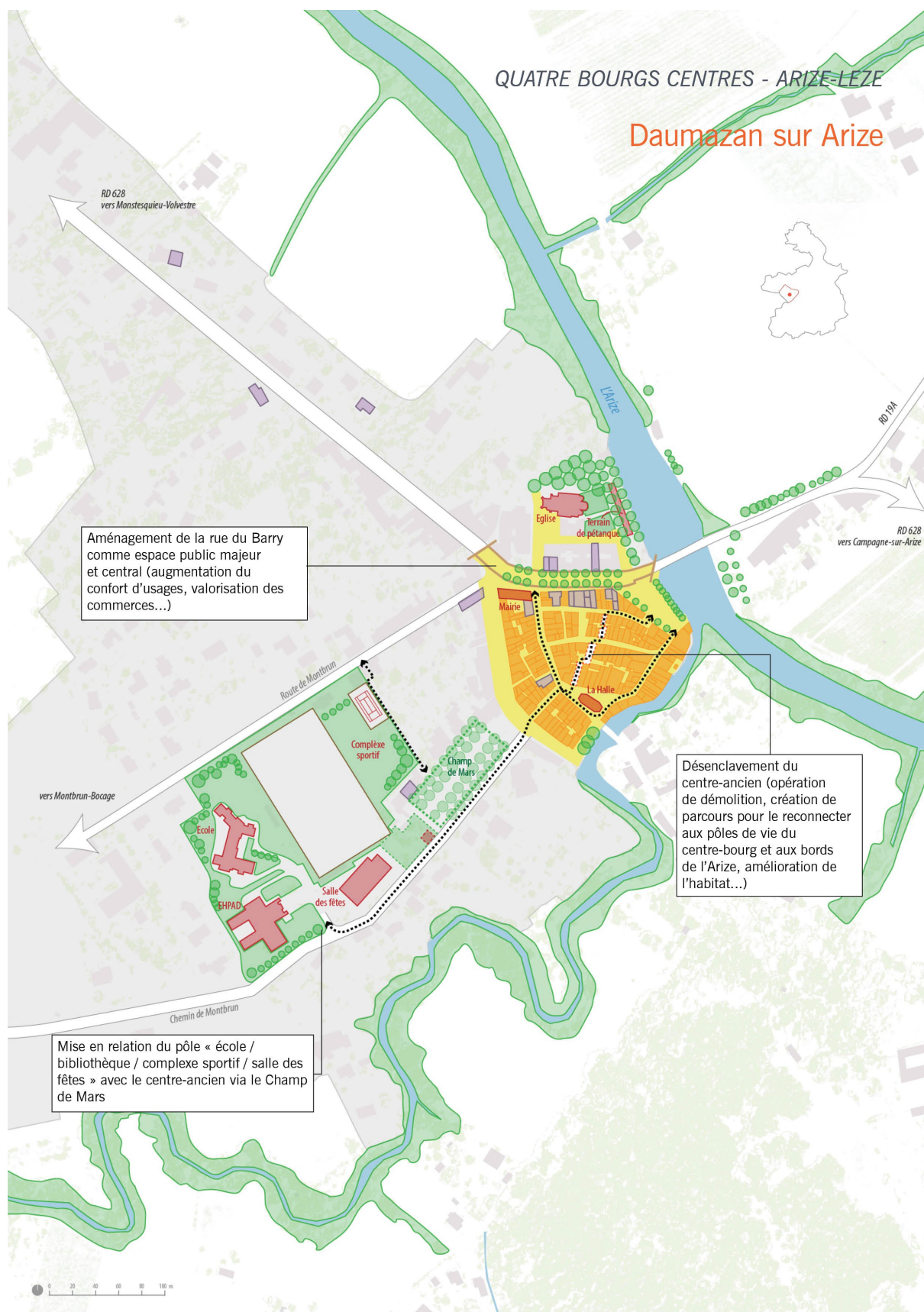
- En préalable de toute action, une réfection et une adaptation du réseau d'évacuation des eaux pluviales et une reprise des réseaux, pour débloquer les possibilités d'interventions en surface par la suite.
- Une amélioration de l'habitat pour conserver une attractivité résidentielle et la création de logements accessibles aux ménages précaires.
- Un maintien du commerce de centre-bourg, considérant la forte concurrence de Carbonne et Montesquieu, destiné à capter la clientèle de passage et la clientèle résidentielle
- La valorisation, la sécurisation et l'embellissement des espaces publics qui constituent la traversée du village
- La valorisation du patrimoine du centre-ancien, notamment la Halle et les Capérades
- L'augmentation des services par rapport aux besoins identifiés en termes d'équipements.

Axe stratégique n°3. Augmenter l'attractivité socio-économique de Daumazan

L'enjeu est d'augmenter l'effet d'entrée, déjà existant, dans la vallée de l'Arize, de développer la vie socio-économique dans la vallée de l'Arize, dans une logique d'économie productive, et de poursuivre la captation des flux.

Deux actions doivent permettre de répondre à cet enjeu :

- L'augmentation de l'offre d'activité économique, et en particulier en orientant l'activité vers un éco-système local centré sur l'écologie et le solidaire, en profitant du foncier public disponible.
- Le développement des mobilités externes, pour accroître l'accessibilité et les échanges.



LE MAS d'AZIL

Axe stratégique n°1. Renforcer l'attractivité du cœur de bourg : habiter et fréquenter la Bastide

L'objectif est de revitaliser le Cœur de village pour en faire un lieu de vie attractif, actif en toute saison, un cadre de vie commun aux habitants et aux touristes. Pour cela, il s'agit de s'appuyer sur des actions complémentaires : habitat, services et commerces, espaces publics, déplacements ; de chercher à qualifier les lieux et à développer l'offre ; d'attirer de nouveaux habitants en particulier des familles avec enfants.

Cet enjeu d'attractivité nécessite de mettre en œuvre des actions en ce qui concerne :

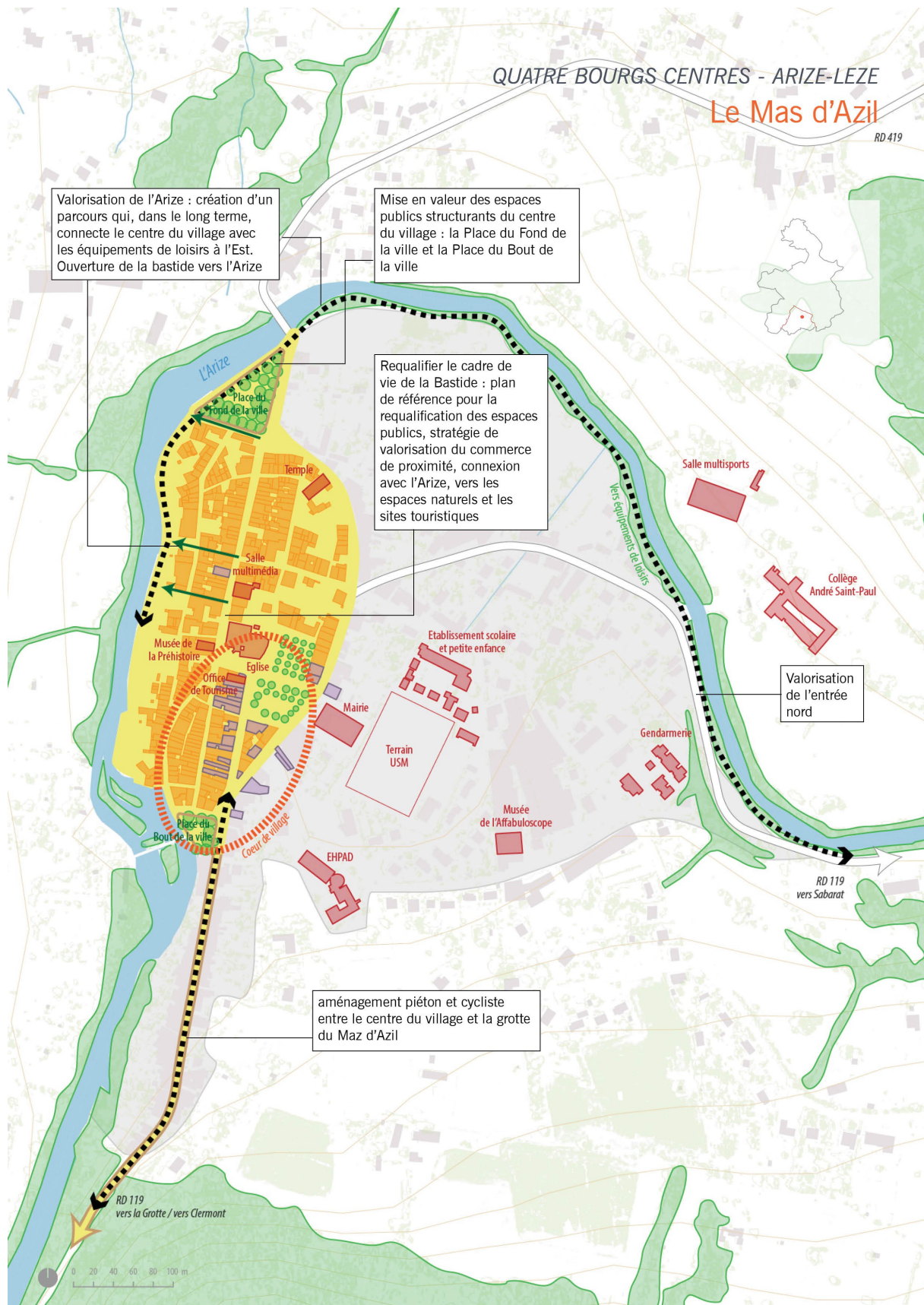
- L'attractivité résidentielle du cœur de bourg, c'est-à-dire créer du logement décent et attractif au centre du bourg en mettant en place des outils pour l'amélioration de l'habitat dégradé, vétuste, insalubres, lutter contre la vacance mais aussi développer une offre locative privée et publique, notamment vers les couples avec enfants
- La valorisation et le développement de l'offre commerciale du cœur de village : car face à une forte vacance commerciale, au vieillissement de certains établissements, et à l'effet de concurrence de la zone commerciale des Bordes sur Arize, il s'agit bien de renforcer l'armature commerciale et la valoriser dans un objectif de permanence sur l'année, rendre plus lisible l'offre commerciale des rues intérieures, accompagner les commerces dans la valorisation et le maintien de leur activité, les orienter sur les rues les plus passantes (partenaires CCI et Agence Ariège Attractivité) et profiter de l'effet de levier de l'attractivité des foires et marchés du Mas d'Azil. Il s'agit aussi de retrouver un niveau d'équipements hôtelier et de restauration à la hauteur des ambitions touristiques
- L'élaboration d'un plan de référence générale des espaces public du cœur de la Bastide, puisque les espaces publics jouent un rôle fondamental sur l'image des lieux, de leur fonctionnement et sur l'expérience qu'y vivent les habitants et les touristes. En tant que cadre de vie et support à la vie sociale locale, ce sont des moteurs de l'attractivité de la Bastide et de tout le village avec. L'objectif est de faire varier les interventions mais de viser une requalification des espaces publics depuis la place du bout de la ville jusqu'à la place du fond de la ville (voir plan de référence Espaces Publics).
- La création d'une offre complémentaire de services et d'équipements, autour des domaines de la santé, des services publics mais aussi des loisirs et de la vie sociale.
- Le rayonnement du cœur de village à l'échelle du territoire à travers des interventions sur les entrées de ville et les points de vue paysagers

Axe stratégique n°2. Diversifier la vie socio-économique

Les objectifs sont de solidifier la vie socio-économique en diversifiant ses composantes, développer la sphère productive et dépasser la seule économie présentielle, accueillir de l'activité toute l'année et pas seulement pendant l'été touristique, développer le tourisme en comptant sur la Grotte mais aussi les atouts du village du Mas d'Azil et de son environnement.

Pour cela, une série d'actions doit être engagée :

- La valorisation de l'attractivité touristique de la Grotte pour en capter les bénéfices dans le cœur de village, en travaillant les liens (fonctionnels ou programmatiques) entre le site et la Bastide
- L'activation de la Charte de Station verte pour développer le tourisme vert et de loisirs, avec la création de nouveaux sites d'accueil, de nouveaux cheminements, de la valorisation du patrimoine bâti et naturel et paysager.
- Le développement de l'économie numérique et des conditions du télétravail (basé sur l'équipement de la fibre optique)



LE FOSSAT

Axe stratégique n°1. Renforcer le rôle de "Village étape"

Les objectifs sont de transformer un village de passage en un village étape qui met à disposition du public de passage ses services et ses commerces. Il s'agit de créer les conditions du village étape : conditions de l'arrêt (stationnement, signalétique, image...), de l'offre (commerces...), de l'accueil (aménités, horaires...)

Pour ce faire, différentes actions sont envisagées :

- L'aménagement de la traversée principale comme un espace public partagé, c'est-à-dire créer une traversée apaisée du village pour en faire un espace public pour tous (habitants et passants) et partagé entre les véhicules, les piétons et les cycles, qui valorise les entrées de bourg et crée des liaisons avec les voies et routes transversales (la place du Foirail, la RD 614, etc.). Cet aménagement marquera le début et la fin de l'extension urbaine. Il n'intégrera pas les travaux réseaux ; il devra s'accompagner d'un travail sur les devantures et les façades avec les propriétaires privés.
- La valorisation et le développement du commerce pour capter les flux et servir la population du bassin de vie. Le commerce s'étend sur la traversée principale depuis la hauteur de la place du Foirail (avec le Carrefour, véritable moteur commercial) jusqu'à chemin de Petricou. C'est une organisation linéaire qui trouve cependant une polarité centrale au carrefour de la RD 919/614. L'objectif est d'affirmer et de valoriser la structure commerciale pour la maintenir comme une offre de proximité de centre-bourg, et participer à affirmer le Fossat dans son rôle de bourg-centre. Pour réaliser cet objectif de qualification et de valorisation du commerce, plusieurs actions peuvent être envisagées.
- La valorisation du patrimoine bâti et naturel comme levier de renforcement du rôle de village étape, en indiquant les éléments de patrimoine bâti et naturel, en mettant en avant la Lèze en rendant la fréquentation de ses bords accessibles à la promenade et aux cheminements doux.

Axe stratégique n°2. Faire évoluer le cadre de vie pour confirmer son rôle de polarité

Les objectifs sont d'offrir un cadre résidentiel et un cadre de vie adapté aux besoins, aux enjeux et aux modes de vie actuels de la population existante du Fossat et de son bassin de vie (vers des activités de loisirs, de lien social, les mobilités douces, le réinvestissement du centre-bourg), mais aussi de maintenir et de développer les services et l'emploi pour un bassin de vie élargi, ainsi conforter la sphère productive qui active l'économie présenteielle

Différentes actions doivent permettre en se combinant de parvenir aux objectifs visés :

L'amélioration de l'habitat, pour lutter contre la vacance, intervenir sur la dégradation des bâtis, créer une offre de logements en locatif, rénover les maisons en centre-ancien et du lotissement Thomas, suivre les opportunités foncières en périphérie (sur le secteur Couechot, en considérant le PPRI)

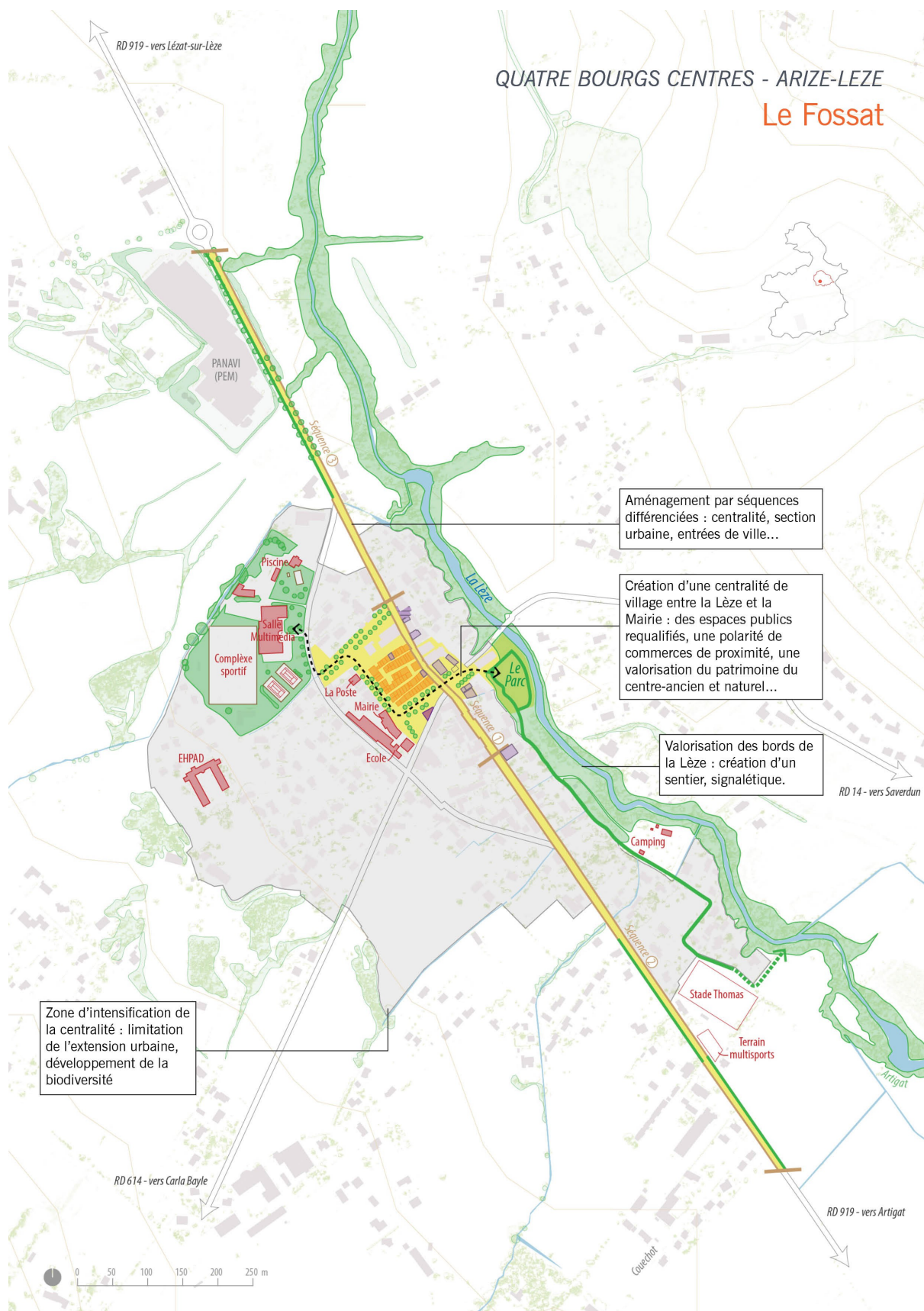
La valorisation du centre-bourg en lui aménageant une centralité visible et vivante. L'objectif est d'affirmer une centralité de village entre la Mairie et les bords de la Lèze. De fait, cet espace possède déjà des atouts forts : carrefour à la croisée des chemins entre les Collines et la vallée, espace public d'envergure faisant le lien entre la Mairie et la Lèze, entre le centre ancien patrimonial et les espaces naturels, accueil de fonctions mixtes (commerces et services, équipements). Cette centralité doit trouver sa place et s'articuler avec l'ensemble des espaces publics et des pôles de vie de la commune, notamment la place du Foirail et le complexe sportif, la traversée du village. Un plan général de référence pour la requalification des espaces publics du centre-bourg permet de situer les interventions dans une logique d'ensemble.

S'appuyer sur la présence de l'eau comme atout. Les orages, les crues de la Lèze causent des problèmes récurrents d'inondation, ce qui nécessite des interventions d'urgence pour canaliser ces phénomènes. Parallèlement, la rivière et ses berges ne sont pas accessibles au public ni valorisés comme espace d'usages. L'eau, est pourtant un atout aujourd'hui pour qualifier les territoires dans le sens où elle est vecteur de pratiques de loisirs et de valorisation du paysage.

La création de nouveaux services à la population, car la commune est déjà bien équipée mais des éléments complémentaires peuvent être apporté pour répondre aux évolutions des modes de vie, et en particulier à la possibilité de réaliser des pratiques de loisirs sur la commune.

Le développement des mobilités internes et externes, par l'amélioration de la diversité des modalités de déplacements (transports collectifs et modes doux) et le renforcement du maillage des déplacements internes en modes doux.

La commune aura à mener une réflexion sur l'avenir de la friche de l'ancienne gendarmerie.



LEZAT SUR LEZE

Axe stratégique n°1. Conforter le rayonnement et l'attractivité du bourg-centre

Les objectifs sont de valoriser les atouts de Lézat sur Lèze, les rendre visibles et accessibles en affirmant les différentes échelles d'attractivité : une position d'entrée dans le territoire Arize-Lèze et d'accès à l'aire urbaine toulousaine ; un « village étape » de la vallée de la Lèze ; une attractivité locale pour les villages de son bassin de vie ; une attractivité extra-locale pour des visiteurs occasionnels de passage pour le patrimoine de la ville, ses services et ses commerces.

Ces ambitions nécessitent de travailler plusieurs dimensions de manière complémentaire :

- La valorisation du patrimoine bâti et culturel pour renforcer l'attractivité touristique. Lézat est riche d'un patrimoine bâti patrimonial (l'Eglise, la Chapelle, les Arcades ou les couverts des rues François Verdier et Marcadal) qu'il s'agit de révéler, de rendre visible, de signaler, et de requalifier progressivement en associant les différents acteurs porteurs de ces compétences, commune, Office du tourisme et CCAL mais aussi associations locales : depuis les micro-interventions comptant sur les associations jusqu'à des projets de travaux de requalification visés à long-terme.
- L'aménagement du lien entre le centre-bourg et les espaces naturels environnants, car le centre-bourg de Lézat est plutôt déconnecté des espaces naturels environnants pourtant situés à proximité. Il s'agit de recréer des liens et cela à travers la valorisation des cheminements doux, pour permettre de sortir à pied du tissu urbain et rejoindre les espaces naturels aménagés ou naturels.
- La valorisation du centre-bourg en requalifiant les espaces publics d'entrées de ville et d'accès au centre-bourg, pour compter sur l'effet "route touristique de la vallée de la Lèze"
- L'amélioration des mobilités externes. Il s'agit de rendre plus facile les déplacements depuis/vers le territoire, et en particulier depuis/vers l'aire toulousaine et la ligne SNCF, mais également permettre de diversifier ses modes de déplacements, c'est-à-dire d'offrir des alternatives au véhicule personnel : transport à la demande, covoiturage, marche à pied... Enfin il s'agit de rendre accessible au PMR les services et espaces publics de la commune, qui sont aussi destinés aux populations du bassin de vie élargi de Lézat.
- Le développement de l'offre économique et d'emploi. La vie économique dans une dynamique productive et non seulement résidentielle est déjà présente sur le territoire de la commune, l'objectif est de la conforter et de la développer.
- L'anticipation des nouveaux développements, en travaillant les potentialités de la friche industrielle en entrée de ville et à travers une réflexion sur les limites de l'extension urbaine et la possibilité de valorisation des terrains proches de la centralité

Axe stratégique n°2. Habiter le centre-bourg historique

L'enjeu est de valoriser les différents volets qui contribuent à la fonction habiter du centre-bourg pour en faire un secteur à vivre bénéficiant des avantages de la centralité (résidentiel, aménités, services...)

Encore une fois, c'est une combinaison d'actions à envisager conjointement pour pouvoir parvenir à ces ambitions :

- La rénovation de l'habitat ancien et la création de logements sociaux dans le centre-bourg. Il s'agit, dans le centre-bourg, de trouver des solutions aux maisons anciennes vides, de valoriser l'habitat pour le rendre attractif sur un plan résidentiel et d'attirer de nouveaux ménages intéressés par un mode de vie à proximité des services et des commerces.
- La qualification des espaces publics comme espaces de centralité. Des espaces publics ciblés ont besoin d'être requalifiés pour gagner en sécurité, en qualité et en confort d'usages, de sorte de pouvoir jouer pleinement leur rôle d'espaces de la centralité, en tant qu'espaces de vie et espaces participant à la visibilité des qualités de Lézat et à son attractivité. Le place de la Mairie, les rues Jacques Dupont et le parking du Prieuré sont ciblés, mais la réflexion doit se mener dans une logique d'ensemble des espaces publics du centre-bourgs, en intégrant les deux places d'entrées de ville que sont la place de la Marne et la place du Boulodrome.
- Le maintien et protection du commerce de centre-bourg. Le commerce existe en centre-bourg, à la fois sur le linéaire de la RD919 et dans les rues transversales, mais il est fortement concurrencé par les commerces installés en entrée de bourg et la zone commerciale installée en périphérie. La dynamique est fragile et les commerces sont vulnérables dans ce contexte. L'objectif de maintien doit passer par une amélioration des facteurs de commercialité (facteurs d'attractivité des clients, tenant autant à l'espace public qu'à l'espace privé du commerce) et une gestion des dynamiques commerciales.
- Le développement des services et équipements servant la vie sociale locale du centre bourg
- Le renforcement du maillage des déplacements internes à la commune, en privilégiant les modes doux et pour relier le centre-bourg aux différents pôles de vie périphériques. L'ambition correspond au principe d'accroche et de maillage entre la centralité, les équipements et les zones d'activités de la commune et les zones résidentielles (en particulier au sud et à l'ouest). Il s'agit aussi de relier les différents pôles de vie du centre-bourg pour favoriser la lisibilité et la visibilité des services offerts et pour augmenter l'effet de centralité du centre-bourg.

Article 4. Le projet de développement et de valorisation

Volet commun aux quatre bourgs-centres

LE PROJET DE DEVELOPPEMENT ET DE VALORISATION Volet commun aux quatre bourgs-centres	Court terme (2019-2021)	Moyen terme (2022-XXXX)	Long terme (XXXX-XXXX)
AXE STRATEGIQUE 1 : Améliorer les conditions de mobilité sur le territoire et hors territoire			
ACTION 1.1 Créer des Pôles d'échanges multimodaux axés sur le double principe du multimodal et de la centralité	Etude : 2020		
ACTION 1.2 Créer et aménager des cheminements doux cycles et piétons en bordure de rivières	Etude : 2021	Travaux : 2022	Travaux : 2023...
ACTION 1.3 Expérimenter puis éventuellement pérenniser des navettes permettant de rejoindre les gares SNCF ou les lignes de bus régulières	Opération : 2020-2021		
ACTION 1.4 Engager une réflexion sur les liaisons entre les communes appartenant aux bassins de vie des bourgs centres et les bourgs centres eux-mêmes	Etude : 2021		
AXE STRATEGIQUE 2 : Développer l'attractivité touristique			
ACTION 2.1 Aménager les sentiers en bord d'Arize et de Lèze	Opération : 2020-2021		
ACTION 2.2 Marquer les deux entrées de territoire et créer une aire d'accueil dans chaque bourg centre	Etude : 2021	Opération : 2022	
ACTION 2.3 Poursuivre la politique de création d'une signalétique commune et en particulier d'une signalétique d'orientation et de valorisation du patrimoine	Opération : 2020-2021		
ACTION 2.4 Accompagner la hausse du niveau d'équipement hôtelier et de restauration	A compter de 2020	poursuite	poursuite
AXE STRATEGIQUE 3 : Valoriser les centres-bourgs et les entrées de bourgs			
ACTION 3.1 Elaborer un plan de référence intercommunal de valorisation des espaces publics de centres-bourgs	Opération : 2020		
AXE STRATEGIQUE 4 : Habiter le territoire			
ACTION 4.1 Mise en place de l'opération d'amélioration de l'habitat privé par la mise en œuvre de l'outil PIG élargi en maîtrise d'ouvrage intercommunale	Opération en cours	poursuite	
ACTION 4.2 Densification des tissus pavillonnaires et des zones urbaines déjà constituées des bourgs-centre pour limiter l'étalement urbain et rapprocher les futurs résidents des centre-bourgs.	Etude PLUI : 2020	Approbat ion 2022	
AXE STRATEGIQUE 5 : Créer un accès équitable aux services de proximité et aux services intermédiaires			
ACTION 5.1 Développer les Maisons de santé sur les deux vallées	MSP Le Mas 2020	MSP Fossat 2022	
ACTION 5.2 Création d'un MSAP multi-sites sur les 4 bourgs centres, labélisée "France Services"	2020-2021		
ACTION 5.3	2021		

Installer une antenne de l'hôtel d'entreprise, type espace de co-working et de télétravail, dans la vallée de l'Arize			
ACTION 5.4 Identification et réhabilitation de nouvelles zones d'activités sur les bourgs-centres	Etudes : 2020-2022		
AXE STRATEGIQUE 6 : Valoriser, maintenir et développer le commerce et l'artisanat sur le territoire			
ACTION 6.1 Elaboration d'une stratégie intercommunale commerciale et déclinaison dans les outils règlementaires	Etude PLUI : 2020	Approbat ion 2022	
ACTION 6.2 Valorisation des facteurs de commercialité	Etudes : 2021		
ACTION 6.3 Elaboration de chartes de devantures et terrasses	Etudes : 2021	Travaux : 2022	
ACTION 6.4 Mise en place d'outils de veille sur les dynamiques commerciales avec l'appui des chambres consulaires	2020		

Projets communaux des quatre bourgs-centres

DAUMAZAN SUR ARIZE

DAUMAZAN SUR ARIZE PROJET DE DEVELOPPEMENT ET DE VALORISATION					
Axe n°1. Redonner une centralité au village en y réinscrivant le centre-ancien		2019	2020	2021	2022 et +
Action 1. Aménager la section centrale de la RD628 – rue du Barry - comme un espace public majeur	1.1 Réfection de la voirie			X	
	1.2 Nouveau profil de voie pour améliorer le confort d'usages, côté centre-ancien (diminuer la largeur de la chaussée, élargir les trottoirs, permettre l'accessibilité PMR...)			X	
	1.3 Ajout d'éléments d'orientation et de confort d'usages : signalétique et mobiliers		X		
Action 2. Valoriser et dynamiser les différents pôles de vie du centre-bourg	2.1 Valorisation de la halle : autour de l'artisanat et de l'artisanat d'art		X		
	2.2 le complexe sportif : développer l'intergénérationnel (avec une réflexion spécifique sur l'accueil de la jeunesse)		X		
	2.3 Aménagement du Champ de Mars : accueil de nouveaux lieux de vie (une			X	

	maison des associations), accueil des initiatives privées, nouveau traitement végétalisé et déplacement de l'aire d'accueil camping-car (lieu à déterminer ultérieurement)				
	2.4 Les bords de l'Arize : aire d'agrément et de valorisation de la rivière		X		
Action 3. Relier les lieux de vie pour désenclaver le centre-ancien (les boucles du centre-ancien)	3.1 Opérations de démolition de maisons en péril / ilots dégradés et vacants pour créer de nouvelles liaisons				X
	3.2 Relier le Champs de Mars aux quartiers environnants et au centre-ancien : réglementation du passage à pied et en vélo sur le sentier entre la route de Montbrun et la Champ de mars le long du complexe sportif (supposant une réflexion sur l'ouverture du complexe sportif) / acquisition maison entre champs de mars et salle polyvalente (long-terme)			X	
	3.3 Relier plus facilement à pied le pôle écoles / bibliothèque / salle des fêtes aux quartiers autour et au centre-ancien			X	
Axe n°2. Renouvellement urbain du centre-bourg		2019	2020	2021	2022 et +
Action 4. Réfection et adaptation du réseau d'évacuation des eaux pluviales	4.1 Reprise des réseaux			X	
Action 5. Amélioration de l'habitat pour conserver une attractivité résidentielle	5.1 Création de logements accessibles en locatif pour les ménages précaires			X	
	5.2 Mise en place d'une politique communale de préemption			X	
	5.3 Incitation et aide à la réhabilitation de l'habitat ancien (intégrant les éléments de patrimoine comme les capérades)			X	
Action 6. Maintien du commerce de centre-bourg	6.1 Valorisation des facteurs de commercialité (stationnement, aménités, apaisement de la circulation) par la requalification des espaces publics			X	
	6.2 Mise en place d'outils de veille sur les dynamiques commerciales		X		
Action 7. Valoriser, sécuriser et embellir les espaces publics	7.1 Aménagement de la traverse RD 628 dans sa séquence latérale de la Poste au centre-bourg				X
Action 8. Valorisation du patrimoine du centre-ancien	8.1 Rénovation de la halle : petits travaux de rénovation, puis important chantier de rénovation			X	
	8.2 Restauration des capérades : un important chantier de rénovation			X	
Action 9. Augmenter les services par rapport aux besoins identifiés	9.1 Création d'un Centre d'accueil jeunes (infrastructure mais aussi poste)			X	
	9.2 Création d'une maison des associations pour rassembler les			X	

	associations aujourd'hui disséminée				
	9.3 Développement / renforcement du pôle médical	X			
	9.4 Mini-crèche : un projet de 9 places pour compléter la crèche du Mas d'Azil				X ?
Axe n°3. Augmenter l'attractivité socio-économique de Daumazan		2019	2020	2021	2022 et +
Action 10. Augmentation de l'offre d'activité économique	10.1 Développement de la zone d'activités des Plagnes : zone orientée sur la thématique écologique, énergies renouvelables et économie solidaire, s'appuyant sur de possibles installations : Renova (fédération installée sur Daumazan), ISCRA (clause d'insertion sociale pour embaucher à Daumazan) et un fabricant de maison bois... Une réflexion d'ensemble à porter à l'échelle communale et intercommunale	X	X	X	
Action 11. Développer les mobilités externes	11.1 Liaison quotidienne vers la gare de Carbonne : projet d'expérimentation		X		
	11.2 Création d'une aire de co-voiturage – plateforme d'échanges : quais de la navette pour la SNCF, places électriques... à situer proche du centre, vers la Poste		X		

LE MAS d'AZIL

LE MAS d'AZIL PROJET DE DEVELOPPEMENT ET DE VALORISATION					
Axe n°1. Renforcer l'attractivité du cœur de bourg : habiter et fréquenter la Bastide		2019	2020	2021	2022 et +
Action 1. Renforcer l'attractivité résidentielle du cœur de bourg	1.1 Mise en œuvre de l'outil PIG élargi en maîtrise d'ouvrage intercommunale, en accompagnant les ménages concernés par l'habitat dégradé	X	X	X	X
	1.2 Opérations d'acquisition / démolition / restructuration / remise sur le marché			X	X

	1.3 Mise en valeur du patrimoine immobilier et des immeubles remarquables (cf. commission extra-communale « revitalisation du cœur de village » / CAUE / ABF et projet d'exposition)		X		
	1.4 Valorisation des jardins partagés comme jardins résidentiels pour les habitants du centre-bourg (cf. projet sur les jardins des Esclamences retenu par le PNR)		X	X	X
Action 2. Valoriser et développer l'offre commerciale du cœur de village	2.1 Aide à la mise aux normes et adaptation des commerces à « l'accueil touristique » sur le plan des infrastructures (normes PMR) et de l'accueil (horaires...)		X	X	X
	2.2 Veille sur les transmissions et les rotations des commerces, en appui avec la CCI ; sur les locaux et les opportunités immobilières du commerce			X	X
	2.3 Améliorer les facteurs de commercialité (vitrines, installation de terrasses, stationnement...)		X	X	
	2.4 Encouragement à la création d'une « maison des produits des terroirs » servant de plateforme de distribution des produits locaux. Possibilité de mise à disposition du patrimoine communal aux initiatives privées et de gestion privée.			X	
	2.5 Retrouver un niveau d'équipements hôtelier et de restauration à la hauteur des ambitions touristiques			X	
Action 3. Elaboration d'un plan de référence générale des espaces public du cœur de la Bastide	3.1 Mise au point d'un plan de circulation et de stationnement avec signalétique correspondante		X	X	
	3.2 Réfection des chaussées et des trottoirs entre le bout de la ville et le cœur de bourg (long-terme) en interaction avec les actions du PIG, le plan de circulation et le commerce			X	X
	3.3 Aménagement de la place du bout de la ville (requalification) et du fond de la ville (nouvel aménagement) : une première intervention légère dans l'immédiat (mobiliers, marquage au sol de stationnement, végétalisation par bacs à fleurs), un projet abouti à long-terme (sur le principe de conserver la disponibilité d'usages de ces places et le stationnement)	X	X	X	X

	3.4 Aménagement d'une véritable fonction d'aire d'accueil au cœur du village, intégrant un ensemble d'aménités techniques et jouant le rôle de plateforme d'échanges multimodal : signalétique, toilettes publiques et points de collecte des ordures (SMECTOM et SDE), aire de covoiturage, places de stationnement électriques et plateforme de mobilités	X	X	X	X
Action 4. Compléter l'offre de services et d'équipements	4.1 Transformation de l'usage de l'ancien gymnase, avec ajout de nouveaux services (salles associatives, salle de bal...) pour créer un nouveau lieu de vie avec une polyvalence des usages		X	X	X
	4.2 Projet de la Maison de santé, avec extensions pour accueillir des équipements spécifiques en matière de télémédecine et d'imagerie médicale	X	X	X	X
	4.3 Projet d'une maison de services au public, accueillant des permanences de services publics (via les services de l'Etat) plus un accompagnement par des bénévoles (organisé via la Mairie)	X	X	X	X
	4.4 Création de locaux associatifs décents, à la hauteur de l'activité associative et favorisant les synergies		X	X	X
	4.5 Création d'un réseau de chaleur bois (avec PNR, filiale EDF et SDE09)		X		
	4.6 Transformation du terrain de football en plateau sportif et de plein-air en cœur de village				X
Action 5. Faire rayonner le cœur de village à l'échelle du territoire	5.1 Soigner l'entrée nord du village par un projet associant la sécurisation des circulations, l'embellissement des espaces extérieurs de l'ensemble résidentiel des immeubles de logements sociaux			X	
	5.2 Reconquête des points de vue paysagers et des friches		X		
Axe n°2. Diversifier la vie socio-économique		2019	2020	2021	2022 et +
Action 6. Entretenir l'attractivité touristique de la Grotte et capter les bénéfices	6.1 Moderniser le musée et développer le programme d'animation en lien avec la Grotte			X	X
	6.2 Création d'une liaison piétonne sécurisée entre la Grotte et le Village		X		
	6.3 Valorisation de l'ancien district EDF acquis par la ville à l'entrée nord de la grotte par un projet touristique		X	X	X
	6.4 Valoriser l'activité artisanale sur le faubourg en direction de la Grotte, pour l'intégrer dans le parcours touristique entre la Grotte et le village :		X	X	X

	veille à la mutation immobilière pour orientation des projets				
Action 7. S'appuyer sur la Charte de Station verte pour développer le tourisme vert et de loisirs	7.1 Réflexion sur la mise à disposition, pour un usage sur toute l'année, de nouveaux sites d'accueil et d'hébergement : Ferme de Castagnès, complexes verts Castagnès et Lac de Filhet, Ferme de Pérramont			X	X
	7.2 Création d'un cheminement doux (piétons, cycles, accessible PMR pour des capacités de randonnée pour les handicapés) qui longe l'Arize vers les deux sites touristiques du camping du Petit Pyrénéen et Xploria			X	X
	7.3 Mise en valeur de l'Eglise St-Etienne du Mas d'Azil et du Temple comme éléments patrimoniaux remarquables, mais aussi du petit patrimoine (fontaine, bascule...)		X		X
	7.4 Mise en valeur du patrimoine paysager : traitement le long de l'Arize (aménagement de sentiers de promenade et d'un sentier d'interprétation de la biodiversité – partenariat du PNR) ; reconquête de vues paysagères (partenariat du PNR) ; promouvoir un « pôle de biodiversité animale et végétale » profitant de la présence sur le même site de Castagnès d'Xploria et Kokopelli			X	X
Action 8. Développement de l'économie numérique et des conditions du télétravail	8.1 Créer une antenne de l'espace du coworking / télétravail de l'hôtel d'entreprise de la CCAL en associant l'Agence Ariège Attractivité et la CCI		X	X	X
	8.2 Mise à disposition du patrimoine communal à disposition du développement économique	X	X	X	X
	8.3 Friche Industrielle : AMI « friches d'Occitanie »	X		X	X

LE FOSSAT

LE FOSSAT PROJET DE DEVELOPPEMENT ET DE VALORISATION					
Axe n°1. Renforcer le rôle de "Village étape"		2019	2020	2021	2022 et +
Action 1. Aménagement de la traversée principale comme espace public partagé	1.1 Aménagement du profil de la voie pour y intégrer les cheminements doux: rétrécissement de la largeur de la chaussée sur le modèle du secteur de l'Eglise, sur une longueur depuis le rond-point d'entrée de ville jusqu'à la hauteur du lotissement du Couechot ; création d'une voie douce (cycle et piéton) ou intégration d'une piste cyclable et de cheminements piétons confortables sur tout le linéaire ; mise en sécurité et en accessibilité des cheminements piétons et cycles ; différenciation des traitements par séquence, à phaser dans le temps, notamment faisant apparaître une centralité autour du carrefour 614/919, une section centrale correspondant au tissu bâti ancien, et des sections extérieures (le traitement des limites entre espaces circulés et espaces cycles et piétons pourra par exemple être différent avec l'usage des lisses de protection à faire varier)			X étude	X
	1.2 Installation d'une signalétique d'entrée de bourg				
Action 2. Valoriser et développer le commerce pour capter les flux et servir la population du bassin de vie	2.1 Améliorer les facteurs de commercialité dépendant de la qualité de fonctionnement et d'agrément des espaces publics : optimisation du stationnement sur le carrefour 614/919 par marquage au sol, travail sur le confort d'usages (sol, mobiliers, végétation...), installation de dispositifs d'apaisement de la circulation et de facilité de traversées piétonnes			X étude	X
	2.2 Veille sur les transmissions et les rotations des commerces, en appui avec la CCI	X	X	X	X
Action 3. Valorisation du patrimoine bâti et naturel	3.1 Mise en place d'une signalétique visible depuis l'axe central pour situer les bords de Lèze et notamment au carrefour 614/919 ; signalisation d'un parcours du parc municipal vers le camping (cheminement de préfiguration d'une voie verte et bleue,			X	

	cf. action 6 .2)				
	3.2 Mise en place d'une signalétique indiquant le patrimoine bâti : les couverts, la Chapelle St-André et l'Eglise St-Barthélémy (en complément des actions déjà engagées de création de petits panneaux par l'Office du tourisme)	X	X		
Axe n°2. Faire évoluer le cadre de vie pour confirmer son rôle de polarité		2019	2020	2021	2022 et +
Action 4. Amélioration de l'habitat	4.1 Rénovation du lotissement Thomas	X	X		
	4.2 Réhabilitation des façades du centre-ancien par la commune	X	X	X	X
	4.3 Favoriser l'investissement locatif et créer une offre de logements sociaux privés	X	X	X	X
	4.4 Créer des nouvelles extensions urbaines pour attirer de nouveaux ménages, en veillant à se raccrocher à la zone urbaine existante, si leur nécessité ressort de l'étude PLUi.	X	X		
Action 5. Valoriser le centre-bourg en lui aménageant une centralité visible et vivante	5.1 Réalisation d'une étude pour élaborer le plan de référence général des espaces publics			X	
	5.2 Travaux de mise en œuvre des orientations du plan de référence : aménagements et travaux de requalification et de valorisation des espaces publics			X étude	X
	5.3 Installation de signalétiques valorisant le centre-bourg et la centralité			X	
Action 6. S'appuyer sur la présence de l'eau comme atout	6.1 Travaux d'écoulement des eaux	X	X		
	6.2 Création d'un parcours de loisirs (voie verte et bleue, parcours de santé, sentier...) sur les berges de la Lèze, relié à la nouvelle centralité du village. Première phase 2020-2021 avec l'installation d'un parcours de préfiguration (voie de contournement) entre le parc municipal et le stade Thomas (par l'installation d'une signalétique) empruntant le chemin de Pétricot. Seconde phase après 2021 avec négociation avec les trois propriétaires des maisons situées sur les bords de la Lèze pour une accessibilité publique des berges et création d'un linéaire continu entre le Fossat et Artigat. Ce parcours – du Fossat à Artigat - prend valeur d'expérimentation, avant extension potentielle du principe d'action de		X	X	X

	création de cheminements doux le long des rivières de la Lèze et de l'Arize sur l'ensemble du territoire				
Action 7. De nouveaux services à la population	7.1 Création d'un terrain multi-sports derrière le stade Thomas	X	X		
	7.2 Création d'une Maison de santé, dirigée vers le bassin de vie du Fossat et au-delà. Réflexion sur le lieu en cours.		X	X	
Action 8. Développer les mobilités internes et externes	8.1 Création d'une plateforme d'échanges multimodale autour d'une nouvelle aire de co-voiturage sur la place du Foirail, reliée au maillage des liaisons douces			X	
	8.2 Aménagement des liaisons douces entre le complexe sportif et le parc municipal: cheminement accessible PMR			X	
	8.3 Expérimentation d'une navette jusqu'à Massabrac		X		

LEZAT SUR LEZE

LEZAT SUR LEZE PROJET DE DEVELOPPEMENT ET DE VALORISATION					
Axe 1 : Conforter le rayonnement et l'attractivité de Lézat dans son rôle de bourg-centre		2019	2020	2021	2022 et +
Action 1. Valoriser le patrimoine bâti et culturel	1.1 Ouverture du centre-ancien sur l'avenue de la République à travers la valorisation et l'ouverture du parc de la Mairie (ouverture visuelle et en termes de circulation piétonne)				X
	1.2 Signalétique : Poursuite des installations de signalétique de patrimoine de type « pupitres » d'information sur l'histoire locale sur les Couverts ; installation d'un plan de ville situant les différents éléments de patrimoine (panneau d'information) sur la place de la Mairie et les places d'accueil		X		
	1.3 Travaux de rénovation de la Chapelle Saint-Antoine				X
	1.4 Création d'un musée de l'éducation et de l'enseignement dans la Maison école de Medrano: achat du bâtiment (800 m ² + 700m ² de jardin) et transformation en musée, projet partenarial entre la commune (achat de la maison), la CCAL et/ou le département (création et animation du musée), en partenariat avec l'association « Lézat, histoire et patrimoine »			Etude	X
Action 2. Valoriser (et aménager le lien avec) les espaces naturels	2.1 Poursuite des installations de signalétique touristique vers les deux sentiers de randonnée Boucle de Malsan et Chemin de l'âne gris et vers le Chemin des Vignes		X		
	2.2 Valorisation du lac de Biac comme espace de loisir et de sa liaison avec le centre-bourg : amélioration de la signalétique, installation de toilettes sèches, étude pour la création d'un parcours de santé faisant le tour du lac (long-terme) et d'une liaison entre la route qui descend des Moulins jusqu'au plan d'eau				X
	2.3 Traitement et fleurissement du parc de la Chapelle Saint-Antoine				X
Action 3. Valoriser le	3.1 Mise en valeur de la fonction		X		

centre-bourg en requalifiant les espaces publics d'entrées de ville et d'accès au centre-bourg	d'accueil des trois places majeures (place de la Mairie, du Boulodrome et de la Marne) comme lieux d'entrée et d'accès à la ville disposant des mêmes services (signalétique d'information et d'orientation (plan de ville), stationnement, bornes de stationnement électrique, toilettes publiques)				
	3.2 Valorisation paysagère de la départementale comme entrée sur le territoire Arize-Lèze et en Ariège, avec mise en avant de la "route touristique de la vallée de la Lèze"				X
Action 4. Améliorer les mobilités externes	4.1 Accessibilité PMR des services publics et des espaces publics majeurs (en particulier la place de la Mairie)		X		
	4.2 Augmentation du service de transport en commun : Expérimentation d'une navette conduisant à Massabrac / extension de la ligne de bus de la Région jusqu'au Lézat aujourd'hui terminus à St-Sulpice / Etude d'une transformation du service de TAD en transport ponctuel pour amener les habitants du bassin de vie au marché de Lézat.		X		
	4.3 Aménagement d'une plateforme d'échanges multimodal accueillant : aire de covoiturage, signalétique, stationnements vélos, et quais de la future navette SNCF ? (identifié ce jour sur le parking du Foyer rural)				X
Action 5. Développer l'offre économique et d'emploi	5.1 Extension de la ZA du Peyjouan (Kawneer et JPS Lait) : vente des terrains à un promoteur pour aménagement de la zone ; aménagement d'une voie douce et d'une aire de covoiturage à terme				X
Action 6. Anticiper les nouveaux de développement	6.1 Etude des potentialités et des faisabilités de la friche industrielle en entrée de ville face au foyer rural		X		
	6.2 Réflexion sur les limites de l'extension urbaine et la valorisation des terrains proches de la centralité, avec étude de(s) nouveau(x) développement(s) dans le cadre du PLUi pour définir les besoins		X		
Axe n°2. Habiter le centre-bourg historique		2019	2020	2021	2022 et +
Action 7. Rénovation de l'habitat ancien et création de logements sociaux dans le centre-	7.1 Acquisition foncières de deux maisons (2 rue du Faubourg du Moulin) et rénovation de quatre logements en locatif conventionné (2		X		

bourg	rue Jacques Dupont, où la mairie est propriétaire, et, 2 rue du Faubourg du Moulin suite à acquisition)				
	7.2 Réhabilitation des façades : déterminer les périmètres par rapport à un cadre de référence pour atteindre une cohérence d'ensemble				X
Action 8. Qualifier les espaces publics comme espaces de centralité	8.1 Requalification de la place de la Mairie (en lien avec les places d'entrées de ville de la Marne et du Boulodrome, cf. axe 1/action 3.1)				X
	8.2 Requalification de la rue Jacques Dupont				X
	8.3 Requalification du parking du Prieuré				X
Action 9. Maintien et protection du commerce de centre-bourg	9.1 Réflexion sur les outils de veille et outils réglementaires pour maintenir le commerce en centre-bourg			X	
	9.2 Veille sur les transmissions et les rotations des commerces	X	X	X	X
	9.3 Veille sur les locaux et les opportunités immobilières du commerce du centre-bourg	X	X	X	X
	9.4 Améliorer les facteurs de commercialité des commerces du centre-bourg			X	
	9.5 Réorganiser le stationnement			X	
Action 10. Développement des services et équipements servant la vie sociale locale du centre bourg	10.1 Déménagement de la bibliothèque dans la Mairie en lien avec le réseau existant de l'Arize (action liée au projet de mise en accessibilité PMR de la Mairie)		X	X	
	10.2 Création / construction de vestiaires sur le site du Biac pour le terrain de foot et de rugby		X		
Action 11. Maillage des déplacements internes à la commune, en privilégiant les modes doux et pour relier le centre-bourg aux différents pôles de vie périphériques	11.1 Création d'un parcours centre-bourg / zone de Peyjouan, via le chemin de la Barthete				X
	11.2 Création de parcours de cheminements doux entre le centre-bourg (place de la Mairie) et les espaces naturels		X		
	11.3 Création d'un cheminement doux (piéton, cycle) accessible aux PMR, entre le pôle commercial en entrée de bourg et le centre commercial en périphérie		X		

Article 5. Le programme opérationnel pluri-annuel 2019-2020- 2021

Le Programme Opérationnel Pluriannuel d'Actions présenté ci-après, a vocation à s'inscrire dans le cadre du contrat de développement territorial régional du PETR de l'Ariège.

Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus au titre du contrat de développement territorial régional du PETR de l'Ariège.

Ce programme est détaillé dans les fiches action suivantes. Les projets présentés dans ces fiches sont des projets prévisionnels présentés à titre indicatif ; leur financement par les partenaires cosignataires du présent contrat sera proposé dans le cadre des programmations annuelles des contrats territoriaux et sera conditionné par l'existence de dispositifs appropriés chez l'un ou plusieurs des cosignataires.

Programme commun aux quatre bourgs-centres

LE PROJET DE DEVELOPPEMENT ET DE VALORISATION	2019	2020	2021
Volet commun au quatre bourgs-centres			
AXE STRATEGIQUE 1 : Améliorer les conditions de mobilité sur le territoire et hors territoire			
ACTION 1.1 Créer des Pôles d'échanges multimodaux axés sur le double principe du multimodal et de la centralité		Etude	
ACTION 1.2 Créer et aménager des cheminements doux cycles et piétons en bordure de rivières			Etude
ACTION 1.3 Expérimenter puis éventuellement pérenniser des navettes permettant de rejoindre les gares SNCF ou les lignes de bus régulières		Opération	Opération
ACTION 1.4 Engager une réflexion sur les liaisons entre les communes appartenant aux bassins de vie des bourgs centres et les bourgs centres eux-mêmes			Etude
AXE STRATEGIQUE 2 : Développer l'attractivité touristique			
ACTION 2.1 Aménager les sentiers en bord d'Arize et de Lèze		Opération	Opération

ACTION 2.2 Marquer les deux entrées de territoire et créer une aire d'accueil dans chaque bourg centre			Etude
ACTION 2.3 Poursuivre la politique de création d'une signalétique commune et en particulier d'une signalétique d'orientation et de valorisation du patrimoine		Opération	Opération
ACTION 2.4 Accompagner la hausse du niveau d'équipement hôtelier et de restauration			
AXE STRATEGIQUE 3 : Valoriser les centres-bourgs et les entrées de bourgs			
ACTION 3.1 Elaborer un plan de référence intercommunal de valorisation des espaces publics de centres-bourgs		Opération	
AXE STRATEGIQUE 4 : Habiter le territoire			
ACTION 4.1 Mise en place de l'opération d'amélioration de l'habitat privé par la mise en œuvre des outils PIG / OPAH-multisites en maîtrise d'ouvrage intercommunale	Opération en cours	Poursuite	Poursuite
ACTION 4.2 Intensification des tissus pavillonnaires et des zones urbaines déjà constituées des bourgs-centre pour limiter l'étalement urbain et rapprocher les futurs résidents des centre-bourgs.		Etude PLUI	
AXE STRATEGIQUE 5 : Créer un accès équitable aux services de proximité et aux services intermédiaires			
ACTION 5.1 Développer les Maisons de santé sur les deux vallées		MSP le MAS	MSP Le Fossat
ACTION 5.2 Création d'un MSAP multi-sites sur les 4 bourgs centres, labellisée "France Services"			
ACTION 5.3 Installer une antenne de l'hôtel d'entreprise, type espace de co-working et de télétravail, dans la vallée de l'Arize			
ACTION 5.4 Identification et réhabilitation de nouvelles zones d'activités sur les bourgs-centres		Etude	Etude
AXE STRATEGIQUE 6 : Valoriser, maintenir et développer le commerce et l'artisanat sur le territoire			
ACTION 6.1 Elaboration d'une stratégie intercommunale commerciale et déclinaison dans les outils règlementaires		Etude PLUI	
ACTION 6.2 Elaboration de chartes de devantures et terrasses			Etudes
ACTION 6.3 Mise en place d'outils de veille sur les dynamiques commerciales avec l'appui des chambres consulaires			

Programmes communaux des quatre bourgs-centres

DAUMAZAN SUR ARIZE

PHASAGE DU PROGRAMME OPERATIONNEL PLURIANNUEL (DAUMAZAN SUR ARIZE)		2019	2020	2021
AXE STRATEGIQUE 1 : Redonner une centralité au village en y réinscrivant le centre-ancien				
Action 1. Aménager la section centrale de la RD628 – rue du Barry - comme un espace public majeur	1.1 Réfection de la voirie			
	1.2 Nouveau profil de voie			
	1.3 Ajout de signalétique et mobiliers			
Action 2. Valoriser et dynamiser les différents pôles de vie du centre-bourg	2.1 Valorisation de la halle par l'artisanat			
	2.2 Développement du complexe sportif			
	2.3 Aménagement du Champ de Mars			
	2.4 Les bords de l'Arize : aire d'agrément et de valorisation de la rivière			
Action 3. Relier les lieux de vie pour désenclaver le centre-ancien	3.2 Relier le Champs de Mars aux quartiers environnants et au centre-ancien			
	3.3 Relier plus facilement à pied le pôle écoles / bibliothèque / salle des fêtes aux quartiers autour et au centre-ancien			
AXE STRATEGIQUE 2 : Renouvellement urbain du centre-bourg				
Action 4. Réfection et adaptation du réseau d'évacuation des eaux pluviales	4.1 Reprise des réseaux			
Action 5. Amélioration de l'habitat pour conserver une attractivité résidentielle	5.1 Création de logements accessibles en locatif pour les ménages précaires			
	5.2 Mise en place d'une politique communale de préemption			
	5.3 Incitation et aide à la réhabilitation de l'habitat ancien			
Action 6. Maintien du commerce de centre-bourg	6.1 Valorisation des facteurs de commercialité			
	6.2 Mise en place d'outils de veille sur les dynamiques commerciales			
Action 8. Valorisation du patrimoine du centre-ancien	8.1 La halle			
	8.2 Les capérades			
Action 9. Augmenter les services par rapport aux besoins identifiés	9.1 Création d'un Centre d'accueil jeunes			
	9.2 Création d'une Maison des associations			
	9.3 Développement / renforcement du pôle médical			

AXE STRATEGIQUE 3 : Augmenter l'attractivité socio-économique de Daumazan				
Action 10. Augmentation de l'offre d'activité économique	10.1 Développement de la zone d'activités des Plagnes			
Action 11. Développer les mobilités externes	11.1 Liaison quotidienne vers la gare de Carbonne : projet d'expérimentation			
	11.2 Création d'une aire de co-voiturage – plateforme d'échanges			

LE MAS d'AZIL

PHASAGE DU PROGRAMME OPERATIONNEL PLURIANNUEL (LE MAS d'AZIL)		2019	2020	2021
AXE STRATEGIQUE 1 : Renforcer l'attractivité du cœur de bourg : habiter et fréquenter la Bastide				
Action 1. Renforcer l'attractivité résidentielle du cœur de bourg	1.1 Mise en œuvre des outils PIG / OPAH intercommunale			
	1.2 Opérations d'acquisition / démolition / restructuration / remise sur le marché			
	1.3 Mise en valeur du patrimoine immobilier et des immeubles remarquables			
	1.4 Valorisation des jardins partagés comme jardins résidentiels pour les habitants du centre-bourg			
Action 2. Valoriser et développer l'offre commerciale du cœur de village	2.1 Aide à la mise aux normes et adaptation des commerces à « l'accueil touristique »			
	2.2 Veille sur les transmissions et les rotations des commerces			
	2.3 Améliorer les facteurs de commercialité			
	2.4 Encouragement à la création d'une « maison des produits des terroirs »			
	2.5 Retrouver un niveau d'équipements hôtelier et de restauration à la hauteur des ambitions touristiques			
Action 3. Elaboration d'un plan de référence générale des espaces public du cœur de la Bastide	3.1 Mise au point d'un plan de circulation et de stationnement			
	3.2 Réfection des chaussées et des trottoirs entre le bout de la ville et le cœur de bourg			
	2.3 Améliorer les facteurs de commercialité			
	3.4 Aménagement d'une véritable fonction d'aire d'accueil au cœur du village			
Action 4. Compléter l'offre de services et d'équipements	4.1 Transformation de l'usage de l'ancien gymnase			
	4.2 Projet de la Maison de Santé, avec extensions (en cours)			

	4.3 <i>Projet d'une maison de services au public</i>			
	4.4 <i>Création de locaux associatifs décents</i>			
	4.5 <i>Création d'un réseau de chaleur bois</i>			
Action 5. Faire rayonner le cœur de village à l'échelle du territoire	5.1 <i>Soigner l'entrée nord du village</i>			
	5.2 <i>Reconquête des points de vue paysagers et des friches</i>			
AXE STRATEGIQUE 2 : Diversifier la vie socio-économique				
Action 6. Entretenir l'attractivité touristique de la Grotte et capter les bénéfices	6.1 <i>Moderniser le musée et développer le programme d'animation</i>			
	6.2 <i>Création d'une liaison piétonne sécurisée entre la Grotte et le Village</i>			
	6.3 <i>Valorisation de l'ancien district EDF</i>			
	6.4 <i>Valoriser l'activité artisanale sur le faubourg en direction de la Grotte</i>			
Action 7. S'appuyer sur la Charte de Station verte pour développer le tourisme vert et de loisirs	7.1 <i>Réflexion sur la mise à disposition, pour un usage sur toute l'année, de nouveaux sites d'accueil et d'hébergement</i>			
	7.2 <i>Création d'un cheminement doux qui longe l'Arize vers le camping du Petit Pyrénéen et Xploria</i>			
	7.3 <i>Mise en valeur de l'Eglise St-Etienne du mas d'Azil et du Temple</i>			
	7.4 <i>Mise en valeur du patrimoine paysager</i>			
Action 8. Développement de l'économie numérique et des conditions du télétravail	8.1 <i>Créer une antenne de l'espace du coworking / télétravail de l'hôtel d'entreprise de la CCAL</i>			
	8.2 <i>Mise à disposition du patrimoine communal à disposition du développement économique</i>			
	8.3 <i>Friche Industrielle : AMI « friches d'Occitanie »</i>			

LE FOSSAT

PHASAGE DU PROGRAMME OPERATIONNEL PLURIANNUEL (LE FOSSAT)		2019	2020	2021
AXE STRATEGIQUE 1 : Renforcer le rôle de "Village étape"				
Action 1. Aménagement de la traversée principale comme espace public partagé	1.1 <i>Aménagement du profil de la voie pour y intégrer les cheminements doux (séquence centrale)</i>			
Action 2. Valoriser et développer le commerce pour	2.1 <i>Améliorer les facteurs de commercialité dépendant des espaces publics</i>			

capter les flux et servir la population du bassin de vie	<i>2.2 Veille sur les transmissions et les rotations des commerces</i>			
Action 3. Valorisation du patrimoine bâti et naturel	<i>3.1 Mise en place d'une signalétique visible depuis l'axe central pour situer les bords de Lèze</i>			
	<i>3.2 Mise en place d'une signalétique indiquant le patrimoine bâti</i>			
AXE STRATEGIQUE 2 : Faire évoluer le cadre de vie pour confirmer son rôle de polarité				
Action 4. Amélioration de l'habitat	<i>4.1 Rénovation du lotissement Thomas</i>			
	<i>4.2 Réhabilitation des façades du centre-ancien par la commune</i>			
	<i>4.3 Favoriser l'investissement locatif et créer une offre de logements sociaux privés</i>			
	<i>4.4 Créer des nouvelles extensions urbaines</i>			
Action 5. Valoriser le centre-bourg en lui aménageant une centralité visible et vivante	<i>5.1 Réalisation d'une étude pour élaborer le plan de référence de valorisation des espaces publics des centres-bourgs</i>			
	<i>5.2 Travaux de mise en œuvre des orientations du plan de référence</i>			
	<i>5.3 Installation de signalétiques valorisant le centre-bourg et la centralité</i>			
Action 6. S'appuyer sur la présence de l'eau comme atout	<i>6.1 Travaux d'écoulement des eaux</i>			
	<i>6.2 Création d'un parcours de loisirs sur les berges de la Lèze</i>			
Action 7. De nouveaux services à la population	<i>7.1 Création d'un terrain multi-sports derrière le stade Thomas</i>			
	<i>7.2 Création d'une Maison de santé</i>			
Action 8. Développer les mobilités internes et externes	<i>8.1 Création d'une plateforme d'échanges multimodale</i>			
	<i>8.2 Aménagement des liaisons douces entre le complexe sportif et le parc municipal</i>			
	<i>8.3 Expérimentation d'une navette jusqu'à Massabrac</i>			

LEZAT SUR LEZE

PHASAGE DU PROGRAMME OPERATIONNEL PLURIANNUEL (LEZAT SUR LEZE)		2019	2020	2021
AXE STRATEGIQUE 1 : Conforter le rayonnement et l'attractivité de Lézat dans son rôle de bourg-centre				
Action 1. Valoriser le	<i>1.2 Signalétique : Poursuite des installations de signalétique de patrimoine et installation de plans de</i>			

patrimoine bâti et culturel	ville			
	1.4 Création d'un musée de l'éducation et de l'enseignement en milieu rural			
Action 2. Valoriser (et aménager le lien avec) les espaces naturels	2.1 Poursuite des installations de signalétique touristique vers les deux sentiers de randonnée			
Action 3. Valoriser le centre-bourg en requalifiant les espaces publics d'entrées de ville et d'accès au centre-bourg	3.1 Mise en valeur de la fonction d'accueil des trois places majeures			
Action 4. Améliorer les mobilités externes	4.1 Accessibilité PMR des services publics et des espaces publics majeurs (en particulier la place de la Mairie)			
	4.2 Augmentation du service de transport en commun			
	4.4 Accessibilité PMR des services publics et des espaces publics majeurs			
Action 6. Anticiper les nouveaux de développement	6.1 Etude des potentialités et des faisabilités de la friche industrielle			
	6.2 Réflexion sur les limites de l'extension urbaine et la valorisation des terrains proches de la centralité			
AXE STRATEGIQUE 2 : Habiter le centre-bourg historique				
Action 7. Rénovation de l'habitat ancien et création de logements sociaux dans le centre-bourg	7.1 Acquisition foncières de deux maisons et rénovation de quatre logements en locatif conventionné			
Action 9. Maintien et protection du commerce de centre-bourg	9.1 Réflexion sur les outils de veille et outils réglementaires pour maintenir le commerce en centre-bourg			
	9.2 Veille sur les transmissions et les rotations des commerces			
	9.3 Veille sur les locaux et les opportunités immobilières du commerce du centre-bourg			
	9.4 Améliorer les facteurs de commercialité des commerces du centre-bourg			
	9.5 Réorganiser le stationnement			
Action 10. Développement des services et équipements servant la vie sociale locale du centre bourg	10.1 Déménagement de la bibliothèque dans la Mairie			
	10.2 Création / construction de vestiaires sur le site du Biac pour le terrain de foot et de rugby			
Action 11. Maillage des déplacements internes à la commune	11.2 Création de parcours de cheminements doux entre le centre-bourg (place de la Mairie) et les espaces naturels			
	11.3 Création d'un cheminement doux (piéton, cycle) accessible aux PMR, entre le pôle commercial en entrée de bourg et le centre commercial en périphérie			

Fiches actions

Les fiches action sont organisées selon les axes stratégiques communautaires.

Axe stratégique n°1 : Améliorer les conditions de mobilité sur le territoire et hors territoire

Contexte

Le territoire Arize-Lèze est parcouru par deux rivières, l'Arize et la Lèze, qui marquent deux vallées séparées par des coteaux. Les axes de circulation qui irriguent le territoire suivent les vallées. De fait, le passage d'une vallée à l'autre contraint à parcourir une distance importante. Par ailleurs, le réseau de transports en commun, au-delà du transport scolaire, se limite aujourd'hui aux trois lignes de bus (58, 59, 599) du réseau régional des transports qui ne rejoignent sur le territoire que Lézat sur Lèze, ainsi qu'au service TAD (transport à la demande) dont le nombre de bénéficiaires diminue. Enfin, les pistes cyclables ou les cheminements doux sont quasi absents en termes d'infrastructures. Les habitants du territoire fréquentent cependant les gares de Carbonne ou de Longages-Noé pour se rendre sur leur zone d'emploi.

Parallèlement, l'organisation territoriale en matière d'offre de services affirme les quatre bourgs-centres comme les pôles de services à l'échelle du territoire rassemblant l'ensemble des services de proximité nécessaires (et intégrant pour Lézat des services intermédiaires).

Enfin, les zones d'emploi sont situées majoritairement en-dehors du territoire, dans le giron de la métropole toulousaine ou de la vallée de la Garonne.

Objectifs stratégiques

Un premier enjeu territorial concerne d'abord le fait de diversifier les modes de déplacement, pour sortir du tout voiture et de la voiture particulière. Cela doit permettre à des publics non motorisés (pour des raisons économiques, les publics jeunes, les publics seniors...) de pouvoir se déplacer vers les ressources dont ils ont besoin. Cela doit aussi permettre de poursuivre les enjeux actuels de réduction des gaz à effet de serre et d'envisager le développement des mobilités durables, en accroissant les possibilités de transports en commun (bus, connexion aux gares SNCF), de transports partagés (covoiturage...) et de mobilités douces ou actives (à pied, en vélo, PMR). Cela contribue ensuite à soulager les bourgs-centres de la place prépondérante que prend le stationnement des véhicules personnels dans les espaces publics.

Le second enjeu est de faciliter l'accessibilité aux services des bourgs-centres et aux services hors territoire, en fluidifiant et facilitant les mobilités au sein du bassin de vie du bourg-centre, entre les quatre bourgs-centres, et vers les secteurs hors-territoire.

L'enjeu est aussi de ce fait de favoriser l'attractivité du territoire, en le rendant plus accessible, à tous.

Pour permettre de réaliser ces enjeux, les actions à soutenir concernent :

- la création de pôles d'échanges multimodaux dans chacun des bourgs-centres pour accroître leur effet de centralité et d'attractivité, de fait à situer dans les centres-villes des bourgs-centres pour augmenter leur attractivité et leur fréquentation ;
- la création et l'aménagement de cheminements doux, cycles et piétons, pour relier les centres-villes des bourgs-centres
- le développement des transports collectifs à travers l'expérimentation puis l'éventuelle pérennisation de navettes permettant de rejoindre les gares SNCF ou les lignes de bus régulières, et l'engagement d'une réflexion sur l'amélioration des liaisons entre communes appartenant aux bassins de vie des bourgs centres et les bourgs centres eux-mêmes.

Les moyens à mobiliser sont :

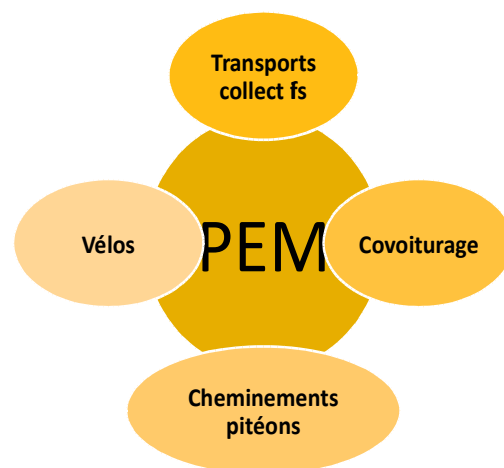
- Les appels à projets lancés par la région sur les mobilités durables (voir PETR).
- La création d'emplacements réservés dans le PLUI (bénéficiaire CCAL).
- Une étude sur le réseau de cheminements doux et phasage (maitrise d'ouvrage CCAL).
- La réalisation des cheminements doux par la CCAL et les communes suivant l'intérêt communautaire ou communal.

Description des actions envisagées (sur la période du Contrat)

ACTIONS PARTAGÉES PAR LES QUATRE BOURGS-CENTRES

✓ Action 1.1. Créer des Pôles d'échanges multimodaux axés sur le double principe du multimodal et de la centralité

L'objectif est que chaque bourg-centre dispose d'un pôle d'échanges multimodal situé dans son centre-ville ou à distance accessible à pied, de manière à constituer un effet levier pour augmenter sa fréquentation et son attractivité (sur le plan commercial notamment). Ces PEM pourront accueillir les quais des navettes en expérimentation, une aire de covoiturage, du stationnement vélos, et se connecteront au maillage des cheminements doux piétons et cycles. (Deux aires de covoiturage existent actuellement à Massabrac et à Sabarat ; l'idée ici est de les compléter par une offre nouvelle située dans les centralités des bourgs-centres, permettant une intermodalité type voiture / transport collectif ou voiture / mobilités douces).



Maître d'ouvrage : CCAL

Coût estimatif : Participation du CAUE + Cout d'études réduit (en partie déjà étudié à Lézat et Le Fossat)

Calendrier prévisionnel : Etudes en 2020

Partenariat technique : DDT, DREAL, Région, Conseil Départemental, CAUE, PETR, EPFO, PNR.

Partenariat financier : Région, Conseil Départemental, Etat, Europe, EPFO.

Déclinaison opérationnelle dans les 4 bourgs-centres

Daumazan sur Arize

Action 11.2 Création d'une aire de co-voiturage – plateforme d'échanges : quais de la navette pour la SNCF, places électriques... à situer proche du centre, vers la Poste.

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif :

Calendrier prévisionnel : 2020

Partenariat technique : DDT, DREAL, Région, Conseil Départemental, CAUE, PETR, EPFO, PNR.

Partenariat financier : Région (hors voirie et réseaux), Conseil Départemental, Etat, Europe, EPFO.

Mas d'Azil

Action 3.4 Aménagement d'une véritable fonction d'aire d'accueil au cœur du village, intégrant un ensemble d'aménités techniques et jouant le rôle de plateforme d'échanges multimodal : signalétique, toilettes publiques et points de collecte des ordures (SMECTOM et SDE), aire de covoiturage, places de stationnement électriques et plateforme de mobilités

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif :

Calendrier prévisionnel : 2019-2021

Partenariat technique : DDT, DREAL, Région, Conseil Départemental, CAUE, PETR, EPFO, PNR.

Partenariat financier : Région (hors voirie et réseaux), Conseil Départemental, Etat, Europe, EPFO.

Le Fossat

Action 8.1 Création d'une plateforme d'échanges multimodale autour d'une nouvelle aire de co-voiturage sur la place du Foirail, reliée au maillage des liaisons douces

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif :

Calendrier prévisionnel : 2021

Partenariat technique : DDT, DREAL, Région, Conseil Départemental, CAUE, PETR, EPFO, PNR.

Partenariat financier : Région (hors voirie et réseaux), Conseil Départemental, Etat, Europe, EPFO.

✓ Action 1.2. Créer et aménager des cheminements doux cycles et piétons (piétons, cycles, PMR) pour relier les centres-bourgs (Etudes en 2021)

L'objectif est de faciliter l'accès des centres-villes des bourgs-centres aux déplacements à pied et en vélo, en créant des cheminements doux confortables, sécurisés et si possible accessibles aux PMR. Compte-tenu de la géographie des communes et des vallées, les cheminements en bordure de rivières (Arize et Lèze) constituent des axes naturels à valoriser.

Maître d'ouvrage : CCAL

Coût estimatif : Etude 30 000 € HT

Calendrier prévisionnel : Etude en 2021

Travaux en 2022 et 2023: CCAL (liste des routes d'intérêt communautaire annexée aux statuts) et communes pour les autres

Partenariat technique : DDT, DREAL, Région, Conseil Départemental (service voirie), CAUE, PETR, EPFO, gestionnaires de réseaux, PNR.

Partenariat financier : Région, Conseil Départemental, Etat, Europe, EPFO

Illustration : au Mas d'Azil, la place du piéton fait défaut dans ces aménagements.



Déclinaison opérationnelle dans les 4 bourgs-centres

Daumazan sur Arize

Action 3.2. Facilitation des liaisons douces entre le Champ de Mars et le centre-bourg et les quartiers environnants

Dans la suite du réaménagement du Champ de Mars, création de circulations (Personnes à Mobilité Réduite) et liaisons entre les lieux dédiés, le Champ de Mars aménagé et le centre-bourg et quartiers environnants. Les aménagements s'inscrivent dans l'ADAP.

Cet objectif pourra aussi se réaliser par une réglementation du passage à pied et en vélo sur le sentier entre la route de Montbrun et la Champ de mars le long du complexe sportif (supposant une réflexion sur l'ouverture du complexe sportif), l'acquisition (à long-terme) de la maison entre le champs de mars et la salle polyvalente.

Maître d'Ouvrage : Mairie de Daumazan sur Arize

Coût estimatif : total actions 2.4 et 3.2 et 3.3 = 80 000 € HT

Calendrier prévisionnel : 2021

Partenaires techniques : DDT09, CAUE, Conseil Départemental

Partenaires financiers : Région (hors voirie), Conseil Départemental

Action 3.3. Facilitation des liaisons piétonnes entre le pôle écoles / bibliothèque / salle des fêtes et le centre-bourg et les quartiers environnants

L'objectif est de fluidifier la continuité des circulations piétonnes entre le pôle de vie constitué par l'association des équipements de l'école, la bibliothèque et la salle des fêtes, et le centre-bourg, cela pour viser à l'intégration de ce pôle dans le bourg-centre par les usages de passage, de circulation vélos...

Maître d'Ouvrage : Mairie de Daumazan sur Arize

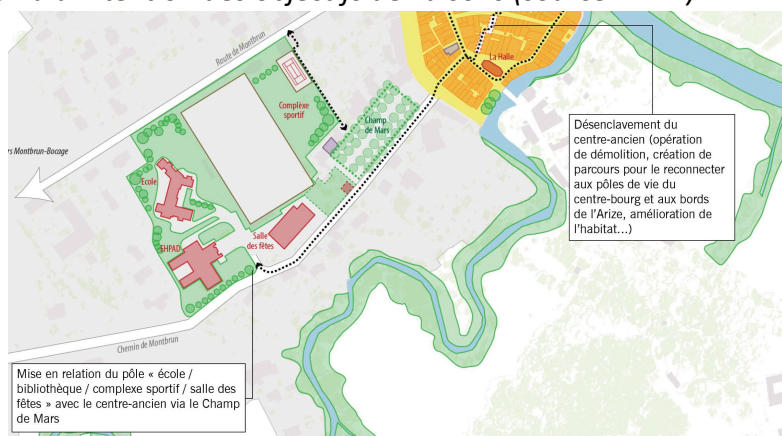
Coût estimatif : total actions 2.4 et 3.2 et 3.3 = 80 000 € HT

Calendrier prévisionnel : 2021

Partenaires techniques : DDT09, CAUE, Conseil Départemental

Partenaires financiers : Région (hors voirie)

Schéma d'intention des objectifs de liaisons (source : DVA)



Le Fossat

Action 8.2 Aménagement des liaisons douces entre le complexe sportif et le parc municipal: cheminement accessible PMR

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif :

Calendrier prévisionnel : 2021

Partenariat technique : DDT, DREAL, Région, Conseil Départemental (service voirie), CAUE, PETR, EPFO, gestionnaires de réseaux, PNR.

Partenariat financier : Région (hors voirie), Conseil Départemental, Etat, Europe, EPFO.

Lézat sur Lèze

Action 11.2 Création de parcours de cheminements doux entre le centre-bourg (place de la Mairie) et les espaces naturels

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif :

Calendrier prévisionnel : 2020

Partenariat technique : DDT, DREAL, Région, Conseil Départemental (service voirie), CAUE, PETR, EPFO, gestionnaires de réseaux, PNR.

Partenariat financier : Région (hors voirie et réseaux), Conseil Départemental, Etat, Europe, EPFO.

Action 11.3 Création d'un cheminement doux (piéton, cycle) accessible aux PMR, entre le pôle commercial en entrée de bourg et le centre commercial en périphérie

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : 102 000 €

Calendrier prévisionnel : 2020

Partenariat technique : DDT, DREAL, Région, Conseil Départemental (service voirie), CAUE, PETR, EPFO, gestionnaires de réseaux, PNR.

Partenariat financier : Région (hors voirie et réseaux), Conseil Départemental, Etat, Europe, EPFO.

✓ Action 1.3. Expérimenter puis éventuellement pérenniser des navettes permettant de rejoindre les gares SNCF ou les lignes de bus régulières

L'objectif est de faciliter l'accès aux gares SNCF de Carbonne ou de Longages-Noé par une offre de transports collectifs par bus, et cela pour compléter les lignes existants 58, 59 ou 599 qui ne permettent pas une liaison bourgs-centres / gares SNCF.

Une expérimentation sur les deux vallées est en cours ; son évaluation permettra de pérenniser ce service ou non. Un enjeu à souligner est d'intégrer le lieu de station des navettes (avec l'aménagement des quais) aux pôles d'échanges multimodaux, de manière à intégrer ces navettes dans une chaîne de déplacements en faveur des modes doux ou alternatifs à la voiture personnelle, et de maximiser l'attractivité des centres-villes des bourgs-centres.

Maître d'ouvrage :

CCAL en partenariat avec la Région

Coût estimatif :



A l'étude avec le service Transports de la Région

Calendrier prévisionnel :

Opération 2020-2021

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : DDT, DREAL, Région, Conseil Départemental, CAUE, PNR.

Partenariat financier : Région, Conseil Départemental, Etat, Europe.



Illustration : gare SNCF de Carbonne et de Longages Noé.

Déclinaison opérationnelle dans les 4 bourgs-centres :

Daumazan sur Arize

Action 11.1 Liaison quotidienne vers la gare de Carbonne : projet d'expérimentation

Maître d'ouvrage : CCAL en partenariat avec la Région

Coût estimatif :

Calendrier prévisionnel : 2020

Partenariat technique : DDT, DREAL, Région, Conseil Départemental, CAUE, PNR.

Partenariat financier : Région, Conseil Départemental, Etat, Europe.

Le Fossat

Action 8.3 Expérimentation d'une navette jusqu'à Massabrac

Maître d'ouvrage : CCAL en partenariat avec la Région

Coût estimatif :

Calendrier prévisionnel : 2020

Partenariat technique : DDT, DREAL, Région, Conseil Départemental, CAUE, PNR.

Partenariat financier : Région, Conseil Départemental, Etat, Europe.

Lézat sur Lèze

Action 4.2 Augmentation du service de transport en commun :

Expérimentation d'une navette conduisant à Massabrac / extension de la ligne de bus de la Région jusqu'au Lézat aujourd'hui terminus à St-Sulpice / Etude d'une transformation du service de TAD en transport ponctuel pour amener les habitants du bassin de vie au marché de Lézat.

Maître d'ouvrage : CCAL en partenariat avec la Région

Coût estimatif :

Calendrier prévisionnel : 2020

Partenariat technique : DDT, DREAL, Région, Conseil Départemental, CAUE, PNR.

Partenariat financier : Région, Conseil Départemental, Etat, Europe.

✓ **Action 1.4. Engager une réflexion sur les liaisons entre les communes appartenant aux bassins de vie des bourgs centres et les bourgs centres eux-mêmes**

Dans la mesure où le service de compétence communautaire de Transport à la Demande enregistre de moins en moins d'utilisateurs, mais que le besoin existe toujours pour les utilisateurs actuels et pour des utilisateurs non motorisés (public jeunes, public seniors, etc.), un enjeu fort est de réussir à mettre en place des liaisons au sein des bassins de vie des bourgs-centres et entre les bourgs-centres eux-mêmes. Ces liaisons peuvent cibler des temps et des animations particulières (marchés et autres manifestations collectives) et concerner des modalités différentes : Transport à la demande, organisation d'un ramassage, covoiturage (autour du développement d'applications locales), etc.

Maître d'ouvrage : CCAL

Coût estimatif :

Calendrier prévisionnel :

Opération 2020-2021

Partenaires potentiellement concernés :



Partenariat technique : DDT, DREAL, Région, Conseil Départemental, CAUE, gestionnaires de réseaux, PNR, PETR.

Partenariat financier : Région, Conseil Départemental, Etat, Europe.

ACTIONS SPÉCIFIQUES DES COMMUNES DECOULANT DE L'ETUDE BOURGS-CENTRES

✓ **Le Fossat**

Action 1.1. Aménagement de la traverse comme espace public partagé (étude 2021)

Le village du Fossat est traversé dans la direction nord – sud par la Route Départementale 919. Cette traversée structure l'organisation de la circulation et l'accès aux espaces et services situés au bord de la route et à proximité.

La municipalité est en réflexion sur l'organisation et l'aménagement de la traverse pour améliorer l'accès aux services dont les commerces, le stationnement, la sécurité, la mise en place de cheminements doux, les liaisons avec les autres espaces publics : places, parc...

Dans cette optique, elle souhaite étudier :

- l'aménagement du profil de la voie pour y intégrer les cheminements doux: rétrécissement de la largeur de la chaussée sur le modèle du secteur de l'Eglise, sur une longueur depuis le rond-point d'entrée de ville côté Toulouse jusqu'à la hauteur du lotissement du Couechot côté Foix
- la création d'une voie douce (cycle et piéton) ou intégration d'une piste cyclable et de cheminements piétons confortables sur tout le linéaire
- la mise en sécurité et en accessibilité des cheminements piétons et cycles
- la différenciation des traitements par séquence, à phaser dans le temps, notamment faisant apparaître une centralité autour du carrefour 614/919, une section centrale correspondant au tissu bâti ancien, et des sections extérieures (le traitement des limites entre espaces circulés et espaces cycles et piétons pourra par exemple être différent avec l'usage des lisses de protection à faire varier).

Le début de l'étude est prévu en 2021.

Maître d'Ouvrage : Mairie du Fossat

Coût estimatif : 30 000 € HT

Calendrier prévisionnel : Etude 2021 et travaux les années suivantes

Partenaires techniques : DDT09, Conseil Départemental, CAUE

Partenaires financiers : Région (hors voirie et réseaux), Conseil Départemental



La traverse dans sa séquence centrale.

Axe stratégique n°2 : Développer l'attractivité touristique

Contexte

Le territoire dispose de nombreuses richesses sur le plan touristique, tant sur le plan paysager qu'urbain : paysages naturels propres à la géographie des Portes de l'Ariège et aux vallées des rivières de l'Arize et de la Lèze, patrimoine bâti historique préservé, accompagné d'éléments de petit patrimoine bien présents (fontaine...), mais aussi des sites historiques précieux concernant notamment la préhistoire ou les guerres de religion, comme le Mas d'Azil.

Parallèlement, la politique du territoire Arize-Lèze fait du tourisme un axe majeur de son développement, mettant à profit sa position sur l'itinéraire touristique d'importance de la vallée de la Lèze, le pôle touristique majeur du Mas d'Azil, labellisé Grand Site, et celui secondaire du Carla-Bayle. De fait, la CCAL détient la compétence tourisme depuis sa création, et se trouve en charge de l'animation et de la promotion touristique du territoire par délégation à l'office de tourisme intercommunal. Le territoire est aussi situé dans le périmètre du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises, et bénéficie à ce titre de la politique du parc développée à travers la Charte du PNR. Le Conseil Départemental de l'Ariège conduit aussi une politique active, à travers le Schéma départemental de développement touristique et le Programme Ariège 2020 et à travers le soutien au développement de l'économie touristique, ou la création du réseau « Ariège Tourisme », dont l'Office de Tourisme Arize Lèze est membre depuis 2005. Enfin, le Conseil Régional a engagé un plan de soutien en faveur de l'économie touristique et engagé un programme de valorisation des Grands Sites : cela concerne donc la grotte du Mas d'Azil, qui fait partie de la collection Ariège « 14 000 ans d'Histoire ».

Le plan d'actions du Schéma local de développement touristique sur le territoire des vallées de l'Arize et de la Lèze, daté de 2013, fait état des axes stratégiques suivants : améliorer et qualifier les conditions d'accueil des visiteurs sur le territoire ; développer l'offre touristique autour des filières majeures de la destination ; accroître la visibilité du territoire.

Dans ce contexte, il apparaît que le développement touristique du territoire passe aussi par le développement touristique des quatre bourgs-centres, qui rassemblent chacun patrimoine historique urbain (bâti, structure urbaine, etc.) et patrimoine paysager (rivière, sentiers...) et services d'accueil et d'orientation pour les visiteurs.

Objectifs stratégiques

L'ambition générale est d'intensifier l'économie touristique de chacun des bourg-centre pour contribuer à l'attractivité touristique du territoire, en comptant davantage sur la captation des flux traversant les deux vallées de l'Arize et de la Lèze (notamment la route touristique de la vallée de la Lèze), sur les retombées économiques du Grand Site de la grotte du Mas d'Azil, et sur une activité qui s'échelonne toute l'année et ne se cantonne pas à la saison estivale.

Les moyens à mobiliser sont :

- La compétence économique et touristique de la CCAL.
- L'aide à l'ingénierie de la région.
- Le réseau « grands sites d'Occitanie ».

Description des actions envisagées (sur la période du Contrat)

ACTIONS PARTAGÉES PAR LES QUATRE BOURGS-CENTRES

✓ Action 2.1. Aménager les sentiers en bord d'Arize et de Lèze

L'objectif est d'aménager de nouveaux sentiers en bord d'Arize et de Lèze dans les quatre bourgs-centres, de préférence qui relient les espaces centraux et les pôles d'échanges multimodaux, pour valoriser ce patrimoine naturel dans un objectif d'usages de loisirs et de tourisme, et cela à travers :

- L'installation de cartographies et de panneaux explicatifs sur les éléments de patrimoine paysagers et architecturaux.
- La création d'aires de pique-nique ou amélioration des aires existantes avec une attention au stationnement, aux sanitaires et à la signalétique.
- L'installation d'une signalétique de repère et d'orientation des bords de rivière et des sentiers

Maître d'ouvrage : CCAL

Travaux: CCAL (liste des routes d'intérêt communautaire annexée aux statuts) et communes pour les autres

Coût estimatif : Etude (Action 1.2 Axe 1)

Coût des travaux déterminé par l'étude

Calendrier prévisionnel :

Opération en 2020-2021

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : DDT, DREAL, Région, Conseil Départemental (PDIPR), CAUE, gestionnaires de réseaux, PNR, syndicats de rivière: SMIVAL et SMIGRA.

Partenariat financier : Région, Conseil Départemental, Etat, Europe.



Illustration : L'absence de sentier le long des berges de la Lèze.

Déclinaison opérationnelle dans les 4 bourgs-centres :

Le Fossat

Action 3.1 Mise en place d'une signalétique visible depuis l'axe central pour situer les bords de Lèze et notamment au carrefour 614/919 ; signalisation d'un parcours du parc municipal vers le camping (cheminement de préfiguration d'une voie verte et bleue, cf. action 6 .2)

Maître d'ouvrage : Commune et CCAL quand le cheminement est d'intérêt communautaire

Coût estimatif :

Calendrier prévisionnel : 2021

Partenariat technique : DDT, DREAL, Région, Conseil Départemental (PDIPR), CAUE, gestionnaires de réseaux, PNR.

Partenariat financier : Conseil Départemental, Etat, Europe.

Action 6.2 Création d'un parcours de loisirs (voie verte et bleue, parcours de santé, sentier...) sur les berges de la Lèze, relié à la nouvelle centralité du village.

Première phase 2020-2021 avec l'installation d'un parcours de préfiguration (voie de contournement) entre le parc municipal et le stade Thomas (par l'installation d'une signalétique) empruntant le chemin de Pétritou. Seconde phase après 2021 avec négociation avec les trois propriétaires des maisons situées sur les bords de la Lèze pour une accessibilité publique des berges et création d'un linéaire continu entre le Fossat et Artigat. Ce parcours – du Fossat à Artigat - prend valeur d'expérimentation, avant extension potentielle du principe d'action de création de cheminements doux le long des rivières de la Lèze et de l'Arize sur l'ensemble du territoire.

Maître d'ouvrage : Commune et CCAL quand le cheminement est d'intérêt communautaire

Coût estimatif :

Calendrier prévisionnel : 2020-2021 et après

Partenariat technique : DDT, DREAL, Région, Conseil Départemental (PDIPR), CAUE, gestionnaires de réseaux, PNR.

Partenariat financier : Région, Conseil Départemental, Etat, Europe.

✓ **Action 2.2. Marquer les deux entrées de territoire et créer une aire d'accueil dans chaque bourg centre (étude 2021)**

Il s'agit ici de correspondre à l'enjeu de capter les flux qui transitent ou traversent le territoire sur les routes touristiques des vallées, capter pour un temps donné mais chercher à orienter le visiteur qui s'arrête vers les services et l'offre du bourg-centre, notamment vers son centre-ville. Pour cela, il est visé l'installation ou le réaménagement d'aire d'accueil dans chaque bourg-centre intégrant diverses aménités techniques pour améliorer leur usage : espace barbecue et pique-nique, toilettes publiques, poubelles, etc.

Maître d'ouvrage : CCAL

Coût estimatif : Régie avec participation CAUE

Calendrier prévisionnel : Etude en 2021

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : DDT, DREAL, Région, Conseil Départemental, CAUE, EPFO, gestionnaires de réseaux, PNR.

Partenariat financier : Région, Conseil Départemental, Etat, Europe, EPFO.



Illustration : Au Fossat, l'aire d'accueil actuelle, à conforter.

✓ **Action 2.3. Poursuivre la politique de création d'une signalétique commune et en particulier d'une signalétique d'orientation et de valorisation du patrimoine**

Une signalétique commune concernant l'offre de services, d'équipements et de commerces a déjà été installée sur le territoire, permettant en outre de travailler une image et de rappeler l'unité territoriale. Il s'agit ici de poursuivre l'action à destination des ressources touristiques, notamment les points d'intérêt patrimoniaux, et cela à travers les deux actions suivantes :

- Installation d'une signalétique d'orientation pour indiquer la localisation des éléments de patrimoine (panneaux de signalisation et plans de ville situés aux entrées des bourgs-centres et sur les espaces publics majeurs)
- Installation d'informations sur l'histoire des éléments de patrimoine sur place

Maître d'ouvrage : CCAL

Coût estimatif : Régie avec participation CAUE

Calendrier prévisionnel :

Opérations en 2020-2021

Partenaires potentiellement concernés :

Illustration : Exemple au Mas d'Azil



Partenariat technique : DDT, UDAP, Région, Conseil Départemental, CAUE, Chambres Consulaires.

Partenariat financier : Conseil Départemental, Etat, Europe.

Déclinaison opérationnelle dans les 4 bourgs-centres :

Le Fossat

Action 3.2 Mise en place d'une signalétique indiquant le patrimoine bâti : les couverts, la Chapelle St-André et l'Eglise St-Barthélémy (en complément des actions déjà engagées de création de petits panneaux par l'Office du tourisme)

Maître d'ouvrage : CCAL et Commune

Coût estimatif : 2019-2020

Calendrier prévisionnel :

Partenariat technique : DDT, UDAP, Région, Conseil Départemental, CAUE, Chambres Consulaires.

Partenariat financier : Conseil Départemental, Etat, Europe.

Lézat sur Lèze

Action 1.2 Signalétique : Poursuite des installations de signalétique de patrimoine de type « pupitres » d'information sur l'histoire locale sur les Couverts ; installation d'un plan de ville situant les différents éléments de patrimoine (panneau d'information) sur la place de la Mairie et les places d'accueil

Maître d'ouvrage : CCAL et Commune

Coût estimatif : 2020

Calendrier prévisionnel :

Partenariat technique : DDT, Région, Conseil Départemental, CAUE, Chambres Consulaires.

Partenariat financier : Conseil Départemental, Etat, Europe.

Action 2.1 Poursuite des installations de signalétique touristique vers les deux sentiers de randonnée Boucle de Malsan et Chemin de l'âne gris et vers le Chemin des Vignes

Maître d'ouvrage : CCAL et Commune

Coût estimatif : 2020

Calendrier prévisionnel :

Partenariat technique : DDT, Région, Conseil Départemental, CAUE, Chambres Consulaires.

Partenariat financier : Conseil Départemental, Etat, Europe.

✓ Action 2.4. Accompagner la hausse du niveau d'équipement hôtelier et de restauration

L'enjeu est d'accroître les capacités d'accueil et de séjour sur le territoire, qui sont insuffisantes aujourd'hui.

Maître d'ouvrage : CCAL déléguée à l'Office de Tourisme Intercommunal en partenariat avec l'ADT

Coût estimatif :

Calendrier prévisionnel : A compter de 2020

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : DDT, Région, Conseil Départemental, CAUE, Chambres Consulaires, ADT, EPFO, Agence Ariège Attractivité.

Partenariat financier :



Illustration : Signalétique pour des chambres d'hôtes

Déclinaison opérationnelle dans les 4 bourgs-centres :

Le Mas d'Azil

Action 2.5. Etude de capacité et de positionnement d'offre hôtelière

Enfin, face à l'enjeu de retrouver un niveau hôtelier et de restauration à la hauteur des ambitions touristiques, il faut appréhender le potentiel d'hébergement marchand et calibrer l'offre hôtelière et de restauration en fonction des attentes élevées des touristes actuels.

Pour cela, il faut agir en 3 étapes :

1 - Diagnostic de l'offre d'hébergement marchand : hôtellerie traditionnelle, campings, gîtes et hébergement marchand alternatif (AirBNB, Aritel...) en quantité et qualité

2 – Benchmark sur des sites comparables et étude de marché : Appréciation du potentiel réaliste

3 – Préconisations et plan d’actions pour attirer des opérateurs en fonction du potentiel identifié

Maitrise d’ouvrage : Commune du Mas d’Azil

Cout estimatif : 50 000 € HT

Calendrier : 2020-2021

Partenariat technique :

Bureau d’études hôtellerie (MKG, Horwath HTL, SRHC), ADT, Conseil Départemental

Partenariat financier : Conseil Départemental

Engagement de la CCAL : Appui via sa compétence touristique

ACTIONS SPÉCIFIQUES DES COMMUNES DECOULANT DE L'ETUDE BOURGS-CENTRES

✓ Daumazan sur Arize

Action 8.1. Rénovation de la Halle (Etude)

Une première phase de petits travaux de rénovation peut être enclenchée à court-terme, mais un important chantier de rénovation devrait être entrepris à long-terme pour valoriser et rendre à la Halle une valeur d’usage, bénéfique à la vie locale et à l’attractivité touristiques.

Maître d’Ouvrage : Mairie de Daumazan sur Arize

Coût estimatif : 30 000 € HT

Calendrier prévisionnel : 2021

Partenaires techniques : CAUE, DDT (notamment architecte et paysagiste conseils de l’État), UDAP

Partenaires financiers : Etat sur la partie opérationnelle, Conseil Départemental



Illustration : la Halle

Action 8.2. Restauration des Capérades

A la suite de la halle centrale, débouché de nouvelles voies venant du Champ de Mars, les Capérades, ancien marché couvert doivent être restaurées et équipées pour accueillir des activités d'animation et de commerce.

Maître d'Ouvrage : Mairie de Daumazan sur Arize

Coût estimatif : 130 000 € HT

Calendrier prévisionnel : 2021

Partenaires techniques : DDT09, UDAP, CAUE, Chambre de Commerce et d'Industrie

Partenaires financiers : Région, Etat DRAC, Conseil Départemental



Illustration : les Capérades

✓ Le Mas d'Azil

Action 5.2. Reconquête des points de vue paysagers et des friches

Pour faire rayonner le village à l'échelle du territoire et pour accroître son attractivité touristique, il s'agit de mettre en avant ses atouts paysagers, de les révéler par un travail de paysagement de ses points de vue et de traitement de ses entrées de ville. Cette action pourra s'appuyer sur le PNR « entrée de bourg », et bénéficier d'une ingénierie adéquate.

Maître d'ouvrage : PNR, CAUE pour le compte de la Commune

Coût estimatif : 20 000 € HT (Aide à la décision)

Calendrier prévisionnel : A compter de 2019-2020

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : DDT, DREAL, Région, Conseil Départemental, CAUE, PNR.

Partenariat financier : Région, Conseil Départemental, Etat, Europe.

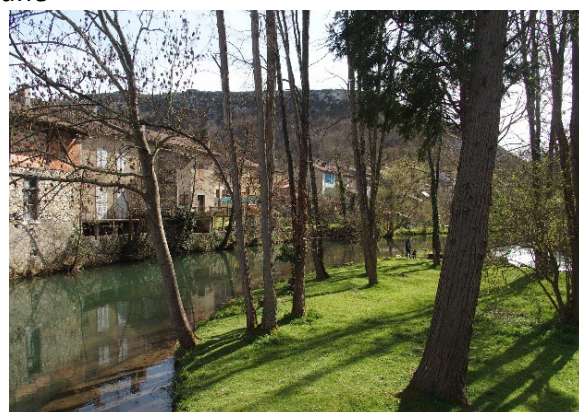


Illustration : Vue sur l'Arize

Action 6.1. Moderniser le musée et développer le programme d'animation en lien avec la grotte

Le Musée de la Préhistoire est installé dans le centre du village, à côté de l'église, depuis 1981.

L'aménagement et la muséographie ont peu évolué depuis.

Le bâtiment d'accueil de la grotte a été construit en 2012/2013 et doté d'équipements de présentation actuels qui doivent renvoyer les visiteurs de la grotte vers le musée. Donc aujourd'hui, il est nécessaire de réactualiser l'aménagement et la muséographie pour améliorer la présentation et valoriser le contenu, dont celui issu des fouilles successives.

Cette opération consiste à installer un nouveau mobilier pour la collection avec des outils audiovisuels la mettant en valeur.

Maître d'Ouvrage : Mairie du Mas d'Azil / SESTA

Coût estimatif : 30 000 € HT

Calendrier prévisionnel : Etude 2021

Partenaires techniques : SESTA

Partenaires financiers : Région, Conseil Départemental



Illustration : l'entrée du musée

Action 6.2 Création d'une liaison piétonne sécurisée entre la Grotte et le Village

Pour mieux relier le site de la grotte et le village, autant sur le plan des circulations (douces) que sur le plan économique et symbolique, il s'agit de concevoir un projet de liaison piétonne sécurisée, qui permettra en outre de valoriser les activités artisanales situées à l'entrée de la grotte et les aménagements en contrebas de la route.

Maître d'ouvrage :

Commune

Coût estimatif : 600 000 € HT

Etudes et opération

Calendrier prévisionnel :

Dès 2020

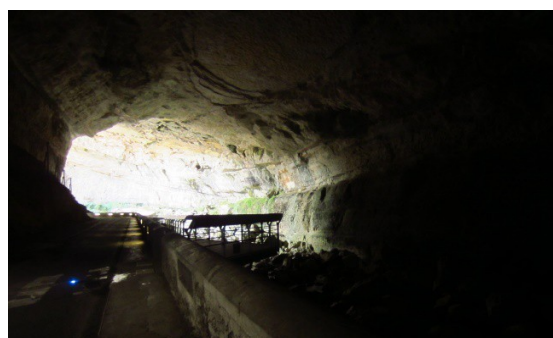


Illustration : Vue depuis la grotte

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : DDT, DREAL, Région, Conseil Départemental, CAUE, ADT, gestionnaires de réseau, PNR.

Partenariat financier : Région (hors voirie et réseaux), Conseil Départemental, Etat, Europe.

Action 6.3. Valorisation de l'ancien district EDF

Il s'agit d'un bâtiment acquis par la Mairie du Mas-d'Azil en 2012, situé à l'entrée nord entre la grotte et le village. Dans le même secteur et à proximité immédiate de l'ancien district sont installés le souffleur de verre et la fabrique des créatrices, tous artisans d'art.

La commune a le projet d'aménager avec le conseil départemental la RD119 entre le village et la grotte. Le bâtiment de l'ancien district est entouré de parkings très intéressants et il possède un potentiel d'aménagement.

La mairie envisage d'installer d'autres artisans d'art dans ce lieu pour le conforter en tant que pôle artisanal et touristique sur le chemin entre le village et la grotte.

Maître d'Ouvrage : Mairie du Mas d'Azil / SESTA

Coût estimatif : 2020 : 60 000 € HT 2021 : 30 000 € HT Total : 90 000 € HT

Calendrier prévisionnel : 2020-2021

Partenaires techniques : CAUE, DDT (notamment architecte et paysagiste conseils de l'Etat)

Partenaires financiers :

Action 6.4. Valoriser l'activité artisanale sur le faubourg

Entre le village et l'entrée nord de la grotte, plusieurs artisans d'art sont installés : le souffleur de verre et la fabrique des créatrices.

La mairie du Mas-d'Azil souhaite conforter l'artisanat sur le parcours touristique entre le village et la grotte et encourager l'installation d'autres artisans d'art dans le secteur du Faubourg. Elle entend travailler avec la Chambre de Métiers pour faciliter l'installation de professionnels et au besoin utiliser l'outil de l'établissement foncier régional pour des acquisitions foncières.

Maître d'Ouvrage : Mairie du Mas d'Azil

Coût estimatif : 2020 : 50 000 € HT 2021 : 70 000 € HT Total : 120 000 € HT

Calendrier prévisionnel : 2020-2021 et années suivantes

Partenaires techniques : Chambre de Métiers, EPFO...

Partenaires financiers : EPFO

Action 7.1. Réflexion sur des nouveaux sites d'accueil et d'hébergement.

La commune du Mas-d'Azil possède deux propriétés qui sont d'anciennes fermes : Castagnès et Perramond.

Castagnès est situé à côté du complexe sportif et est loué ponctuellement pour des événements festifs. Ce site présente un intérêt par sa localisation et un potentiel pour accueillir des groupes de jeunes lors de séjours de loisirs et/ou sportifs.

Perramond est situé au bord du lac de Filheit et a été loué à un agriculteur.

Le lac est fréquenté par les pêcheurs et les randonneurs. Le site a un réel potentiel touristique et le bâtiment celui d'un hébergement très bien situé sur la berge du plan d'eau.

La commune souhaite, dans un premier temps, étudier le potentiel des deux sites et établir une stratégie de valorisation pour des clientèles bien ciblées.

Maître d'Ouvrage : Mairie du Mas d'Azil

Coût estimatif : 120 000 € HT

Calendrier prévisionnel : 2021 et années suivantes

Partenaires techniques : ADT, Conseil Départemental, DDT

Partenaires financiers : Conseil Départemental



Illustration : le lac de Filheit

Action 7.2 Création d'un cheminement doux dans la traversée du bourg le long de l'Arize

Il s'agit de créer une voie verte en rive gauche de l'Arize, ouverte aux piétons, aux deux roues et accessible aux handicapés, de la place du bout de la ville aux équipements sportifs de Castagnés et au camping le Petit Pyrénéen, en passant par la place du Fond de la Ville.

Cette opération ouvrira la bastide sur l'Arize et sera le support d'un parcours d'interprétation de la biodiversité végétale et animale.

Elle fera le lien entre jardins potagers, vergers collectifs et autres initiatives ponctuant son parcours.

Maître d'Ouvrage : Commune du Mas d'Azil

Coût estimatif :

total de l'opération 300 000 € dont 100 000 € au titre du programme 2019-2021.

Calendrier prévisionnel :

2020 – 2021 Etudes, concertation et acquisitions

A partir de 2022 Réalisations

Partenaires techniques : DDT, SMIGRA, CAUE, XPLORIA, KOKOPELLI

Partenaires financiers : Etat, Conseil Départemental, Région (hors voirie et réseaux), SMIGRA, CCAL

Action 7.3. Mise en valeur de l'Eglise St-Etienne du mas d'Azil et du Temple comme éléments patrimoniaux remarquables, et du petit patrimoine

L'ensemble du patrimoine du Mas d'Azil est varié dans ses composantes, mais n'est pas suffisamment mis en valeur. Il s'agit d'aménager un parvis devant le Temple et d'engager des travaux sur l'Eglise.

Maître d'ouvrage :

Commune

Coût estimatif : 2020 : 80 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

A compter de 2019

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : DDT, UDAP, Région, Conseil Départemental, CAUE, gestionnaires de réseau.

Partenariat financier : Région, Conseil Départemental, Etat, Europe.



Illustration : l'Eglise St Etienne.

Action 7.4. Mise en valeur du patrimoine paysager

La commune du Mas-d'Azil possède sur son territoire des éléments de paysage remarquables et diversifiés dont un secteur en zone Natura 2000.

Deux entités installées à Castagnès oeuvrent dans le domaine de l'environnement : Kokopelli pour la préservation des semences paysannes et X'Ploria pour la valorisation touristique du patrimoine naturel et archéologique.

La commune développe un partenariat avec le PNR sur la valorisation des espaces naturels : sentiers de randonnée à thèmes, reconquête de vues paysagères, traitement des berges de la rivière Arize... Elle envisage d'étudier et de préparer ces opérations pour mettre en œuvre une politique de valorisation des espaces naturels et des paysages.

Maître d'Ouvrage : Mairie du Mas d'Azil

Coût estimatif : 30 000 € HT

Calendrier prévisionnel : 2021 et années suivantes

Partenaires techniques : PNR, CAUE, DDT (notamment paysagiste conseil de l'Etat)

Partenaires financiers



Illustration : Xploria (la petite mare carbonifère)

Axe stratégique n°3. Valoriser les centres-bourgs et les entrées de bourgs

Contexte

Les quatre bourgs-centres sont confrontés à un enjeu d'attractivité, résidentielle, touristique, commerciale et économique, pour la population du territoire, habitants des bourgs-centres et de leurs bassins de vie, et pour la population extérieure au territoire, les visiteurs ou ceux qui le traversent. Dans cette perspective, le « cadre de vie » et en particulier celui des centres-bourgs et des entrées de ville représente un levier important des quatre bourgs-centres ; les premiers pour leur rôle de centralité affirmée par leur offre urbaine et leurs qualités patrimoniales, les seconds pour leur effet d'appel et de captation des flux empruntant ces itinéraires majeurs (et routes touristiques) des vallées de la Lèze et de l'Arize. Pourtant, dans les deux cas, se constate une nécessité de valorisation sinon de requalification des espaces publics, tant sur le plan fonctionnel que paysager. Les espaces publics représentent des générateurs de nouveaux usages potentiels, par des qualités de confort, d'accueil, de promotion de l'offre urbaine présente, d'habiter, qu'il convient d'accompagner. Ce sont aussi des facteurs de commercialité qui permettent d'augmenter les flux clientèle en rendant les centres-bourgs plus accessibles (circulation et stationnement), plus paisibles (mobilités douces encouragées et partage de la voirie, espace public piéton élargi), plus conviviaux et attractifs (îlot de fraîcheur, mobilier de repos, wifi, jeux, fontaine, requalification paysagère et fonctionnelle, aménités). Ils constituent par conséquent des leviers importants pour renforcer la centralité des bourgs-centres et leur attractivité.

Objectifs stratégiques

L'objectif commun à l'échelle des quatre bourgs-centres est d'engager une première réflexion commune sur la manière de valoriser les espaces publics des centres-bourgs (avant celle sur les entrées de ville) pour accroître leur attractivité et leur rôle de centralité de services et d'usages, à l'échelle des bassins de vie des bourgs-centres et du territoire.

Un schéma commun, type plan de référence intercommunal, pourra ainsi être construit à l'initiative d'une expertise intercommunale, et en interaction avec les interventions concernant l'habitat - les actions prévues dans l'OPAH multi-sites – et le commerce – les actions prévues de valorisation des commerces de proximité - pour compter sur l'effet d'entraînement d'une intervention sur l'espace public sur l'initiative et l'action privée. Ce schéma commun pourra aussi concerner les autres centres bourgs du territoire, comme l'a été conduite en 2019 la réflexion sur Sabarat.

Ensuite, chaque commune se fixe ses propres objectifs en matière de requalification de ses espaces publics, de centres-bourgs ou d'entrées de ville, selon ses besoins.

Description des actions envisagées (sur la période du Contrat)

ACTIONS PARTAGÉES PAR LES QUATRE BOURGS-CENTRES

✓ **Action 3.1. Elaborer un plan de référence intercommunal de valorisation des espaces publics de centres-bourgs (étude 2020)**

- Définir les lieux d'intervention et le périmètre sur chaque bourg-centre
- Définir les composantes du plan de référence : équipements fondamentaux à mettre en place dans chaque centre de bourg (mobiliers, signalétique, bornes wifi, toilettes publiques...), organisations spatiales et fonctionnelles (modalités de stationnement, connexion au maillage des cheminements doux...), traitement du sol, installation de terrasses pour les cafés et les restaurants, végétalisation comme élément contribuant au rafraîchissement (ilots de fraîcheur), à l'ambiance et à la valorisation du paysage urbain, axes de revalorisation (mise en avant des éléments remarquables et du patrimoine (dont le petit patrimoine), utilisation des vitrines de magasins désaffectés comme « vitrines éphémères » (expositions d'artistes...) notamment en saison touristique

Maître d'ouvrage : CCAL

Coût estimatif : Cout d'étude

Calendrier prévisionnel :

□ 2019 X 2020 Lancement d'une étude □ 2021

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE, DDT09, PNR, CCI, DRAC

Partenariat financier :

Engagement de la CCAL :

Financement de l'étude pour réaliser le plan de référence

Mise en place d'un groupe de travail intercommunal sur le sujet (faisant suite à l'action conduite sur Sabarat)



(Illustration: exemple d'une définition de périmètre d'intervention: les espaces publics du centre-ville de Boulloc31)

Déclinaison opérationnelle dans les 4 bourgs-centres

Daumazan sur Arize

Action 1.1. Réfection de la voirie et des réseaux d'eau en préalable

Les problèmes d'écoulement des eaux pluviales et en cas d'orage nécessitent une intervention d'ampleur, préalable à toute autre intervention en surface, qui consiste en la réfection et l'adaptation du réseau d'évacuation des eaux pluviales.

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : Cout d'étude

travaux total actions 1.1 et 1.2 = 350 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

x 2019 – 2020 : Travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : DDT 09, gestionnaires de réseaux, Conseil Départemental

Partenariat financier : Etat

Action 1.2. Nouveau profil de voie pour améliorer le confort d'usages (côté centre-ancien)

L'objectif est de requalifier la rue du Barry pour affirmer son rôle d'espace public de centralité et augmenter sa fréquentation par les habitants de Daumazan et capter davantage les flux (donner envie de s'arrêter et de rester). Il s'agit de reconfigurer son profil pour diminuer la largeur de la chaussée dévolue à la circulation, élargir les trottoirs, permettre l'accessibilité PMR, veiller aux connexions avec les axes transversaux...

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : travaux

total actions 1.1 et 1.2= 350 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

2020 – 2021 : Etudes et travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE, PNR, Conseil Départemental, DDT

Partenariat financier : Région (hors voirie et réseaux), Etat, Conseil Départemental



Illustration : la rue du Barry.

Engagement de la CCAL :

Contribution via l'élaboration du plan de référence intercommunal de valorisation des espaces publics de centres-bourgs

Action 1.3. Ajout d'éléments d'orientation et de confort d'usages : signalétique et mobiliers

En complément de l'action précédente, il s'agit d'ajouter des éléments de confort d'usages pour accompagner les usagers dans leur fréquentation des lieux : mobiliers, signalétique...

Maître d'ouvrage :

Commune

Coût estimatif :

Calendrier prévisionnel :

2020 – 2021 : Etudes et travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE, PNR, Conseil Départemental, DDT

Partenariat financier : Région, Etat, Conseil Départemental

Engagement de la CCAL

Contribution via l'élaboration du plan de référence intercommunal de valorisation des espaces publics de centres-bourgs



Illustration : la rue du Barry

Action 2.4 Les bords de l'Arize : aire d'agrément et de valorisation de la rivière.

Maître d'ouvrage : *Commune*

Coût estimatif :

Calendrier prévisionnel : *2020*

Partenariat technique : CAUE, DDT09, PNR, DRAC, SMIGRA

Partenariat financier : Etat mais sur la partie aménagement des berges, pas sur la partie mobilier de l'aire d'agrément s'il y en a (tables de pique-nique, bancs, etc)

Action 6.1 Valorisation des facteurs de commercialité (stationnement, aménités, apaisement de la circulation) par la requalification des espaces publics

Maître d'ouvrage : *Commune*

Coût estimatif :

Calendrier prévisionnel : *2021*

Partenariat technique : CAUE, DDT09, PNR, CCI, DRAC

Partenariat financier : Etat

Action 4.1 Reprise des réseaux, réseau pluviale et d'évacuation. Une action préalable à la requalification des espaces publics.

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif :

Calendrier prévisionnel : 2021

Partenariat technique : DDT09, gestionnaire de réseaux

Partenariat financier :

Mas d'Azil

Action 2-3 Amélioration immédiate des facteurs de commercialité

Il s'agit :

- 1- de mobiliser les vitrines de magasins désaffectés pour y créer des « vitrines éphémères » (expositions d'artistes, etc) notamment en saison touristique
- 2- de provoquer une requalification des terrasses de bars et restaurants installées sur le domaine public.

Maître d'ouvrage : communes et commerces.

Coût estimatif : 30 000 €

Calendrier : 2019-2020-2021

Partenaires techniques : CCI, DRAC, CAUE, Casa d'Oro

Partenaires financiers : Région , CCI, Privés

Action 3.1 Mise au point d'un plan de circulation et de stationnement avec signalétique correspondante **et**

Action 3.2 Réfection des chaussées et des trottoirs entre le bout de la ville et le cœur de bourg (long-terme) en interaction avec les actions de l'OPAH, le plan de circulation et le commerce

A partir des résultats d'une étude de circulation qui devra s'appuyer sur les orientations suivantes

- priorité donnée au contournement de la bastide sur les voies pénétrantes du bourg,
- mise de toute la bastide en « zone 30 »
- création de « rues partagées » permettant de libérer les trottoirs pour le fleurissement.
- création de nouvelles possibilités de stationnement

Il s'agit de construire et de mettre en oeuvre un programme pluriannuel concerté de traitement et de requalification des espaces publics, coordonné avec l'opération « façade » et la redynamisation commerciale du centre bourg.

Maître d'Ouvrage : Commune du Mas d'Azil

Coût estimatif : total de l'opération 600 000 € dont 100 000 € au titre du programme 2019-2021.

Calendrier prévisionnel :

2020 – 2021 Recherche d'un nouveau plan de circulation

 Signalétique d'accompagnement

 Etablissement du plan de référence

A partir de 2022 Réalisation par tranches annuelles de 100 000 €

Partenaires techniques : Services de l'Etat et du Conseil Départemental, ABF, CAUE.

Partenaires financiers : Etat, Conseil Départemental, Région (hors voirie et réseaux), CCAL

Le Fossat

Action 1.2 Installation d'une signalétique d'entrée de bourg

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif :

Calendrier prévisionnel :

Partenariat technique : CAUE, DDT09, PNR

Partenariat financier : Région (hors voirie et réseaux), Etat

Action 2.1 Améliorer les facteurs de commercialité dépendant de la qualité de fonctionnement et d'agrément des espaces publics :

optimisation du stationnement sur le carrefour 614/919 par marquage au sol, travail sur le confort d'usages (sol, mobiliers, végétation...), installation de dispositifs d'apaisement de la circulation et de facilité de traversées piétonnes

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif :

Calendrier prévisionnel : 2021 (étude)

Partenariat technique : CAUE, DDT09, PNR, CCI

Partenariat financier : Région, Conseil Départemental, Etat

Action 5.1 Réalisation d'une étude pour élaborer le plan de référence général des espaces publics et

Action 5.2 Travaux de mise en œuvre des orientations du plan de référence et

Action 5.3 Installation de signalétiques valorisant le centre-bourg et la centralité

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif :

Calendrier prévisionnel : 2021

Partenariat technique : CAUE, DDT09, Communauté de Communes, PNR

Partenariat financier :

Lézat sur Lèze

Action 4.1 Accessibilité PMR des services publics et des espaces publics majeurs (en particulier la place de la Mairie)

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif :

Calendrier prévisionnel : 2020

Partenariat technique : CAUE, DDT09, PNR, DRAC

Partenariat financier : Etat, Région, Conseil Départemental

Action 9.4 Améliorer les facteurs de commercialité des commerces du centre-bourg (tenant aux espaces publics)

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif :

Calendrier prévisionnel : 2021

Partenariat technique : CAUE, DDT09, PNR, CCI

Partenariat financier : Région, Conseil Départemental

✓ Daumazan sur Arize

Action 2.1. Valorisation de la halle par l'artisanat (Etude)

La halle du vieux bourg constitue le cœur historique, autrefois le lieu du commerce.

L'objectif est, en complément de sa rénovation (cf. action 8.1), qu'elle puisse accueillir des événements notamment liés à l'artisanat et susciter l'installation d'artisans d'art dans les maisons abandonnées qui l'entourent.

Maître d'Ouvrage : Mairie de Daumazan sur Arize

Coût estimatif :

Calendrier prévisionnel : 2020 (étude)

Partenaires techniques : Chambre de Métiers de l'Ariège, Terre d'Histoire, UDAP

Partenaires financiers : Etat, Région, Conseil Départemental



Illustration : Eclairage de nuit pour la Halle

Action 2.2. Développement du complexe sportif

L'idée générale est de développer la dimension intergénérationnelle du lieu et notamment de relier des équipements dédiés aux jeunes âges et à la jeunesse, particulièrement en décroissant des lieux, pour autant très proches. Une étude sera engagée sur l'adolescence.

Maître d'Ouvrage : Mairie de Daumazan sur Arize

Coût estimatif :

Calendrier prévisionnel : 2020

Partenaires techniques : Leo Lagrange, CLIC, Association Goyheneche, Conseil Départemental, DDCSPP

Partenaires financiers : Région, Conseil Départemental, Etat si aménagements



Illustration : L'entrée du stade

Action 2.3. Aménagement du Champ de Mars

Le site, autrefois dédié aux foires et marchés villageois, est aujourd'hui inutilisé sinon comme parking.

Articulation entre les sites sociaux dédiés et le village, il convient d'en faire un lieu d'animation et de vie sociale, avec aménagements de la grande place en espaces restreints, création de la Maison des Associations, accueil des initiatives privées, nouveau traitement végétalisé et déplacement de l'aire d'accueil camping-car (lieu à déterminer ultérieurement).

Maître d'Ouvrage : Mairie de Daumazan sur Arize

Coût estimatif : 100 000 € HT

Calendrier prévisionnel : 2021

Partenaires techniques : CAUE, Conseil Départemental, DDT, UDAP

Partenaires financiers : Région (hors voirie), Conseil Départemental, Etat sur maison des associations



Illustration : La présence des campings car sur le Champ de Mars

✓ Le Mas d'Azil

Action 3.3. Aménagement des places du Bout de la Ville et du Fond de la Ville

Ces deux places qui marquent l'entrée de la bastide au sud et au nord ont besoin d'être requalifiées.

Dans une première phase court-terme, il s'agit de réaliser une première intervention légère sur la place du Fond de la Ville et de lancer des projets à plus long terme de reconfiguration de ces deux entrées de la bastide.

Maître d'Ouvrage : Mairie du Mas d'Azil

Calendrier et estimations :

2019- 2020 : Aménagement léger de la place du fond de la ville. Coût 16 000 €

2021 : Etude de la reconfiguration urbaine des 2 places. Cout 50 000 €

(2022-2023 : Travaux entrée nord de la bastide. Coût 200 000 €

2024-2025 : Reconfiguration de la place du Bout de la Ville. Cout 200 000 €)

Partenaires techniques : CAUE, ABF, PNR, DDT, UDAP

Partenaires financiers : Région (hors voirie et réseaux), Etat, Conseil Départemental



Action 5.1. Soigner l'entrée nord du village (sécurité et environnement urbain)

Fin 2020 l'entrée sud du bourg par la RD 919 sera entièrement traitée. Le projet d'aménagement de l'entrée nord devra concilier sécurisation des déplacements (vitesse d'entrée, sécurité et confort pour les piétons et deux roues entre le Collège André Saint-Paul et de centre du bourg) et embellissement.

Il sera demandé à l'organisme HLM départemental de procéder concomitamment à une résidentialisation de ses logements sociaux.

Maître d'Ouvrage : Mairie du Mas d'Azil

Calendrier et estimations :

2021 - Etudes. Coût prévisionnel : 60 000 €

2022 – 2026 – Travaux. Coût prévisionnel : 400 000 €

Partenaires techniques : CAUE, PNR, Service Route du Conseil Départemental, HLM, DDT

Partenaires financiers : Région (hors voirie et réseaux), Etat, Conseil Départemental, HLM

✓ Lézat sur Lèze

Action 1.4. Création du musée de l'enseignement et de l'éducation en milieu rural

Ce projet nécessiterait l'acquisition d'une maison dite Maison des Sœurs ou Maison Medrano qui contient une collection importante d'objets se rapportant au thème de l'enseignement et de l'éducation en milieu rural. Le bâtiment a été longtemps une école et l'Association Lézat Histoire et Patrimoine a conservé et valorisé cette matière qui a déjà été valorisée lors des journées du Patrimoine.

La collectivité souhaite étudier la faisabilité d'un musée présentant ce patrimoine au public.

Maître d'ouvrage :

Commune, Communauté de Communes Arize Lèze

Coût estimatif : Cout d'étude 20 000 € HT

Calendrier prévisionnel : Etude en 2021

Partenaires techniques : CAUE, Conservation Antiquités Objets d'Art de l'Ariège, Association Lézat Histoire et Patrimoine

Partenaires financiers :



Illustration : une salle de la Maison des Sœurs (source : Lézat Histoire et Patrimoine)

Action 3.1. Mise en valeur de la fonction d'accueil des trois places majeures (place de la Mairie, du Boulodrome et de la Marne) comme lieux d'entrée et d'accès à la ville.

L'objectif est de fournir le même niveau d'accueil, de confort et de services sur ces places d'entrées de ville, en termes d'aménagement, de mobiliers (dont plan de ville permettant de situer l'offre urbaine et les éléments remarquables de patrimoine historique, les espaces naturels d'intérêt, les cheminements doux...), d'aménités techniques (toilettes publiques, éclairage) et de stationnement (intégrant des bornes de stationnement électriques).

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : Cout d'étude 30 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

2020 Lancement d'une étude

2021 Lancement des travaux

Partenariat technique : CAUE, DDT09, Conseil Départemental, UDAP

Partenariat financier : Région (hors voirie), Conseil Départemental, Etat au stade opérationnel

Engagement de la CCAL :

Contribution via l'élaboration du plan de référence intercommunal de valorisation des espaces publics de centres-bourgs



(Illustration : repérage des 3 places d'accueil du sud au nord : place de la Marne, place du Boulodrome, place de la Mairie)

Axe stratégique n°4. Habiter le territoire

Contexte

La fonction résidentielle est une composante majeure du territoire d'Arize-Lèze et un levier majeur de son attractivité.

Le parc de logements se compose principalement d'un parc de résidence principale, marqué par les maisons individuelles, hors des centres-bourgs, même si des spécificités apparaissent comme la part importante des maisons secondaires au Mas d'Azil particulièrement. La mobilité résidentielle est faible.

Parallèlement, la situation des centres-bourgs est double. D'une part, son patrimoine bâti participe à la création d'un cadre de vie de qualité, d'une identité locale et d'un fort attachement des habitants au territoire. D'autre part, le parc de logements rencontre des difficultés importantes : peu adapté et ne répondant pas aux normes actuelles ; porteur de coûts de travaux très importants en inadéquation avec les revenus des populations ; contraint par la protection des monuments historiques dans certaines communes ou par l'inscription en zone rouge ou bleue de PPRI ; enfin soumis à des problématiques de succession bloquant les potentiels d'actions. De fait, se constate l'abandon de l'habitat des centres-bourgs et des taux de vacance non négligeable, avec des situations de vétusté et de délabrement d'un certain nombre de logements anciens, même si des ilots patrimoniaux s'avèrent intéressants sur le plan de la valorisation de l'héritage historique et ainsi de l'identité locale.

Enfin, des besoins sont non satisfaits, en ce qui concerne la forte demande de locatif, de jeunes ménages mais aussi de ménages précaires, aujourd'hui captifs d'un parc social de fait dans certaines communes.

Objectifs stratégiques

L'enjeu pour les quatre bourgs-centres du territoire est :

- De conserver et de renforcer leur attractivité résidentielle ;
- De diversifier les types de logements pour correspondre à la diversification des besoins.

Ces enjeux passent par une série d'objectifs complémentaires, soit partagés par les quatre bourgs-centres soit spécifiques à certains d'entre eux :

- Développement d'un parc social locatif privé, mais aussi public.
- Amélioration de l'habitat ancien en centre-bourg à travers :
 - la mise en place des outils pour l'amélioration de l'habitat dégradé, vétuste, insalubre, pour lutter contre la vacance ;

- la restructuration d'îlots dégradés ;
 - des traitements qualitatifs du bâti ancien pour préserver le caractère patrimonial du territoire ;
 - la remise aux normes d'habitabilité actuelles.
- Amélioration et l'embellissement du cadre de vie, pour le rendre attractif aux ménages désireux d'habiter les centres-bourgs (levier à l'attractivité résidentielle).
 - Anticiper les nouveaux développements par l'intensification des zones urbaines déjà constituées (et des tissus pavillonnaires) pour limiter l'étalement urbain et rapprocher les futurs résidents des centre-bourgs

Les moyens à mobiliser sont :

- Signature d'une convention territoriale CCAL/EPFO permettant l'accompagnement et le financement dans certains cas la réalisation d'actions ponctuelles ainsi que le financement du PLUI.
- Intervention de l'OPH exclusivement sur des îlots dégradés en centres de bourgs.
- PIG/OPAH financement par la CCAL de l'ingénierie et de l'animation.
- Elaboration du PLUI.
- Accompagnement sur le plan de l'ingénierie par l'EPF : détection des opportunités et des possibilités d'études de restructuration des ilots ; études de faisabilité et de capacité.
- Intervention des bailleurs sociaux, le cas échéant
- En lien avec le PLUI, étude de capacité foncière pour la densification des tissus pavillonnaires ou des zones urbaines déjà constituées

Description des actions envisagées (sur la période du Contrat)

ACTIONS PARTAGÉES PAR LES QUATRE BOURGS-CENTRES

✓ **Action 4.1. Opérations d'amélioration de l'habitat privé par la mise en œuvre des outils du PIG élargi à des mesures de type OPAH multi-sites en maîtrise d'ouvrage intercommunale**

Les enjeux sont socio-démographiques : participer au maintien de la population, faire face au vieillissement, assurer de bonnes conditions de vie aux ménages modestes, lutter contre la précarité énergétique, améliorer le confort du parc social de fait et permettre l'accès à des logements confortables pour les populations fragiles.

Les enjeux sont aussi patrimoniaux : entretenir la qualité du bâti ancien et valoriser l'image du territoire, lutter contre la vacance dans les centres-bourgs, adapter les logements actuels aux exigences de confort actuels.

Les enjeux sont enfin environnementaux : maîtriser les consommations énergétiques et réduire les émissions de gaz à effet de serre, valoriser et recycler le bâti existant pour maîtriser la consommation foncière.

Plusieurs actions concernent les quatre bourgs-centres du territoire :

- Création de logements en locatif dans les centres-bourgs, notamment à destination des jeunes ménages et des ménages les plus fragiles, y compris par l'acquisition foncière de logements et leur rénovation.
- Réhabilitation des façades, en déterminant les périmètres pour assurer une cohérence d'ensemble et un cahier des charges pour éviter des subventions ponctuelles. Les 4 communes adapteront leur intervention sur les façades au contexte de leur centre ancien et à d'autres impératifs locaux :

Daumazan à partir de 2021, Le Mas d'Azil dès 2020, Le Fossat : continuation d'une opération en cours, Lézat avec la contrainte de grouper les interventions, dans une rue qui reçoit un traitement urbain particulier, par exemple.

- Incitation et aide à la réhabilitation de l'habitat ancien (intégrant les éléments de patrimoine comme les Capérades de Daumazan ou les Couverts à Lézat ou au Fossat.)
- Opérations d'acquisition / démolition / restructuration / remise sur le marché de logements aujourd'hui dégradés, en péril et/ou vacants.
- Identification des logements vacants, de leur situation, et enclenchement et mise en œuvre des actions adaptées dans le panel des mesures de l'OPAH (mesures coercitives, d'incitation...)

Maitrise d'ouvrage :

CCAL pour le Programme d'Intérêt Général et les communes pour les différentes opérations.

Outil(s) d'appui :

Le PIG est déjà mis en place sur la période 2018-2020. Il pourra être prolongé de 2 ans et élargi à partir de 2020 avec des mesures d'une OPAH multi-sites (permis de location, bail à

réhabilitation, politique communale de préemption...), du fait que les 4 bourgs-centres soient retenus dans le cadre du dispositif porté par la Région,

Etude pré-opérationnelle pour la mise en place d'un programme d'amélioration de l'habitat, Altaïr, sept. 2017

Etude expérimentale de restructuration d'ilot conduite à Sabarat, par la CCAL en partenariat avec le PNR, l'école d'architecture de Paris La Villette et de Sciences Po Toulouse.

Cout estimatif

Calendrier : Du court au long-terme

Partenariat technique :

ANAH, Etat, Région, Conseil Départemental, EPFO, Bailleurs sociaux

Partenariat financier :

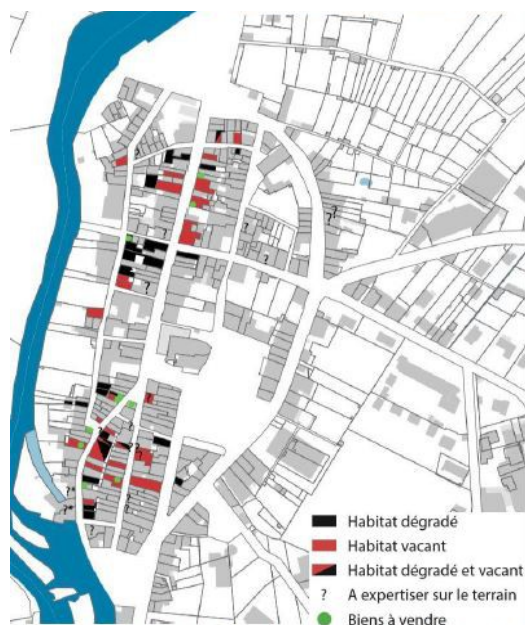
propriétaires occupants et bailleurs, ANAH, Etat, Conseil Départemental, EPFO, Bailleurs sociaux

Engagement de la CCAL

Pilotage de l'OPAH multi-sites - PIG

Financement de l'animation par un bureau d'étude

Participation au financement des opérations (en fonction de la convention signée avec l'ANAH)



Exemple au Mas d'Azil : l'habitat dégradé et vacant en centre-ville (Etude pré-opérationnelle pour la mise en place d'un programme d'amélioration de l'habitat, Altaïr, sept. 2017, et Relevés terrain Cibles et Stratégies, sept. 2018.

Déclinaison opérationnelle dans les 4 bourgs-centres

Daumazan sur Arize

Action 5.1 Création de logements accessibles en locatif pour les ménages précaires

Maitrise d'ouvrage : *propriétaires privés, bailleurs sociaux, commune*

Cout estimatif

Calendrier : 2021

Partenariat technique :

ANAH, Etat, Région, Conseil Départemental, EPFO, bailleurs sociaux

Partenariat financier :

propriétaires bailleurs, ANAH, Etat, Conseil Départemental, EPFO, bailleurs sociaux, Région (si portage par bailleurs sociaux)

Action 5.2 Mise en place d'une politique communale de préemption

Maitrise d'ouvrage : *commune*

Cout estimatif

Calendrier : 2021

Partenariat technique : *ANAH, Etat, Région, Conseil Départemental, EPFO*

Partenariat financier : *Conseil Départemental, EPFO*

Action 5.3 Incitation et aide à la réhabilitation de l'habitat ancien (intégrant les éléments de patrimoine comme les capérades)

Maitrise d'ouvrage : *propriétaires privés, commune*

Cout estimatif

Calendrier : 2021

Partenariat technique :

ANAH, Etat, Région, Conseil Départemental, EPFO, Bailleurs sociaux

Partenariat financier :

propriétaires occupants et bailleurs, ANAH, Région, Conseil Départemental, EPFO, Bailleurs sociaux

Mas d'Azil

Action 1.1 Mise en œuvre des outils PIG / OPAH intercommunale, en accompagnant les ménages concernés par l'habitat dégradé

Maitrise d'ouvrage : *Communauté de communes, propriétaires privés*

Cout estimatif

Calendrier : 2019-2021

Partenariat technique :

ANAH, Etat, Région, Conseil Départemental, EPFO, Bailleurs sociaux

Partenariat financier :

propriétaires occupants et bailleurs, ANAH, Conseil Départemental, EPFO, Bailleurs sociaux

Action 1.2 Opérations d'acquisition / démolition / restructuration / remise sur le marché

Maitrise d'ouvrage : *commune, propriétaires privés*

Cout estimatif

Calendrier : 2021

Partenariat technique :

ANAH, Etat, Région, Conseil Départemental, EPFO, Bailleurs sociaux

Partenariat financier :

propriétaires occupants et bailleurs, ANAH (si opération RHI THIRORI), Région, Conseil Départemental, EPFO, Bailleurs sociaux

Le Fossat

Action 4.2 Réhabilitation des façades du centre-ancien par la commune

Maitrise d'ouvrage : *commune, propriétaires privés*

Cout estimatif

Calendrier : 2019-2021

Partenariat technique : *ANAH, Etat, Région, Conseil Départemental, EPFO*

Partenariat financier : *propriétaires occupants et bailleurs, Conseil Départemental, EPFO, Région dans le cadre d'un programme façade*

Action 4.3 Favoriser l'investissement locatif et créer une offre de logements sociaux privés

Maitrise d'ouvrage : *propriétaires privés, Communauté de communes, commune*

Cout estimatif

Calendrier : *2019-2021*

Partenariat technique :

ANAH, Etat, Région, Conseil Départemental, EPFO, Bailleurs sociaux

Partenariat financier :

propriétaires bailleurs, ANAH, Etat, Conseil Départemental, EPFO, Bailleurs sociaux, Région si portage par des bailleurs sociaux, ou si réhabilitation dans le cas d'un portage par les collectivités)

Lézat sur Lèze

Action 7.1 Acquisition foncières de deux maisons (2 rue du Faubourg du Moulin) et rénovation de quatre logements en locatif conventionné (2 rue Jacques Dupont, où la mairie est propriétaire, et, 2 rue du Faubourg du Moulin suite à acquisition)

Maitrise d'ouvrage : *commune*

Cout estimatif

Calendrier : *2020*

Partenariat technique : *Etat, Région, Conseil Départemental, EPFO*

Partenariat financier : *Etat, Région (hors acquisition), Conseil Départemental, EPFO*

✓ Action 4.2. Densifier les zones urbaines déjà constituées et les tissus pavillonnaires

L'objectif est de limiter l'étalement urbain des communes et de rapprocher les futurs résidents des centre-bourgs, de leurs services et de leurs commerces.

- Réflexion sur les limites de l'extension urbaine par la définition d'un périmètre avec en premier lieu, l'identification des dents creuses
- Identification et possibilité de valorisation des terrains proches de la centralité, les nouveaux développements devant être étudiés dans le cadre du PLUi pour vérifier leur opportunité et justifier des besoins.

Maitrise d'ouvrage : *CCAL et communes*

Outil(s) d'appui : *PLUi Arize-Lèze*

Cout estimatif : 250 000 à 350 000 €

Calendrier : 2019

Partenariat technique :

EPFO, Conseil Départemental, Etat

Partenariat financier :

Etat (DGD), Conseil Départemental, EPFO

Engagement de la CCAL

Compétence élaboration du PLUI impliquant le financement du reste à charge

Déclinaison opérationnelle dans les 4 bourgs-centres

Le Fossat

Action 4.4 Créer des nouvelles extensions urbaines pour attirer de nouveaux ménages, en veillant à se raccrocher à la zone urbaine existante.

Maitrise d'ouvrage : commune

Cout estimatif :

Calendrier : 2019-2020

Partenariat technique : Etat, Conseil Départemental, EPFO

Partenariat financier : Etat, Conseil Départemental, EPFO

Lézat sur Lèze

Action 6.2 Réflexion sur les limites de l'extension urbaine et la valorisation des terrains proches de la centralité

Maitrise d'ouvrage : commune

Cout estimatif :

Calendrier : 2020

Partenariat technique : EPFO, Conseil Départemental, Etat

Partenariat financier : Etat, Conseil Départemental, EPFO

✓ Le Mas d'Azil

Action 1.3. Mise en valeur du patrimoine immobilier et des immeubles remarquables pour valoriser le patrimoine bâti historique du centre-bourg vis-à-vis des enjeux d'attractivité résidentielle et touristique avec installation de panneaux pédagogiques et autres interventions d'embellissement

Maitrise d'ouvrage : Commune

Mode opératoire / mise en œuvre : Etudes préalables

Outil(s) d'appui :

PIG élargi

PLUI Arize-Lèze

Commission extra-communale « revitalisation du cœur de village »

Cout estimatif : 15 000 € HT

Calendrier : 2020

Partenariat technique : CAUE, ABF, PNR, DDT

Partenariat financier : Région dans le cadre d'un programme façade

Engagement de la CCAL :

Financement du PLUI

Pilotage et animation de l'OPAH multi-sites - PIG

Participation au financement des opérations engagées par les particuliers.

Action 1.4. Valorisation des jardins partagés (Esclamens et autres sites) comme jardins résidentiels pour les habitants du centre-bourg pour renforcer l'habitabilité du centre-bourg et accroître les conditions de confort d'usages de l'habitat ancien

Maitrise d'ouvrage : Commune

Outil(s) d'appui : Projet sur les jardins des Esclamens retenu par le PNR

Cout estimatif : 2020 : 30 000 € HT 20201 : 15 000 € HT Total : 45 000 € HT

Calendrier : 2019-2020, en cours

Partenariat technique : PNR

Partenariat financier :

Engagement de la CCAL : Emplacements réservés dans le PLUI (financement CCAL)



Les jardins d'Esclamens, en bordure du centre-bourg, pour en améliorer les conditions d'habitabilité

Action 4.5. Création d'un réseau de chaleur bois destiné au chauffage des bâtiments publics du cœur de bourg

Le réseau de chaleur du Mas d'Azil fait partie des vingt-quatre projets identifiés dans le contrat territorial entre le SDE09 et l'ADEME au titre de l'appel à projet sur les énergies thermiques.

Sont potentiellement concernés les bâtiments suivants :

- Ceux de la Commune du Mas d'Azil (Mairie, Trésorerie, Groupe Scolaire, logements sociaux communaux, salle multimédias, locaux associatifs relocalisés),
- Ceux de la Communauté de Communes Arize-Leze (EHPAD, Crèche, Médiathèque, future structure de santé),
- Ceux du Département (Caserne SDIS).

Maitrise d'ouvrage : Commune

Outil(s) d'appui : Projet sur les jardins des Esclamens retenu par le PNR

Cout estimatif : Etude d'aide à la décision : 25 000 €

Calendrier : Sur la période 2019-2021 :

- un diagnostic énergétique préalable sur les bâtiments à desservir
- une étude technique et économique du réseau
- un montage financier



- une analyse des différentes options de maîtrise d'ouvrage (la commune du Mas d'Azil compétente en matière de gestion de réseau de chaleur, la communauté de communes si cette compétence lui est transférée, le PNR, le SDE09, ou un concessionnaire fournisseur de l'énergie produite).

Partenariat technique : Syndicat Mixte du PNR, Sde09, Ademe, Edf, SCIC Ariège Energie Bois Foret (Groupement local de producteurs et d'utilisateurs de copeaux bois)

Partenariat financier : Ademe, Région (sur les investissements), Conseil Departemental, Edf, Sde09

✓ Le Fossat

Action 4.1. Rénovation du lotissement Thomas, lotissement communal, dans une situation de forte vulnérabilité due à la dégradation de la voirie et des réseaux d'eau et par sa localisation en zone inondable, sur le site le plus touché de la commune régulièrement impacté.

Maitrise d'ouvrage : Commune

Outil(s) d'appui :

Etude de faisabilité du bureau d'étude 2AE déjà réalisé

Cout estimatif : 350 000 hors réseaux

Calendrier : 2020-2021

Partenariat technique : EPFO, Bailleurs sociaux, CAUE, DDT

Partenariat financier : Bailleurs sociaux

Engagement de la CCAL



Illustration : Lotissement communal « Thomas », au Fossat.

Action 6.1 Travaux d'écoulement des eaux

Maitrise d'ouvrage : Commune

Cout estimatif :

Calendrier : 2019-2020

Partenariat technique : DDT 09, Conseil Départemental, gestionnaire de réseaux

Partenariat financier :

✓ Lézat sur Lèze

Action 6.1 Réhabilitation de la friche industrielle

En entrée de ville de Lézat, près du foyer rural et du centre ancien, une ancienne usine de luminaires occupe une surface importante. La commune de Lézat souhaite étudier les potentialités et les faisabilités de la réutilisation de cette friche industrielle, à travers le dépôt d'une candidature à « l'AMI Friche » en collaboration avec le propriétaire.

Maître d’Ouvrage : Mairie de Lézat

Coût estimatif : participation à l'AMI Friches de la Région

Calendrier prévisionnel : Etude en 2020 pour estimer les coûts

Partenaires techniques : EPFO, ADEME, AUAT , CAUE, DREAL, Agence Ariège Attractivité, PETR, Communauté de Communes Arize Lèze, Région, DDT

Partenaires financiers : à déterminer en fonction de l’usage qui sera prévu sur cet espace pour Région, Etat et autres financeurs

Axe stratégique n°5. Un accès équitable aux services de proximité et aux services intermédiaires

Contexte

L'organisation territoriale en Arize-Lèze de l'offre de services se structure, selon le SDAASP en trois pôles de proximité (Lézat, le Fossat, Mas d'Azil) et un pôle local (Daumazan) et selon l'INSEE (d'après une autre méthode de construction) trois pôles de proximité (le Fossat, Mas d'Azil et Daumazan) et un pôle intermédiaire (Lézat).

La revitalisation des bourgs-centres vise à renforcer les services offerts à la population mais dans une vision territoriale, s'adressant aux vingt-trois communes du territoire en cherchant à favoriser une cohérence, une complémentarité et un équilibre de l'offre des services sur le territoire pour permettre à toute la population leur accessibilité dans un schéma de mobilité réaliste. Les fortes contraintes géographiques, notamment la structuration en deux vallées peu reliées l'une à l'autre, mais aussi les spécificités des quatre bourgs-centres vont dans le sens d'une quasi absence de situation de concurrence mais bien plutôt d'une complémentarité, à travers des logiques de répartition, de mise en réseau et de mutualisation des services à la population.

L'enjeu général est bien de considérer les quatre bourgs-centres comme points d'appui pour un accès équitable aux services de proximité et aux services intermédiaires pour l'ensemble de la population, cela considérant les services économiques.

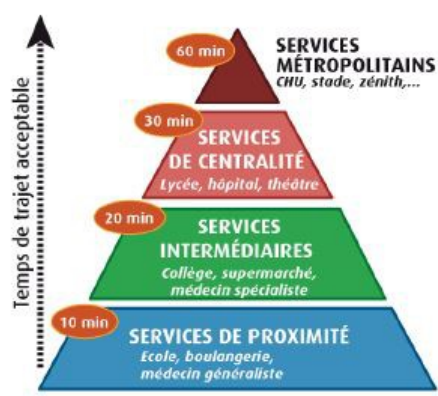


Schéma Diagnostic territorial et élaboration d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public de l'Ariège, juillet 216.

Parallèlement, le diagnostic réalisé fait ressortir les constats suivants : le territoire de l'Arize-Lèze, comme l'ensemble de l'Ariège, est marqué par une double logique entre métropolisation (le desserrement toulousain s'observe en particulier sur le secteur de Lézat) et des zones rurales marquées par de faible densité de population ; la demande de services apparaît en constante évolution ; la question des mobilités devient cruciale dans un contexte de fragilisation des villes centres et centres-bourgs dans leur capacité à constituer des pôles de services structurants ; enfin, l'offre de services fait face à des défis de réorganisation, d'optimisation et de rationalisation.

Objectifs stratégiques

Face à cette situation et aux constats établis, quatre grands leviers d'amélioration de l'accessibilité aux services peuvent être mobilisables : le maillage du territoire avec la réorganisation des services ou la création de structures mutualisées (MSAP, Maison de santé, Maison des associations, etc., mais aussi structures économiques comme les zones d'activités et les hôtels d'entreprise) ; le développement des services numériques et l'accompagnement des usagers ; l'organisation des mobilités des usagers (en cohérence avec les bassins de vie) et des services (services itinérants) ; une gouvernance et une communication autour de l'offre pour la rendre lisible.

Ainsi, pour respecter l'accès à une offre globale de services pour l'ensemble de la population du territoire, ce sont trois objectifs stratégiques généraux qu'il convient de mettre en œuvre en confortant les quatre bourgs-centres dans leur rôle de point d'accès aux services :

- Conforter les quatre bourgs-centres dans leurs fonctions de proximité ;
- Permettre aux habitants de chaque vallée un accès aux services de gamme intermédiaire, à travers des réponses multi-sites, mutualisées ou itinérantes qui trouveront leur organisation dans les quatre bourgs-centres : en particulier l'accès aux services de santé et aux services publics ;
- Faciliter la mobilité des personnes sans véhicules personnels pour l'accès aux fonctions supérieures, et cela à partir des bourgs-centres (cela renvoie à la fiche action consacrée aux mobilités et aux pôles d'échanges multimodaux à créer dans chacun des bourgs-centres) ;
- Poursuivre l'effort de répartition entre les deux vallées des zones d'emploi, d'entrepreneuriat et de développement économique, à travers les zones d'activités et les structures d'accueil des entreprises (type hôtel d'entreprise ou espace de coworking, de télétravail...)

Description des actions envisagées (sur la période du Contrat)

ACTIONS PARTAGÉES PAR LES QUATRE BOURGS-CENTRES

✓ Action 5.1. Développer les Maisons de Santé sur les deux vallées

Face à une forte problématique d'accès aux médecins généralistes et spécialistes, et à une absence de structure dédiée, l'enjeu est de permettre un accès aux services de santé au sein des deux vallées ; les Maisons de santé constituent des solutions opérantes en mutualisant différents services (dont une offre de permanences délocalisées) et en représentant une solution immobilière pour les professionnels.

- ✓ Création d'une maison de santé au Fossat – vallée de la Lèze (action 7.2 de son programme)
- ✓ Création d'une maison de santé au Mas d'Azil – vallée de l'Arize, avec étude d'une possibilité d'extension pour accueillir des équipements spécifiques en matière de télémedecine et d'imagerie médicale (action 4.2 de son programme)
- ✓ Développement et renforcement du pôle de santé existant à Daumazan (action 9.3 de son programme), réalisé en 2019 : 80 000 €.

Maitrise d'ouvrage : CCAL

Outil(s) d'appui : SDAASP, plan d'actions et plan de développement de la mutualisation, 2018-2024

Cout estimatif : Le Mas d'Azil: 800 000 € HT +travaux supplémentaires 200 000 € HT

2019-2020 pour la Maison de Santé du Mas d'Azil et 2020-2021 pour la Maison de Santé du Fossat.

Partenariat technique :

ARS, professionnels de santé, Conseil Départemental, DDT

Partenariat financier :

Etat, Région, Conseil Départemental, Europe Leader

Engagement de la CCAL

Maitrise d'ouvrage

Déclinaison opérationnelle dans les 4 bourgs-centres

Mas d'Azil

Action 4.2 Projet de la Maison de santé, avec extensions pour accueillir des équipements spécifiques en matière de télémedecine et d'imagerie médicale

Maitrise d'ouvrage : CCAL

Outil(s) d'appui : SDAASP, plan d'actions et plan de développement de la mutualisation, 2018-2024

Cout estimatif : 800 000 € HT +travaux supplémentaires 200 000 € HT

Calendrier prévisionnel : 2019-2021

Partenariat technique : ARS, professionnels de santé, Conseil Départemental, DDT

Partenariat financier : Etat, Région, Conseil Départemental, Europe Leader

Le Fossat

Action 7.2 Création d'une Maison de santé, dirigée vers le bassin de vie du Fossat et au-delà. Réflexion sur le lieu en cours.

Maitrise d'ouvrage : CCAL

Outil(s) d'appui : SDAASP, plan d'actions et plan de développement de la mutualisation, 2018-2024

Cout estimatif :

Calendrier prévisionnel : 2020-2021

Partenariat technique : ARS, professionnels de santé, Conseil Départemental, DDT

Partenariat financier : Etat, Région, Conseil Départemental, Europe Leader

✓ **Action 5.2. Création d'un MSAP multi-sites sur les 4 bourgs centres, labellisée "France Services"**

L'enjeu est d'améliorer l'accessibilité et la visibilité de l'offre de services publics dans un contexte de mutations socio-démographiques impliquant de nouveaux besoins. Après la première labellisation d'une MSAP postale à Daumazan en 2016, l'objectif est de doter les quatre bourgs-centres d'une maison de services publics, avec un fonctionnement en réseau. Au Mas d'Azil et au Fossat : la MSAP sera située dans les anciennes trésoreries, à Lézat : dans l'ancien bâtiment de l'ADAPEI, où sont déjà installés des professionnels de la santé.

Maitrise d'ouvrage : CCAL

Outil(s) d'appui : SDAASP, plan d'actions et plan de développement de la mutualisation, 2018-2024

Cout estimatif : 100 000 € HT pour les 4 sites

Calendrier : 2019-2021

Partenariat technique : Etat dont DGFIP, Conseil Départemental

Partenariat financier : Europe Leader, Conseil Départemental, Région, Etat

Engagement de la CCAL : Maitrise d'ouvrage

Déclinaison opérationnelle dans les 4 bourgs-centres

Mas d'Azil

Action 4.3 Projet d'une maison de services au public, accueillant des permanences de services publics (via les services de l'Etat) plus un accompagnement par des bénévoles (organisé via la Mairie)

Maitrise d'ouvrage : CCAL et commune

Outil(s) d'appui : SDAASP, plan d'actions et plan de développement de la mutualisation, 2018-2024

Cout estimatif :

Calendrier : 2019-2021

Partenariat technique : Etat dont DGFIP, Conseil Départemental

Partenariat financier : Europe Leader, Conseil Départemental, Région

✓ Action 5.3. Installer une antenne de l'hôtel d'entreprises dans la vallée de l'Arize

L'objectif est d'installer une antenne de l'hôtel d'entreprise de Lézat, type espace de coworking et de télétravail dans la vallée de l'Arize. La Communauté de Communes Arize Lèze réalisera en 2020 en interne un bilan d'évaluation de l'activité de l'hôtel d'entreprise créé à Lézat. L'analyse permettra d'étudier la faisabilité et l'opportunité pour les développements envisagés dans la vallée de l'Arize.

Puis des travaux d'équipements et d'aménagement de locaux seront réalisés à partir de 2021.

Maitrise d'ouvrage : CCAL

Cout estimatif : 50 000 € HT

Calendrier : 2020-2021

Partenariat technique : Agence Ariège Attractivité, CCI

Partenariat financier : Etat, Région, Conseil Départemental, Europe Leader

Engagement de la CCAL : Maitrise d'ouvrage

Déclinaison opérationnelle dans les 4 bourgs-centres

Mas d'Azil

Action 8.1 Créer une antenne de l'espace du coworking / télétravail de l'hôtel d'entreprise de la CCAL en associant l'Agence Ariège Attractivité et la CCI

Maitrise d'ouvrage : CCAL

Cout estimatif : 50 000 € HT

Calendrier : 2020-2021

Partenariat technique : Agence Ariège Attractivité, CCI

Partenariat financier : Etat, Région, Conseil Départemental, Europe Leader

✓ Action 5.4. Identification et réhabilitation de nouvelles zones d'activités sur les bourgs-centres dans un objectif de répartition équilibrée entre les deux vallées

Pour compléter la zone d'activités de Lézat, il s'agit de poursuivre le développement de l'offre sur la vallée de l'Arize, et cela à travers deux orientations :

- La finalisation du transfert de la ZA de Daumazan à la CCAL.
- Une réflexion sur l'intégration potentielle des friches industrielles après réhabilitation, notamment celle du Mas d'Azil. Participation au dispositif Territoires d'Industrie pour la réindustrialisation des friches et bâtiments vacants.

Maitrise d'ouvrage : CCAL

Outil(s) d'appui :

PLUI pour la définition des ZA et les transferts de compétence

Etudes de reconversion des friches industrielles

Cout estimatif

Calendrier

Partenariat technique :

Agence Ariège Attractivité, Etat, Région (pour les études de reconversion des friches), PETR, DDFIP

Partenariat financier : Banque des Territoires

Engagement de la CCAL : Maitrise d'ouvrage

Déclinaison opérationnelle dans les 4 bourgs-centres

Daumazan sur Arize

Action 10.1 Développement de la zone d'activités des Plagnes : zone orientée sur la thématique écologique, énergies renouvelables et économie solidaire, s'appuyant sur de possibles installations : Renova (fédération installée sur Daumazan), ISCRA (clause d'insertion sociale pour embaucher à Daumazan) et un fabricant de maison bois... Une réflexion d'ensemble à porter à l'échelle communale et intercommunale

Maitrise d'ouvrage : CCAL

Cout estimatif

Calendrier : 2019-2021

Partenariat technique :

Agence Ariège Attractivité, Etat, Région (pour les études de reconversion des friches), PETR, DDFIP

Partenariat financier : Banque des Territoires, Etat, Conseil Départemental

✓ Daumazan sur Arize

Action 9.1. Création d'un centre d'accueil Jeunes

Il est nécessaire de mettre en place une infrastructure et les moyens humains pour la gestion de la préadolescence et de l'adolescence (cf 2.2, 2.3), dans un but d'accompagnement de la jeunesse mais aussi de prévention éducative et de la délinquance.

Maître d'Ouvrage : CCAL

Coût estimatif : 100 000 € HT

Calendrier prévisionnel : 2021

Partenariat technique : Préfecture, Léo Lagrange, CAUE, Conseil Départemental

Partenariat financier : Etat (pour l'infrastructure), Région (en fonction des services proposés), Conseil Départemental

Action 9.2. Création d'une maison des associations

Pour réactiver la vie sur le Champ de Mars et participer à fédérer la vie sociale autour d'un lieu identifié, l'objectif est de créer une maison des associations dans un des bâtiments donnant sur le Champ de Mars.

Maître d'Ouvrage : Mairie de Daumazan sur Arize

Coût estimatif : 50 000 € HT

Calendrier prévisionnel : 2021

Partenariat technique : CAUE, DDT

Partenariat financier : Etat (pour l'infrastructure), Région, Conseil Départemental

✓ Le Mas d'Azil

Action 4.1. Transformation de l'usage de l'ancien gymnase, avec ajout de nouveaux services (salles associatives, salle de bal...) pour créer un nouveau lieu de vie autour d'un principe de polyvalence des usages

Maitrise d'ouvrage : Commune

Outil(s) d'appui : SDAASP 2018-2024

Modes opératoires, mise en œuvre : Etudes préalables

Cout estimatif : 2020 : 30 000 € 2021 : 150 000 Total : 180 000 € HT

Calendrier : Moyen-terme

Partenariat technique : CAUE, Conseil Départemental, DDT

Partenariat financier : Etat pour infrastructure, Région, Conseil Départemental

Action 4.4 Création de locaux associatifs décents

L'objectif est de situer l'offre de locaux à la hauteur de l'activité associative et cela en favorisant les synergies

Maître d'Ouvrage : Commune

Coût estimatif :

Calendrier prévisionnel : 2020-2021

Partenariat technique : CAUE, DDT

Partenariat financier : Etat, Région, Conseil départemental

Action 8.2 Mise à disposition du patrimoine communal à disposition du développement économique

Maître d'Ouvrage : Commune

Coût estimatif :

Calendrier prévisionnel : 2019-2021

Partenariat technique : CAUE, CCI, ADHAC

Partenariat financier :

Action 8.3. Réhabilitation de la friche industrielle

Une surface importante dans la partie agglomérée de la ville est occupée par une ancienne usine de meubles désaffectée. Des portions de cet ensemble sont loués à des artisans ou bien ont changé d'usage : logement, exposition...

La commune du Mas d'Azil s'est portée candidate en 2018 à l'Appel à Manifestation d'Intérêt du Région sur les friches industrielles. Sa candidature a été retenue pour cette procédure ce qui lui permet de lancer en 2019, deux études d'état des lieux sur cet ensemble immobilier :

- diagnostic amiante et pollution des sols
- diagnostic foncier.

Le rendu de ces études permettra d'avancer vers l'étape d'aide à la décision par l'élaboration de scénarios de réemploi et le chiffrage de travaux de réhabilitation du site.

Le démarrage des travaux est prévu en 2021.

Maître d'Ouvrage : Mairie du Mas d'Azil

Coût estimatif : 2019 : 40 000 € HT 2021 : 80 000 € HT Total : 120 000 € HT

Calendrier prévisionnel : 2019, 2021 et années suivantes

Partenaires techniques : EPFO, ADEME, AUAT, CAUE, DREAL, PNR, Agence Ariège Attractivité, PETR, Communauté de Communes Arize Lèze, DDT

Partenaires financiers : Etat, Région, Conseil Départemental, EPFO

✓ Le Fossat

Action 7.1. Création d'un terrain multi-sports

pour la pratique libre

Maitrise d'ouvrage : Commune

Outil(s) d'appui :

SDAASP, 2018-2024 (volet culture, sport, loisirs)

Cout estimatif : 80 000 € HT

Calendrier : 2019-2020

Court-terme

Partenariat technique : DDT

Partenariat financier : Etat, Région, Conseil Départemental



Au Fossat, localisation du projet de terrain multi-sports

✓ Lézat sur Lèze

Action 10.1. Aménagement de la bibliothèque

La bibliothèque de Lézat fonctionne actuellement en mode associatif avec des bénévoles. La communauté de communes Arize Lèze a la compétence en lecture publique. A ce titre, elle gère la médiathèque du Mas d'Azil, les bibliothèques relais de Sabarat, Daumazan sur Arize et La Bastide de Besplas, au sein du réseau de lecture publique de la Bibliothèque Départementale (géré par le Conseil Départemental de l'Ariège).

Début 2019, la bibliothèque du Fossat a été intégrée au réseau Arize Lèze.

La commune de Lézat souhaite que la bibliothèque intègre le réseau Arize Lèze et ainsi le réseau départemental. Ce projet est lié à la mise en accessibilité PMR de la mairie puisque la bibliothèque doit être installée dans le même bâtiment.

Maître d'Ouvrage : Mairie de Lézat

Coût estimatif : travaux 2021 : 200 000 € HT

dont étude maîtrise d'oeuvre 35 000

Calendrier prévisionnel :

Etude en 2020

Partenaires technique:

Bibliothèque Départementale de l'Ariège,
communauté de communes Arize Lèze

Partenaires financiers : Conseil Départemental, Région (mise en accessibilité)



Action 10.2. Création / construction de vestiaires sur le site du Biac pour les terrains de football et de rugby

Pour répondre aux besoins actuels.

Maitrise d'ouvrage : Commune

Outil(s) d'appui

SDAASP, 2018-2024 (volet culture, sport, loisirs)

Cout estimatif : 650 000 € HT

Calendrier : 2020-2021

Partenariat technique : DDT

Partenariat financier : Etat, Région, Conseil Départemental



Illustration : le site du Biac qui accueille les terrains sportifs

Axe stratégique n° 6. Valoriser, maintenir et développer le commerce et l'artisanat sur le territoire

Contexte

Les 4 bourgs-centres d'Arize-Lèze connaissent des fortunes diverses en ce qui concerne leur vitalité commerciale en fonction de leur éloignement de l'aire urbaine Toulousaine. De plus, ce territoire est fortement concurrencé par des polarités commerciales importantes telles que Carbonne, Cazères, Montesquieu-Volvestre, St-Girons et Pamiers, limitant ainsi l'aire d'influence de l'équipement commercial d'Arize-Lèze.

Lézat-sur-Lèze, porte d'entrée de l'Ariège et partie prenante de l'aire d'influence toulousaine, est un pôle structurant de l'intercommunalité, doté d'une locomotive alimentaire depuis 2007 – Carrefour Market. Son offre commerciale diversifiée est éclatée en différentes polarités le long de la RD 919, concurrençant l'offre historique du centre-bourg : le Carrefour et des cellules de petites tailles en entrée de ville, quelques commerces adossés à un parking en diffus et une offre mitée en cœur de bourg où la vacance est élevée. La pyramide des âges des entrepreneurs est plutôt équilibrée de même que leurs performances économiques.

Le Fossat, de taille plus modeste mais chef-lieu de canton jusqu'en 2015, dispose d'un pôle de proximité (commerces, services publics et professions médicales) sur un linéaire discontinu concentré en centre-bourg le long de la RD919 et avec un taux de vacance quasi nul. Cependant l'offre commerciale est incomplète et il demeure des enjeux de transmissions-reprises.

Daumazan-sur-Arize présente une armature commerciale d'ultra proximité complète concentrée sur son axe structurant avec une vacance quasi nulle et des performances économiques globalement stables.

Enfin, le caractère touristique du Mas d'Azil justifie la prédominance des activités de restauration dans son armature commerciale diversifiée et concentrée sur son axe majeur et la place centrale. Cependant le taux de vacance est particulièrement élevé, les commerçants sont pour la plupart proches de la retraite, soulignant un enjeu fort de transmissions-reprises, et la grande majorité des activités sont en baisse.

Objectifs stratégiques

Le premier élément est de construire une culture commune en matière de commerce. Cela passe par une réflexion stratégique préalable à l'élaboration d'un PLUi avec des outils prescriptifs pour maintenir des équilibres sur les formats de commerce et les fréquences d'achats liées, tout en favorisant le commerce en centre-bourg afin de valoriser les bourgs-centres comme centralités de proximité.

Quelques actions peuvent être lancées simultanément à l'échelle de chaque commune pour favoriser la fréquentation des commerces (espaces urbains) et éviter l'augmentation de la vacance (veille CCI-CMA).

Enfin, selon la taille et les objectifs de chaque commune, d'autres actions plus spécifiques doivent être mises en œuvre une fois la stratégie intercommunale délibérée et votée.

Descriptif des actions envisagées (sur la période du Contrat)

ACTIONS PARTAGEES PAR LES QUATRE BOURGS-CENTRES

✓ Action 6.1. Elaboration d'une stratégie intercommunale commerciale et déclinaison dans les outils règlementaires

La Communauté de Communes d'Arize-Lèze (CCAL) exerce la compétence liée au développement et aménagement économique qui comprend également la politique intercommunale du commerce et de l'artisanat. Elle est également compétente pour aménager son espace, à travers notamment un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. A ce titre, il en existe un qui régit le territoire de l'ancienne intercommunalité de l'Arize alors que les communes de Lézat-sur-Lèze et le Fossat disposent chacune de Plans Locaux d'Urbanisme, respectivement applicables depuis le 19 octobre 2011 et le 22 septembre 2017.

Par délibération du conseil communautaire le 26 juin 2019, le PLUi de l'Arize va être révisé et étendu à l'ensemble du territoire Arize Lèze.

Le rôle de la CCAL en matière de commerce est de définir la stratégie de développement commercial (1) et de garantir sa déclinaison dans les documents d'urbanisme (2).

- **Affirmer une stratégie de développement commercial à la bonne échelle**

L'objectif est d'équilibrer les formats commerciaux entre les moyens et grands formats situés en entrées de bourgs et les plus petits formats en centres-bourgs, tout en répondant aux besoins de la clientèle de chaque zone de chalandise.

Afin de parvenir à cet objectif, il faut :

- identifier les typologies et fréquences d'achats dans une logique d'optimisation des déplacements, de maintien d'une offre de proximité diversifiée et de revitalisation des centralités,
- définir et hiérarchiser les localisations préférentielles des commerces en centralité, quartiers et secteurs de périphérie,
- traduire cette stratégie dans les documents règlementaires ou sous forme d'une charte partagée.

Cette réflexion de stratégie politico-économique nécessite une concertation multi partenariale avec les acteurs économiques, les propriétaires mais aussi les acteurs institutionnels concernés (chambres consulaires et services techniques spécifiques de l'Etat). Il est généralement fait recours à une ingénierie externe pour définir cette stratégie.

- **Traduire la stratégie de développement commercial dans le PLUi**

Une fois la stratégie définie et partagée, l'objectif est de définir et harmoniser les règles d'urbanisme au regard des choix de localisation du développement commercial, ainsi que d'encadrer les implantations.

Au niveau d'un PLUi, on peut définir des « polarités » et « alignements marchands », délimiter les secteurs marchands des zones commerciales et définir un seuil plancher, limiter voire proscrire le commerce en « diffus », réglementer les hauteurs de bâtiments, le stationnement.

Maitrise d'ouvrage : CCAL

Outil(s) d'appui : PLUi

Cout estimatif : 20 à 30 K€ (bureau d'études)

Temps homme interne

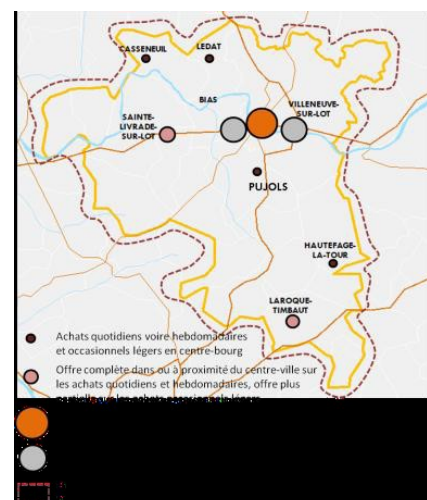
Calendrier : 2020-2021

Partenariat technique

DDT09, CAUE, Région Occitanie, CCI, CMA

Partenariat financier

Engagement de la CCAL



Déclinaison opérationnelle dans les 4 bourgs-centres

Lézat sur Lèze

Action 9.1 Réflexion sur les outils de veille et outils réglementaires pour maintenir le commerce en centre-bourg

Maitrise d'ouvrage : commune et CCAL

Cout estimatif :

Calendrier : 2021

Partenariat technique : DDT09, CAUE, Région, CCI, CMA

Partenariat financier :

✓ **Action 6.2. Elaboration de chartes de devantures et terrasses**

Cette action, qui peut être propre à chaque commune ou harmonisée pour les 4 bourgs-centres, permet de démontrer l'impact fort des devantures commerciales sur l'image des centres villes, à informer de la réglementation en vigueur et ainsi de sensibiliser les commerçants sur leur rôle quant à l'agrément du paysage urbain.

La charte est un document pédagogique, largement illustrée de schémas et photographies afin d'être le mieux perçue et comprise dans son rôle de prescription et d'accompagnement. Ce document amène à décliner un ensemble de réglementations et préconisations économiquement raisonnées, pour tendre à une articulation soignée entre le bâti, l'espace public et l'activité commerciale.

Maitrise d'ouvrage

Communes et CCAL

Outil(s) d'appui

Cout estimatif

25 à 40 K€ selon ambition et moyens

Calendrier : 2020/2021

Partenariat technique : ABF Ariège et architectes locaux pour les chartes, CAUE, DDT (notamment architecte et paysagiste conseils de l'Etat)

Partenariat financier :

Engagement de la CCAL : Superviser si souhait d'harmonisation aux 4 bourgs-centres.



✓ **Action 6.3. Mise en place d'outils de veille sur les dynamiques commerciales avec l'appui des chambres consulaires**

L'objectif est d'éviter la vacance prolongée de locaux commerciaux lors de cession d'activité ou retraite d'un professionnel. Les chambres consulaires (CCI et CMA) ont une connaissance précise des métiers, porteurs de projets et conditions de réussite des affaires commerciales et artisanales. L'idée est de faire le lien entre la collectivité, une chambre consulaire, un agent immobilier spécialiste de ces transactions et le bailleur du bien.

Maitrise d'ouvrage

Communes

Outil(s) d'appui

Observatoire du commerce

Cout estimatif

Temps homme interne

Calendrier : En permanence

Partenariat technique : CCI, CMA, Agents immobiliers, Bailleurs,

Agence Ariège Attractivité

Partenariat financier :

Engagement de la CCAL

Veille avec chargé de mission



Déclinaison opérationnelle dans les 4 bourgs-centres

Daumazan sur Arize

Action 6.2 Mise en place d'outils de veille sur les dynamiques commerciales

Maitrise d'ouvrage : Commune

Outil(s) d'appui : Observatoire du commerce

Cout estimatif : Temps homme interne

Calendrier : 2020

Partenariat technique : CCI, CMA, Agents immobiliers, Bailleurs, Agence Ariège Attractivité

Partenariat financier :

Mas d'Azil

Action 2.2. Veille sur les opportunités immobilières

Aussi, le village doit pouvoir surveiller les meilleures opportunités immobilières pour installer de nouveaux commerces ou bien en lien avec le PLUi veiller à ce que les locaux ne mutent pas dans d'autres usages ou activités peu souhaitables en centre-bourg. Pour cela, il peut activer son droit de préemption commercial après avoir délimité un périmètre de sauvegarde du commerce de proximité, faisant l'objet d'une délibération. Sans nécessairement l'utiliser pleinement, c'est un outil juridique de veille sécurisant.

Maitrise d'ouvrage : Commune du Mas d'Azil

Cout estimatif : 2021 : 10 000 € HT + Temps homme interne

Calendrier : En permanence

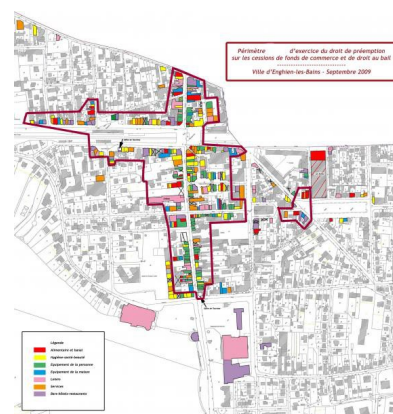
Partenariat technique :

Agent immo + EPF Occitanie si restructuration et portage

Partenariat financier : EPF Occitanie si restructuration et portage

Engagement de la CCAL

Appui technique en lien avec sa compétence de politique intercommunale du commerce et de l'artisanat et les objectifs du PLUi.



Le Fossat

Action 2.2 Veille sur les transmissions et les rotations des commerces, en appui avec la CCI.

Maitrise d'ouvrage : Commune

Outil(s) d'appui : Observatoire du commerce

Cout estimatif : Temps homme interne

Calendrier : 2019-2021

Partenariat technique : CCI, CMA, Agents immobiliers, Bailleurs, Agence Ariège Attractivité

Partenariat financier :

Lézat sur Lèze

Action 9.2 Veille sur les transmissions et les rotations des commerces

et

Action 9.3 Veille sur les locaux et les opportunités immobilières du commerce en centre-bourg

En lien avec l'action précédente, la ville doit pouvoir surveiller les meilleures opportunités immobilières pour installer de nouveaux commerces ou bien en lien avec le PLUi veiller à ce que les locaux ne mutent pas dans d'autres usages ou activités peu souhaitables en centre-bourg. Pour cela, elle peut activer son droit de préemption commercial après avoir délimité un périmètre de sauvegarde du commerce de proximité, faisant l'objet d'une délibération. Sans nécessairement l'utiliser pleinement, c'est un outil juridique de veille sécurisant.

Maitrise d'ouvrage :

Commune + appui chargé de mission CCAL + agent consulaire

Cout estimatif : Temps homme interne

Calendrier : En permanence

Partenariat technique :

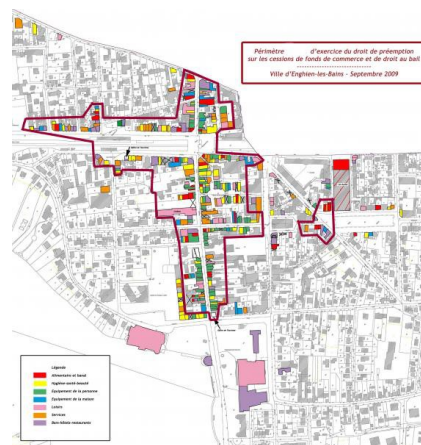
CCI, CMA, Agents immobiliers, Bailleurs, Agence Ariège Attractivité + EPF Occitanie si restructuration et portage, DDT

Partenariat financier :

EPF Occitanie si restructuration et portage

Engagement de la CCAL :

Appui technique en lien avec sa compétence de politique intercommunale du commerce et de l'artisanat et les objectifs du PLUi.



ACTIONS SPÉCIFIQUES DES COMMUNES DECOULANT DE L'ETUDE BOURGS-CENTRES

✓ Le Mas d'Azil

Action 2.1. Accompagnement des commerçants sur une démarche qualité

Dans une localité touristique, il convient d'améliorer la promesse faite aux visiteurs et de responsabiliser les entreprises et les accompagner vers le commerce de demain.

L'idée est de proposer aux entreprises deux modules de formation co-financés par les partenaires :

- Qualité accueil (Services attendus, horaires, conseil, scénarisation point de vente, infos touristiques et culturelles...),
- Stratégies digitales (Animation d'une communauté, fidélisation, suivi fichier, page web, vente en ligne, événements et communication...).

Il convient également de faire réaliser des travaux d'accessibilité PMR pour accueillir confortablement le plus grand nombre. En l'absence de FISAC, le subventionnement devient plus complexe et compromis.

Maitrise d'ouvrage : Commerçants

Cout estimatif : 2020 : 20 000 € HT

+ Temps homme consulaires

Calendrier : 2020-2021

Partenariat technique :

Consulaires + Région Occitanie (aides travaux accès PMR)

Partenariat financier :

Banque des Territoires

Engagement de la CCAL

Aides éventuelles travaux accès PMR en l'absence de FISAC



Action 2.4. Création d'une « maison des produits des terroirs » servant de plateforme de distribution des produits locaux

Il s'agit ici d'enrichir l'offre commerciale alimentaire qui pourra satisfaire non seulement la clientèle locale mais aussi la clientèle de passage, essentiellement les touristes.

Il conviendra de procéder à un appel à manifestation d'intérêt pour sélectionner de manière transparente le meilleur candidat devant occuper un local prédéfini.

Pour autant cela ne saurait faire concurrence à la boutique de l'office de tourisme. Si celle-ci sert de vitrine, les 2 activités peuvent coexister. A contrario, si l'office du tourisme génère de nombreuses recettes avec cette activité annexe et si la stratégie est de la confirmer, cette fiche action devient caduque.

Maitrise d'ouvrage :

Commune du Mas d'Azil

Cout estimatif :

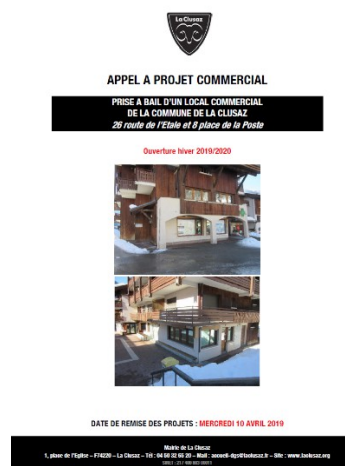
2021 : 30 000 € HT + Temps homme interne

Calendrier : 2021

Partenariat technique

Partenariat financier

Engagement de la CCAL



✓ Lézat-sur-Lèze

Action 9.5. Amélioration du stationnement

Avec une clientèle locale motorisée à 88% dont la moitié a au moins 2 véhicules, et bien que la volonté soit de créer des espaces plus conviviaux et moins routiers, il demeure important de faciliter l'accessibilité et le stationnement des véhicules des clients des commerces en centre-bourg.

Maitrise d'ouvrage :

Commune + appui CCAL (compétence création, aménagement et entretien de la voirie communautaire)

Cout estimatif : Temps homme interne + BE

Calendrier : 2020-2021

Partenariat technique :

CCAL, Conseil Départemental, Région, DDT

Partenariat financier : Etat pour l'aménagement

Engagement de la CCAL



Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :

- du territoire de projet du PETR de l'Ariège

Le contrat Bourg-Centre des 4 bourgs-centres en Arize Lèze (Daumazan sur Arize, Le Fossat, Le Mas d'Azil, Lézat sur Lèze) se situe dans le périmètre du Pôle d'Equilibre Territorial de Ruralité de l'Ariège qui est un territoire de projet. A travers les politiques contractuelles, le PETR participe à l'équilibre territorial. En effet, en 2018 l'espace du PETR est maillé de bourgs-centres qui constituent autant de pôles de services. Bien que diverses, les centralités doivent relever un défi commun: muter pour se renforcer. Ils présentent de nombreuses caractéristiques qui peuvent se révéler des atouts pour bénéficier des transitions en cours. La présence de bourgs-centres dynamiques et attractifs dans les zones rurales ou péri-urbaines est un gage de qualité de vie, de cohésion sociale et de développement économique. Ils constituent des pôles essentiels à l'attractivité des territoires.

Le contrat Bourg-Centre est en pleine cohérence avec l'objectif stratégique qui est de renforcer l'équilibre et la solidarité du territoire afin de garantir l'attractivité, la qualité de vie et le bien-être. La mise en place de ces actions prévues dans le contrat permet une attractivité qui bénéficie à tout le territoire du PETR.

Le territoire du PETR se trouve dans deux systèmes qui sont : un système intégré à la métropolisation Toulousaine et un système pyrénéen. Les bassins de vie des communes impliquées dans le contrat Bourg Centre sont

- pour Lézat et le Fossat, entièrement intégré dans le système de métropolisation
- pour Daumazan, partiellement intégré dans le système de métropolisation
- pour le Mas d'Azil, entièrement intégré dans le système pyrénéen.

Les axes stratégiques répondent entièrement aux enjeux liés à l'attractivité de ce bassin de vie. La réhabilitation et la reconstruction de l'habitat permet de répondre à une demande réelle et ainsi développer l'attractivité résidentielle. Le développement de l'activité économique et commerciale permet d'aller au-delà du système présentiel. De plus, les axes concernant la mobilité, la mise en forme urbaine ainsi que l'accès aux services de qualité et offres culturelles sont aussi déterminants pour l'attractivité du bassin de vie Arize Lèze.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

La Région mobilisera ses dispositifs d'intervention en faveur de la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation des 4 bourgs-centres en Arize Lèze (Daumazan sur Arize, Le Fossat, Le Mas d'Azil, Lézat sur Lèze) et ce, notamment dans les domaines suivants :

- développement économique,
- qualification du cadre de vie,
- valorisation des façades,
- habitat (dont éco-chèques),
- équipements de services à la population,
- qualification de l'offre touristique,
- valorisation du patrimoine,
- équipements culturels,
- équipements sportifs,
- mise en accessibilité des bâtiments publics,
- transition énergétique (rénovation énergétique des bâtiments publics, ...)
- projets ne s'inscrivant pas dans les dispositifs sectoriels existants mais présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et la valorisation des 4 bourgs-centres,
- Etudes rendues indispensables pour approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique d'opérations structurantes.

Dans ce cadre, les projets relevant du présent contrat cadre seront examinés dans le respect des dispositifs et taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants.

Le programme opérationnel pluriannuel relevant du présent contrat présenté par les 4 communes bourgs-centres en Arize Lèze (Daumazan sur Arize, Le Fossat, Le Mas d'Azil, Lézat sur Lèze) et la Communauté de Communes Arize Lèze, a vocation à s'inscrire dans le cadre du Contrat de développement territorial du PETR de l'Ariège pour la période 2018/2019 - 2021.

Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus au titre du Contrat de développement territorial du PETR de l'Ariège.

Article 8 : Axes prioritaires et modalités d'intervention du Département de l'Ariège

La population de l'Ariège augmente sans discontinuité depuis 30 ans.

L'Ariège a gagné 20 000 habitants depuis 1982 et atteint aujourd'hui 152 574 habitants. D'ici 2040, cet accroissement devrait se poursuivre et le département être peuplé de 40 000 habitants supplémentaires. L'Ariège attire beaucoup d'actifs de toutes les catégories, ainsi que des jeunes ménages accompagnés de leurs enfants. Malgré cela, le vieillissement de la population est inéluctable, même s'il est relativement mesuré.

Les défis que cela impose de relever sont nombreux :

- Comment répondre aux besoins des plus jeunes en mettant l'accent sur les équipements sportifs, de santé et l'emploi,
- Comment répondre aux besoins des parents nécessitant des services liés à l'éducation, la santé, la culture...,
- Comment répondre aux besoins des plus âgés, avec un spectre d'équipements large comprenant santé, soins à domicile, services d'aide aux personnes, loisirs...

Le Département aura pour objectifs d'offrir des services de qualité et suffisants pour répondre aux populations existantes et nouvelles.

Il aura pour cela quatre priorités d'intervention :

1. Un lien social renforcé, en s'appuyant sur une offre de structures culturelle et sportive,
2. La présence et le dynamisme de commerces et d'activités économiques diversifiées (artisanat, tertiaire...) au service de l'emploi,
3. Une offre de santé de premier recours garantissant le bien-être de la population,
4. Un habitat adapté aux parcours résidentiels des habitants, aux enjeux de mixité sociale et intergénérationnelle, à la diversité des besoins et des aspirations en termes de confort, de modes de vie (Très Haut Débit)

et d'agir pour l'attractivité de leurs territoires grâce à huit priorités d'intervention :

1. En valorisant leur cadre de vie en qualifiant les espaces publics,
2. Grâce à un patrimoine de qualité, préservé et valorisé,
3. Grâce à la valorisation du patrimoine agricole dans des filières de proximité alimentaires,

4. Une accessibilité du bourg qui prend en compte toutes les mobilités et sa connexion à un réseau urbain et rural,
5. Etre en capacité d'apporter des réponses adaptées aux besoins des entreprises : qualité des infrastructures, Très Haut Débit,
6. En accompagnant la diversification et la montée en gamme des équipements et des prestations touristiques,
7. En garantissant un environnement économique favorable à la création d'emploi,
8. Grâce au développement d'un tissu économique s'inscrivant dans une démarche d'utilité sociale.

Article 9 : Modalités d'intervention et contributions de la Communauté de Communes

La communauté de communes Arize Lèze exerce ces compétences dans les domaines du développement économique et de l'aménagement de l'espace principalement, mais aussi d'autres compétences optionnelles et facultatives.

Elle conduit plusieurs opérations d'envergure :

Urbanisme :

La partie Arize avait été le premier territoire à faire un PLUI en Ariège.

Une délibération du conseil communautaire en date du 26/06/2019 prescrit sa revision et son extension à la partie Lèze pour couvrir tout le territoire Arize Lèze.

Habitat :

Un Programme d'Intérêt Général est en cours (2018 - 2020 avec possibilité d'extension de 2 ans).

Il donne des résultats conformes aux objectifs Anah, tant pour les résidences principales des propriétaires occupants que pour les logements locatifs des propriétaires bailleurs. La communauté de communes contribue financièrement aux rénovations de logements permettant ainsi de mobiliser des aides conséquentes d'autres partenaires financiers : Anah, CD 09, CR Occitanie...

Ces travaux permettent une amélioration de l'efficacité énergétique, parfois le maintien à domicile des personnes âgées et donc participent au confort des habitants.

Certains logements locatifs étaient vacants en centre des bourgs avant leur rénovation et remise sur le marché.

Développement Économique :

La communauté de communes gère 2 zones d'activités économiques : Peyjouan à Lézat et Plagne à Daumazan sur Arize qui présentent des disponibilités foncières pour les projets d'entreprises.

Elle a construit l'hôtel d'entreprises – comprenant espace de coworking et FabLab - à Lézat.

Mobilités :

La communauté de communes expérimente un projet de navette pour rabattre vers les transports en commun existant : bus CD31 dans la Lèze et bus vers Montesquieu et train vers Toulouse dans l'Arize.

Plan de Paysage pour la Transition Energétique et le Climat en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises :

Cette opération implique l'intercommunalité en tant que territoire pilote avec 2 autres du PNR. En 2019, l'étude est lancée avec les 3 phases de diagnostic, stratégie et programme opérationnel. Ce dispositif n'est pas opposable, c'est un processus à moyen et long terme qui implique aussi les habitants.

Ingénierie :

La communauté de communes assiste les communes dans le montage des projets communaux et des dossiers de demande de subvention. Les agents travaillent au quotidien en lien avec les élus des communes et les secrétariats de mairie.

Elle a mené et coordonné la candidature collective des 4 bourgs-centres au dispositif régional. Elle a pris la maîtrise d'ouvrage de l'étude, a assuré le relais local (secrétariat dont participation à la rédaction du présent contrat...etc) avec les 4 communes et les partenaires impliqués dans la démarche.

Article 10 : Contributions et modalités d'intervention du PETR de l'Ariège

Le PETR de l'Ariège contribue de trois façons :

- 1/ dans l'apport en ingénierie lors de la mise en place de la pré-candidature
- 2/ dans l'ingénierie, de projets, administrative et financière, des projets qui seront inscrits dans le contrat Territorial Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée du PETR de l'Ariège 2018-2021.
- 3/ dans l'accompagnement des projets s'inscrivent dans le contrat Bourg Centre sollicitant du Leader.

Article 11 : Contributions du CAUE de l'Ariège à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation

Dans le cadre de ses missions de conseils et de la convention conclue avec la Région Occitanie, le CAUE de l'Ariège accompagne les démarches de requalification des Bourgs Centres Occitanie. Il conseille et accompagne les collectivités dans leur réflexion globale sur l'amélioration du cadre de vie : architecture, paysage, urbanisme et ce à toutes les échelles. Le CAUE de l'Ariège participera aux réunions de travail pour les réflexions autour des projets concernés, établira si nécessaire des notes d'opportunités afin d'aider à la décision en amont de la maîtrise d'œuvre.

Son action portera en particulier sur les points précisés dans les fiches actions.

Article 12 : Contributions du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation

La Charte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises a été approuvée par les collectivités locales concernées (communes, intercommunalités dont la communauté de communes Arize-Lèze, département de l'Ariège, Région Occitanie) et par l'État. Elle engage ses signataires. Ses dispositions prévoient notamment :

Article 12 : Viser l'équité dans l'accès aux services

La facilité d'accès aux services est un facteur déterminant de l'aménagement du territoire et du maintien voire du développement des populations. En la matière, le Parc connaît une situation contrastée : globalement elle est favorable, avec des temps d'accès inférieurs à la moyenne nationale ; localement elle est défavorable, en particulier en amont de vallée et sur certains secteurs où les pôles de services peuvent être considérés comme insuffisamment équipés.

Pour viser l'équité dans l'accès aux services, les enjeux résident dans :

- le maintien des services et le confortement du rôle des pôles de services ;
- l'amélioration qualitative et quantitative de l'offre en logements ;
- la nécessaire concertation à l'échelle territoriale quant à l'organisation des services ;
- la réduction des déséquilibres territoriaux par le développement d'un accès équitable aux différents réseaux (transports, TIC...) et équipements.

Pour y répondre, les objectifs du Parc sont les suivants :

- Optimiser le maillage des commerces, des services et de l'offre artisanale (Article 12.1) ;
- Favoriser l'accès équitable aux réseaux dans les zones d'habitat permanent et d'activité (Article 12.2) ;
- Développer et améliorer l'offre en logements en qualité et en accessibilité (Article 12.3);
- Privilégier un accès équitable aux équipements et pratiques culturels et sportifs (Article 12.4)
- Fixer une population permanente sur les communes, en particulier les plus fragiles

Le Plan de Paysage de la transition énergétique et climatique est en cours (2018-2020) : l'un des trois territoires pilotes est la communauté de communes Arize-lèze. L'objectif est de spatialiser les besoins et les ressources en fonction des différentes situations paysagères et dynamiques locales à partir du diagnostic air énergie climat du PNR et des territoires pilotes pour préciser les leviers d'actions possibles à moyen et long terme. Cette démarche associe les habitants et les acteurs des territoires en proposant notamment des ateliers participatifs.

Article 13 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » est créé. Il est constitué des signataires du présent contrat :

- les 4 Communes Bourgs-Centres en Arize Lèze : Le Fossat, Daumazan sur Arize, Lézat sur Lèze, Le Mas d'Azil
- l'EPCI concerné : la communauté de communes Arize Lèze
- la Région
- le Département de l'Ariège
- le PETR de l'Ariège
- le CAUE de l'Ariège
- le Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariègeoises.

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires souhaitant contribuer à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation les 4 bourgs-centres en Arize Lèze (Daumazan sur Arize, Le Fossat, Le Mas d'Azil, Lézat sur Lèze) :

- les services de l'Etat : DDT, ANAH...
- la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Ariège
- la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ariège
- l'Agence Ariège Attractivité
- l'EPF d'Occitanie.

L'organisation et le secrétariat permanent de cette instance de concertation sont assurés par la Communauté de Communes Arize Lèze.

Il a pour mission :

- de suivre attentivement l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du contrat de développement territorial régional du PETR de l'Ariège,
- de mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- de s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Article 14 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une première période débutant à la date de sa signature et se terminant au 31 décembre 2021.

Fait à Le Fossat, le 24/10/2019

Conseil Régional Occitanie
La Présidente

Communauté de Communes
Arize Lèze
Le Président

Commune de Daumazan sur
Arize
Le Maire

Commune du Fossat
Le Maire

Commune du Mas d'Azil
Le Maire

Commune de Lézat-sur-Lèze
Le Maire

Conseil Départemental de
l'Ariège
Le Président

Pôle d'Equilibre Territorial et
Rural de l'Ariège
Le Président

CAUE de l'Ariège
La Présidente

PNR des Pyrénées Ariégeoises
Le Président